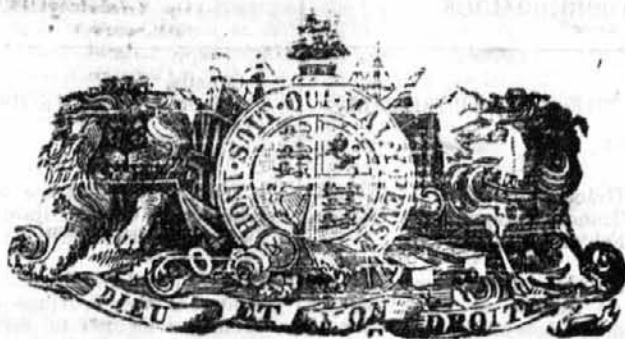




Gazette Officielle de Québec

PUBLIEE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUEBEC, SAMEDI, 22 DECEMBRE 1883.

AVIS DU GOUVERNEMENT.

Les avis, documents ou annonces reçus après midi le jeudi de chaque semaine, ne seront pas publiés dans la *Gazette Officielle* du samedi suivant, mais dans le numéro subséquent.

2647

Nominations.

BUREAU DU SECRETAIRE.

Québec, 18 décembre 1883.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil de nommer James Verge, écuyer, de Carleton, registrateur de la deuxième division d'enregistrement du comté de Bonaventure, en remplacement de P. C. Beauchesne, écuyer, démissionnaire.

2847

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 6 décembre 1883.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil de nommer Jean-Baptiste Gendron, écuyer, grand constable, pour le district de Beauharnois, en remplacement de Israël Gendron, qui a donné sa démission.

2837

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 22nd DECEMBER, 1883.

GOVERNMENT NOTICES.

Notices, documents or advertisements received after twelve o'clock on the Thursday of each week, will not be published in the *Official Gazette* of the Saturday following, but will appear in the next subsequent number.

2648

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 18th December, 1883.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to appoint James Verge, esquire, of Carleton, registrar of the second registration division of the county of Bonaventure, instead of P. C. Beauchesne, esquire, who has resigned.

2848

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 6th December, 1883.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR in Council has been pleased to appoint Jean-Baptiste Gendron, esquire, high constable, for the district of Beauharnois, instead of Israël Gendron, who has resigned.

2838

Proclamations.

Canada,
Province de } THÉODORE ROBITAILLE.
Québec.
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le DOUZIÈME jour du mois de NOVEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois, et à chacun de vous—

SALUT:

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve convoquée pour le douzième jour du mois de novembre mil huit cent quatre-vingt-trois, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de Québec.

SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de Québec, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature de Notre dite Province, en notre cité de Québec, LUNDI, le TRENTE-UNIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec: Témoin, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THEODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite province de Québec, membre de notre conseil privé pour le Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-QUATRIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois, et de Notre Règne la quarante sixième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Québec.

2249

Avis du Gouvernement.

Avs public est par le présent donné qu'en vertu de "l'Acte d'incorporation des compagnies à fonds social," des lettres patentes ont été émises sous le grand sceau de la province de Québec, en date du dix-neuvième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-trois, incorporant l'honorable Jean Blanchet, C. E., de la cité de Québec, l'honorable Etienne Théodore Paquet, N. P., shérif du district de Québec, de la cité de Québec, l'honorable William Warren Lynch, C. E., de Knowlton,

Proclamations.

Canada,
Province of } THEODORE ROBITAILLE.
Quebec.
[L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To Our Beloved and Faithful the Legislative Councillors of the Province of Quebec, and the Members elected to serve in the Legislative Assembly of Our said Province, and summoned and called to a Meeting of the Legislature of Our said Province, at Our City of Quebec, on the TWELFTH day of the month of NOVEMBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and eighty three, to have been commenced and held, and to every of you—

GREETING

A PROCLAMATION

WHEREAS the Meeting of the Legislature of the Province of Quebec, stands prorogued to the twelfth day of the month of November, one thousand eight hundred and eighty three, at which time, at Our city of Quebec, you were held and constrained

Now Know Ye, that for divers causes and considerations, and taking into considerations the ease and convenience of Our Loving Subjects, We have thought fit, by and with the advice of Our Executive Council of the Province of Quebec, to relieve you, and each of you, of your attendance at the time aforesaid, hereby convoking and by these presents enjoining you and each of you that on MONDAY, the THIRTY FIRST day of the month of DECEMBER next, you meet Us, in Our Legislature of the said Province, at Our city of Quebec, and therein to do as may seem necessary. HEREIN FAIL NOT.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable THEODORE ROBITAILLE, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec, member of Our Privy Council for Canada.

At Our Government House, in Our City of Quebec in Our said Province of Quebec, this TWENTY FOURTH day of OCTOBER, in the year of Our Lord one thousand eight hundred and eighty three and in the forty sixth year of Our Reign.

By command,

L. H. HUOT,

Clerk of the Crown in Chancery, Québec.

2250

Government Notices.

Public notice is hereby given that under the joint stock companies incorporation act, letters patent have been issued under the great seal of the province of Quebec, bearing date the nineteenth day of December, one thousand eight hundred and eighty three, incorporating the Honorable Jean Blanchet, C. E., of the city of Quebec, Honorable Etienne Théodore Paquet, N. P., Sheriff of the district of Quebec, of the city of Quebec, the Honorable Warren Lynch, C. E.

comté de Brome, l'honorable Jonathan S. C. Wurtele, C. R., de la cité de Montréal, Arthur Giard, assistant auditeur, de la province de Québec, Narcisse H. E. Faucher de Saint-Maurice, M. P. P., journaliste, de la cité de Québec, et William Blumhart, de la cité de Montréal, secrétaire de la compagnie du chemin de fer du nord, dans le but d'établir un Club pour des fins sociales et littéraires, sous le nom de Club d'Aiguebelle, avec un fonds social de mille piastres, divisé en cent actions de dix piastres chacune.

Daté au Bureau du Secrétaire Provincial, ce 20e jour de décembre 1883.

PH. J. JOLICCEUR,
Assistant-Secrétaire.

2879

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 17 décembre 1883.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, par P. Simon Grandpré, écuyer, notaire, de Saint-Valérien, dans le comté de Shefford, par laquelle il demande à être mis en possession des minutes, répertoire et index de feu Louis Brin, en son vivant, notaire, de la paroisse de Sainte-Cécile de Milton, en vertu des dispositions de l'acte 46 Victoria, chapitre 32.

PH. J. JOLICCEUR,
Assistant Secrétaire.

2813

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Dissolution de la dissidence de "Saint-Stanislas de Kostka," dans le comté de Beauharnois.

Ordre en Conseil, du 14 décembre 1883.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en conseil d'ordonner qu'attendu que les syndics dissidents de la municipalité de "Saint-Stanislas de Kostka," dans le comté de Beauharnois, ont laissé passer une année sans avoir une école, soit dans leur propre municipalité, soit conjointement avec d'autres syndics dans une municipalité voisine, et qu'ils n'ont pas mis la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, et de déclarer que la corporation des syndics des écoles dissidentes pour la dite municipalité de "Saint-Stanislas de Kostka," dans le dit comté de Beauharnois, est dissoute, et elle est par les présente dissoute, en conformité au statut en tel cas fait et pourvu.

2839

PROVINCE DE QUEBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, que, 60 jours après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :

Adj. 5098.

Auckland.

Lot 13, dans le rang "A," à Isaïe Normandin.

Litchfield.

Lot 14, dans le 11e rang, à François Ricard.

Wentworth.

Lot 24, dans le 6e rang, à John Ross.

Lot 22, dans le 6e rang, à Wm. Connal.

Ponsonby.

Lot 21, dans le 2e rang, à Félix Charron.

Lot 34, dans le 1er rang, à Toussaint Carrière.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Département des Terres de la Couronne.

Québec, 18 décembre 1883.

2817

of Knowlton, county of Brôme, the Honorable Jonathan S. C. Wurtele, Q. C., of the city of Montreal, Arthur Giard, Assistant Auditor of the Province of Quebec, Narcisse H. E. Faucher de St. Maurice, M. P. P., journalist, of the city Quebec, and William Blumhart, of the city of Montreal, Secretary of the North Shore Railway Company, for the purpose of establishing a Club for social and literary purposes, under the name of "Club d'Aiguebelle," with a total capital stock of one thousand dollars, divided into one hundred shares of ten dollars each.

Dated at the Provincial Secretary's Office, this 20th day of December, 1883.

PH. J. JOLICCEUR,
Assistant-Secretary.

2880

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 17th December, 1883.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor, by P. Simon Grandpré, esquire, notary, of Saint Valérien, in the county of Shefford, praying thereby to be put in possession of the minutes, repertory and index of the late Louis Brin, in his lifetime, notary, of the parish of Sainte Cécile of Milton, in virtue of the provisions of the act 46 Victoria, chapter 32.

PH. J. JOLICCEUR,
Assistant Secretary.

2814

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Dissolution of the dissentient school municipality of "Saint Stanislas de Kostka," in the county of Beauharnois.

Order in Council, of the 14th December, 1883.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR in council has been pleased to order that whereas the dissentient trustees of the municipality of "Saint Stanislas de Kostka," in the county of Beauharnois, have allowed one year to expire without having a school either in their own municipality or jointly with other trustees in a neighboring municipality, and have not put the school law into execution, and have adopted no measures to establish school, and declare that the corporation of dissentient school trustees for the said municipality of "Saint Stanislas de Kostka," in the said county of Beauharnois, is dissolved, and it is by these presents dissolved in conformity with the statute in such case made and provided.

2840

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, that 60 days after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Adj. 5098.

Auckland.

Lot 13, in "A" range, to Isaïe Normandin.

Litchfield.

Lot 14, in 11th range, to François Ricard.

Wentworth.

Lot 24, in 6th range, to John Ross.

Lot 22, in 6th range, to Wm. Connal.

Ponsonby.

Lot 21, in 2nd range, to Félix Charron.

Lot 34, in 1st range, to Toussaint Carrière.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissioner,

Department of Crown Lands,
Quebec, 18th December, 1883.

2818

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, délimitation, etc., de municipalités scolaires, en vertu de l'acte 41 Vict., chap. 6, sect. 5.

De détacher les lots suivants des municipalités de Masham et Wakefield, comté d'Ottawa, et les annexer à la municipalité de La Pêche, pour les fins scolaires, à savoir :

Les lots de 1 à 16 inclusivement, dans le premier rang de Masham.

Les lots de 1 à 15 inclusivement, dans les deuxième et troisième rangs de Masham.

Les lots de 1 à 11 inclusivement, dans le quatrième rang de Masham.

La moitié sud de chacun des lots 13 et 14, dans le quatrième rang de Masham.

Les lots 1, 2, 3 et partie de 4, à l'ouest de la rivière Gatineau, dans le premier rang de Wakefield. Les parties sud des lots 1, 2 et 3, dans le deuxième rang de Wakefield bornées au nord et au nord-est par la municipalité La Pêche, la rivière Gatineau, et le lot No. 1, et cette partie du lot No. 2, située à l'ouest de la rivière Gatineau, dans le troisième rang de Wakefield. 2721 2

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'Acte 45 Vict., ch. 10, que, 60 jours après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste :
Adj. 5096.

Ditchfield.

Lots 28 et 29, dans le 3e rang, à Jacob Grimmer. *Garthby.*

Lot No. 5, dans le 7e rang S. E., à Joseph Vallée. E. E. TACHE,

Assistant Commissaire.

Département des Terres de la Couronne, Québec, 11 décembre 1883. 2741 2

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 6 décembre 1883.

Avis public est par le présent donné qu'une requête a été présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par Amédée Joseph Chenest Beaubien, écuyer, notaire, de la paroisse du Cap Saint-Ignace, comté de Montmagny, par laquelle il demande le transfert en sa faveur des minutes, répertoire et index de feu Louis Amédée Beaubien, son père, en son vivant notaire, de la paroisse du Cap Saint-Ignace, en vertu des dispositions de l'acte 46 Victoria, chap. 32.

2719 3

PH. J. JOLICŒUR,

Assistant-Secrétaire.

PARLEMENT FEDERAL.

SUBSTANCE DES RÈGLES RELATIVES AUX AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la passation de Bills Privés, pour obtenir la concession de certains droits ou privilèges exclusifs ou particuliers ou ayant pour objet quelque amendement de même nature à un acte antérieur, sont notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elles sont requises de donner deux mois d'avis de leur demande dans la *Gazette du Canada* et dans un journal publié dans le comté ou district concerne, et de transmettre au greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et der-

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Notice of application to erect, describe the limits &c., of school municipalities, in virtue of the Act 41 Vict., chap. 6, sec. 5.

To detach the following lots from the municipalities of Masham and Wakefield, county of Ottawa, and annex them to the municipality of La Pêche, for school purposes, namely :

Lots 1 to 16 inclusive, in the first range of Masham.

Lots 1 to 15 inclusive, in the second and third ranges of Masham.

Lots 1 to 11 inclusive, in the fourth range of Masham.

The south halves of lots 13 and 14, in the fourth range of Masham.

Lots 1, 2, 3 and part of 4, west of Gatineau river, in the first range of Wakefield. The southern parts of lots 1, 2 and 3, in the second range of Wakefield bounded on the north and north east by La Pêche municipality, and the river Gatineau. And lot 1, and that portion of lot 2, lying west of the Gatineau river, in the third range of Wakefield. 2722

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, that 60 days after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list :

Adj. 5096.

Ditchfield.

Lots 28 and 29, in 3rd range, to Jacob Grimmer. *Garthby.*

Lot No. 5, in 7th range S. E., to Joseph Vallée.

E. E. TACHE,

Assistant Commissioner.

Department of Crown Lands.

Quebec, 11th December, 1883.

2742

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 6th December, 1883.

Public notice is hereby given that a petition has been presented to His Honor the Lieutenant Governor by Amédée Joseph Chenest Beaubien, esquire, notary, of the parish of Cap Saint Ignace, county of Montmagny, praying that the minutes, repertory and index of the late Louis Amédée Beaubien, his father, in his lifetime, notary, of the parish of Cap Saint Ignace, be transferred to him under the provisions of the Act 46 Victoria, chap. 32.

2720

PH. J. JOLICŒUR,

Assistant Secretary.

DOMINION PARLIAMENT.

SUBSTANCES OF RULES RELATING TO NOTICES FOR PRIVATE BILLS.

Parties intending to apply to Parliament for Private Bills giving any exclusive privileged or profit, or private, or corporate advantage, or for the amendment of any former act of a like nature, are notified that by the rules of the two Houses of Parliament, published at length in the *Canada Gazette*, they are required to give two months notice of their intended application in the *Canada Gazette* and in a newspaper of the county or district affected, and to transmit to the clerk of each House, copies of the newspapers containing the first and last insertion of such notice. In Quebec and Manitoba, the notice is to be published in the

nière insertion de tels avis. A Québec et à Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du greffier de la Chambre où le bill devra être introduit, une copie de tel oill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requérant paiera un droit de deux cents piastres, en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill Privé n'est reçue par l'un ou l'autre Chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.
JOHN GEORGE BOURINOT,
Greffier des Communes.

Et de plus, en conformité d'une Résolution adoptée par la Chambre des communes, le 20 avril 1883, il est ordonné que

"Tous les bills privés demandant des actes constitutifs devront être rédigés de manière à y incorporer, en les spécifiant, les clauses des Actes généraux concernant les détails qui font l'objet de ces bills; des raisons spéciales seront données chaque fois que l'on aura l'intention de se départir de ce principe, ou que l'on voudra y introduire d'autres dispositions touchant ces détails; et une note sera annexée au bill indiquant les dispositions au sujet desquelles l'on entend s'écarter de l'Acte général; les bills qui ne seront pas rédigés conformément à cette règle, devront être remodelés par les auteurs et re-imprimés à leurs frais, avant qu'aucun comité en examine les clauses.

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné, en conformité de l'acte 45 Vict., ch. 10, que, 61 jours après la date de la dernière publication du présent avis, laquelle se fera deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, le Commissaire des Terres de la Couronne annulera les ventes et permis d'occupation des terres publiques dont suit une liste:

Canton Cohaine.

(2e rang.)

Lots Nos. 6 et 7, à A. S. Maynard.
Lots Nos. 8 et 9, à Camille Maynard.

(3e rang.)

Lots Nos. 6 et 7, à A. F. Maynard.
Lots Nos. 8 et 9, à Michel Morin.
Lot No. 10, à Théophile Champoux.

(4e rang.)

Lots Nos. 6 et 7, à Siméon Royer.
Lots Nos. 8 et 9, à Jean-Bte. Lucier.

Canton Tourelle.

(1er rang.)

Lot C, à Arthur Labrie.

Canton Métabetchouan.

(4e rang.)

Lot No. 46, à Joseph Laforet.

(5e rang.)

Lot No. 45, à Job Bilodeau.
Lot No. 46, à George Tremblay.

Lot No. 48, à Pierre Fortin.

Canton Percé.

(2e rang.)

Lot No. 12, à Wm. Moir.
Lot No. 29, à Andrew Fergusson.
Lot No. 30, à John Larue.
Lot No. 31, à John Frachy.
Lot No. 32, à Jos. Cloutier.
Lot No. 49, à Ant. Baile, jnr.
Lot No. 53, à Prosper Hashey.

english and french languages.

Every applicant for a Private Bill is required, eight days before the opening of Parliament, to deposit with the clerk of the House in which the bill is to originate, a copy of such bill with a sum sufficient to pay for the translation and printing of the same. Between the second reading of the bill and its consideration by the committee to whom it is referred, the applicant is to pay a fee of two hundred dollars, besides the costs of printing the act in the Statutes.

No petition for a Private Bill is received by either House after the expiration of the first ten days of the session.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Clerk of the Senate.
JOHN GEORGE BOURINOT,
Clerk of the House of Commons.

And further, with respect to the House of Commons, it is ordered under Resolution of 20th April, 1883, that

"All Private Bills for Acts of Incorporation shall be so framed as to incorporate by reference the clauses of the General Acts relating to the details to be provided for by such Bills;—special grounds shall be established for any proposed departure from this principle, or for the introduction of other provisions as to such details, and a note shall be appended to the Bill in listing the provisions thereof, in which the General Act is proposed to be departed from; Bills which are not framed in accordance with this Rule, shall be recast by the promoters, and reprinted at their expense, before any Committee passes upon the Clauses.

J. G. BOURINOT,
Clerk of Commons.

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

PUBLIC NOTICE

Is hereby given, in conformity with the Act 45 Vict., ch. 10, that 60 days after the last publication of this notice, which will appear twice in the *Quebec Official Gazette*, the Commissioner of Crown Lands will cancel the sales and locations of the public lands mentioned in the following list:

Township Cohaine.

(2nd range.)

Lots Nos. 6 and 7, to A. S. Maynard.
Lots Nos. 8 and 9, to Camille Maynard.

(3rd range.)

Lots Nos. 6 and 7, to A. F. Maynard.
Lots Nos. 8 and 9, to Michel Morin.
Lot No. 10, to Théophile Champoux.

(4th range.)

Lots Nos. 6 and 7, to Siméon Royer.
Lot Nos. 8 and 9, to Jean Bte. Lucier.

Township Tourelle.

(1st range.)

Lot C, to Arthur Labrie.

Township Metabetchouan.

(4th range.)

Lot No. 46, to Joseph Laforet.

(5th range.)

Lot No. 45, to Job Bilodeau.
Lot No. 46, to George Tremblay.

Lot No. 48, to Pierre Fortin.

Township Percé.

(2nd range.)

Lot No. 12, to Wm. Moir.
Lot No. 29, to Andrew Fergusson.
Lot No. 30, to John Larue.
Lot No. 31, to John Frachy.
Lot No. 32, to Jos. Cloutier.
Lot No. 49, to Ant. Baile, jnr.
Lot No. 53, to Prosper Hashey.

Lot No. 56, à Peter Mercier.

Lot No. 57, à Daniel Lelièvre.

(Range A.)

Lot No. 7, à James Baker.

Canton Douglas.

(1er rang.)

Lot No. 2, à Charles Ozanne.

Canton Charlevoix.

(2e rang.)

Lots Nos. 26 et 27, à Jacques Edmond Ouellet.

Lot No. 28, à F. X. Ouellet.

Lots Nos. 29 et 30, à Joseph André Ouellet.

Canton Albert.

(Rang Nord.)

Lot No. 8, à Jos. Imbeau.

Canton Dequeu.

(1er rang.)

Lot No. 13, à Nap. Hamel.

E. E. TACHÉ,

Assist. Commissaire.

Québec, 14 décembre 1883.

2803

CHAMBRES LEGISLATIVES.

Toute demande de bills privés qui sont proprement du ressort de la Législature de Québec, d'après "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867," clause 53, soit pour la construction d'un pont, d'un chemin de fer, d'un chemin à barrière, ou d'une ligne télégraphique; soit pour la construction ou l'amélioration d'un havre, canal, écluse, digue ou glissoire, ou autres travaux semblables; soit pour la concession d'un droit de passage (traverse), l'incorporation de la profession ou métier ou de compagnies à fonds social; l'incorporation d'une cité, ville, village ou autre municipalité, le prélèvement d'aucune cotisation locale, la division d'aucun comté pour des fins autres que celles de la représentation dans la législature, ou d'aucun township ou autre municipalité locale, le changement du chef-lieu d'un comté ou le transfert d'aucuns bureaux locaux, la réglementation d'aucune branche de commerce, le réarpentage d'aucun township, ligne ou concession; ou pour concéder à qui que ce soit des droits ou privilèges exclusifs ou particuliers, ou pour la permission de faire quoi que ce soit, qui pourrait compromettre les droits ou la propriété d'autres individus ou se rapportant à une classe particulière de la société; ou pour faire aucun amendement d'une nature semblable à un acte antérieur — exige la publication d'un avis spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande dans la *Gazette Officielle*, en français et en anglais, et dans un journal publié en anglais et dans un autre publié en français, dans le district auquel s'applique la mesure demandée, ou dans l'une et l'autre langue, s'il n'y a qu'un seul journal; ou s'il n'existe pas de journal, la publication (dans les deux langues) se fera dans la *Gazette Officielle* et dans le journal d'un district voisin.

Et toute personne qui fera application, devra, sous une semaine de l'apparition de la première publication de tel avis dans la *Gazette Officielle*, adresser une copie de son bill, avec la somme de cent piastres, au greffier du comité des bills privés.

Ces avis seront continués, dans chaque cas, pendant une période d'au moins trente jours durant l'intervalle de temps écoulé entre la clôture de la session précédente et la prise en considération de la pétition.

Avant d'adresser à la chambre aucune pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de poutre, les personnes se proposant de faire cette pétition devront, en donnant l'avis prescrit par la règle précédente, dans le même temps et de la même manière, donner aussi avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'espace entre les culées ou piliers pour le passage des radeaux

Lot No. 56, to Peter Mercier.

Lot No. 57, to Daniel Lelièvre.

(Range A.)

Lot No. 7, to James Baker.

Township Douglas.

(1st range.)

Lot No. 2, to Charles Ozanne.

Township Charlevoix.

(2nd range.)

Lots Nos. 26 and 27, to Jacques Edmond Ouellet.

Lot No. 28, to F. X. Ouellet.

Lots Nos. 29 and 30, to Joseph André Ouellet.

Township Albert.

(North Range.)

Lot No. 8, to Jos. Imbeau.

Township Dequeu.

(1st range.)

Lot No. 13, to Nap. Hamel.

E. E. TACHÉ,

Assist. Commissioner.

Quebec, 14th December, 1883.

2804

LEGISLATIVE CHAMBERS.

All applications for private bills properly the subjects of legislation by the Legislature of Quebec, within the purview of the British North America Act, 1867, whether for the erection of a bridge, the making of a railroad, turnpike road or telegraph line; the construction or improvement of a harbour, canal, lock, dam or slide, or other like work; the granting of a right of ferry, the incorporation of any particular trade or calling or any joint stock company the incorporation of a city, town, village or other municipality, the levying of any local assessment, the division of any county for purposes other than that of representation in the legislature, or of any township or other local municipality, the removal of the site of a county, town or any local offices, the regulation of any commerce, the resurvey of any township, line or concession or otherwise for granting to any individual or individuals any exclusive or peculiar rights or privileges whatever, or for doing any matter or thing which in its operation would affect the rights or property of other parties, or relate to any particular class of the community or for making any amendment of a like nature to any former act, shall require a notice, clearly and distinctly specifying the nature and object of the application, to be published in the *Official Gazette*, in the english and french languages, and in one newspaper in the english, and in one newspaper in the french languages in the district affected or in both languages, if there be but one paper or if there be no paper published therein then (in both languages) in the *Official Gazette*, and in a paper published in an adjoining district.

And any person who shall make application shall within one week from the first publication of such notice in the *Official Gazette*, forward a copy of his Bill, with a sum of one hundred dollars to the Clerk of the committee on Private Bills.

Such notices shall be continued in each case for a period of at least thirty days, during the interval of time between the close of the next preceding session and the consideration of the petition.

Before any petition praying to be introduced to bring in a private bill for the erection of a bridge, is presented to the House, the person or persons intending to petition for such bill shall, upon giving the notice prescribed by the preceding rule, also, at the same time, and in the same manner, give notice of the rates which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the arches, the interval between the abutments or piers for the passage of rafts and vessels, and

et navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un pont-levis ou tournant ou non, et les dimensions de ce pont-levis.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
G. C. L.

1929 L. DELORME,
Greffier A. L.

Demandes au Parlement.

AVIS

Est par le présent donné qu'application sera faite à la Législature de la province de Québec, pendant la prochaine session, par M. Achille Leduc, étudiant en loi, de la paroisse de Bécancour, comté de Nicolet, pour la passation d'un projet de loi lui permettant de vendre et aliéner certains biens immeubles qui lui ont été légués par feu Dame Marguerite Bourgeois, en son vivant, épouse de Sévère Leduc, écuyer, de la dite paroisse, sa mère, et qui sont grevés de substitution par le testament de la dite Dame Marguerite Bourgeois.

MALHIOT & DESAULNIERS,

Procs. ad litem de Achille Leduc.
Trois-Rivières, 13 décembre 1883. 2869

AVIS.

Il sera présenté un bill à la prochaine session de la Législature de Québec, pour lever tous doutes qui pourraient exister sur la validité des aliénations qui peuvent avoir été ci-devant ou pourront plus tard être faites par la corporation des clercs paroissiaux ou catéchistes de Saint-Viateur, des biens qui lui ont été donnés par l'honorable Barthélemi Joliette et Dame Charlotte Tarrien Taillant De Lanaudière, son épouse, par acte passé devant Mre. J. C. Leblanc et confrère, notaires, le 4 février 1860.

MONTAMBAULT,
LANGELIER & LANGELIER,

Avocats.
Québec, 17 décembre 1883. 2878

Le recteur et les marguilliers de l'église Saint-Jude, de la paroisse Saint-Jude, en le diocèse de Montréal, donnent par le présent avis qu'ils s'adresseront à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir le pouvoir d'emprunter de l'argent et hypothéquer en conséquence la dite église et le terrain sur lequel elle est érigée.

JAS. H. DIXON,
Recteur.

J. H. REDFERN,
Marguillier.

H. J. MUDGE,
Marguillier.

Montréal, 19 décembre 1883. 2871

AVIS

Est donné par les présentes qu'une de nante sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session pour obtenir un acte à l'effet de légaliser un certain acte de partage et règlement des propriétés appartenant aux Commissaires des écoles du village de Waterloo et aux syndics de la minorité dissidente de la dite municipalité du village de Waterloo ainsi qu'à l'effet de valider les titres des dites propriétés.

Waterloo, 10 décembre 1883. 2815

Le soussigné s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte autorisant le collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, à l'admettre à la pratique de la médecine.

F. X. DEMERS.
Montréal, 8 novembre 1883. 2541 5

mentioning also whether they intend to erect a drawbridge or not, and the dimensions of the same.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE,
G. C. L.

1930 L. DELORME,
Clerk L. A.

Applications to Parliament

NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, during next session, by M. Achille Leduc, student at law, of the parish of Bécancour, county of Nicolet, for the passing of a Bill to permit the sale of certain immoveable property bequeathed to him by his mother the late Dame Marguerite Bourgeois, wife of Sévère Leduc, esquire, of the said parish, which immoveables are charged with substitution by the last will and testament of the said Dame Marguerite Bourgeois.

MALHIOT & DESAULNIERS,

Attys. ad litem of Achille Leduc.
Three Rivers, 13rd December, 1883. 2870

NOTICE.

A bill will be presented at the next session of the Legislature of Quebec, for the purpose of removing any doubts that might exist as to the validity of any sales or alienations which may have been heretofore, or may hereafter be, made by the corporation of the *curés paroissiaux ou catéchistes de Saint Viateur*, of any portion of the properties given to them by the Honorable Barthélemi Joliette and Madame Charlotte Tarrien Taillant De Lanaudière, his wife, by deed of donation passed before J. A. Leblanc and colleague, notaries, on the 4th February, 1860.

MONTAMBAULT,
LANGELIER & LANGELIER,

Advocates.
Quebec, 17th December, 1883. 2874

The rector and churchwardens of Saint Jules church, of the parish of Saint Jude, in the diocese of Montreal, hereby give notice that they will apply to the Legislature of the Province of Quebec, at its approaching session, for power to borrow the money and hypothecate therefor the said church and the property on which is erected.

JAS. H. DIXON,
Rector.

J. H. REDFERN,
Churchwarden.

H. J. MUDGE,
Churchwarden.

Montreal, 19th December, 1883. 2872

NOTICE

Is hereby given that application will be made to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to legalize a certain deed of division and settlement of property between the school Commissioners of the village of Waterloo and the trustees of the dissentient minority of the village of Waterloo and to quiet the titles thereto.

Waterloo, 10th December, 1883. 2816

The undersigned will apply to the Legislature of Quebec, at its next session, for an act to authorize the School of Medicine and Surgery of the Province of Quebec, to admit him to the practise of medicine.

F. X. DEMERS.
Montreal, 8th November, 1883. 2542

Avis est par le présent donné que "The Congregational College of British North America," Montreal, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte afin d'amender son acte d'incorporation, autorisant le dit collège à accorder les degrés de bachelier en théologie et docteur en théologie, respectivement.

GEORGE CORNISH, M. A., L. L. D.,
Secrétaire du Congregational College
of British North America.

Montréal, 11 décembre 1883. 2751, 2

Avis public est par le présent donné que la compagnie du chemin de fer "le Grand Nord," s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour demander la passation d'un acte amendant sa charte de manière à lui permettre de changer son principal bureau d'affaires, et de changer la manière d'émettre ses débetures, et pour d'autres fins.

LACOSTE, GLOBENSKY,
BISAILLON & ROSSEAU,
Procureurs de la Requête.

Montréal, 11 décembre 1883. 2745 2

AVIS

Est par les présentes donné que la corporation municipale de la ville de Berthier, connue et incorporée sous le nom de "Le maire et le conseil de la ville de Berthier," s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour amender son acte d'incorporation, pour obtenir de plus amples pouvoirs et pour faire ratifier et confirmer un certain règlement passé par le conseil de la dite ville de Berthier, le vingt-cinquième jour du mois d'octobre dernier 1883.

O. LAVALLEE,
Secrétaire-Trésorier du conseil
de la ville de Berthier.

Berthier, 26 novembre 1883. 2677 3

AVIS

Est par le présent donné que le sousigné s'adressera à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte autorisant l'Association Pharmaceutique à lui permettre, après examen, de pratiquer sa profession comme droguiste.

F. T. ANSELL.
Sherbrooke, 15 novembre 1883. 2681 3

Avis public est par le présent donné qu'à la prochaine session de la Législature de cette province, il sera fait application pour obtenir un acte incorporant une compagnie sous le nom de "La compagnie manufacturière et industrielle de Lévis," avec pouvoir d'exercer les industries de manufacturiers fondeurs et passeurs dans le Havre de Québec et les environs, acquérir et posséder les biens immeubles et acquérir, manufacturer, construire et vendre les objets de vaisseaux usités dans ces industries.

BOSSE & LANGUEDOC,
Procureurs des Requêteurs.

Québec, 23 novembre 1883. 2621 4

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour ratifier et confirmer certaines résolutions des actionnaires de la compagnie de coton de Montréal, autorisant l'émission de bons jusqu'au montant de trois cent mille piastres, et pour valider les dits bons et toute garantie nécessaire sous tous les rapports suivant la loi, pour autoriser la dite compagnie avec le consentement des actionnaires si la chose est jugée nécessaire même d'émettre comme fond capital préférentiel la dite balance qui n'est pas encore émise, et pour d'autres fins.

DAVIDSON, CROSS & CROSS,
Solliciteurs des Requêteurs.

Montréal, 15 novembre 1883. 2545 5

Notice is hereby given that the Congregational College of British North America, Montreal, will make application to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for an act to amend its act of incorporation, empowering the said college to confer the degrees of bachelor of divinity and doctor of divinity, severally.

GEORGE CORNISH, M. A., L. L. D.,
Secretary of the Congregational College
of British North America.

Montreal, 11th December, 1883. 2752

Public notice is hereby given that the Great Northern railway company, will apply to the Legislature of Quebec, at its next session, for the passing of an act to amend its charter so as to allow the head office of the company to be removed and to alter the mode of issuing its debentures, and for other purposes.

LACOSTE, GLOBENSKY,
BISAILLON & BROUSSEAU,
Solicitors for the Applicant.

Montreal, 11th December, 1883. 2746

NOTICE

Is hereby given that the municipal corporation of the town of Berthier, known and incorporated under the name of "The mayor and the council of the town of Berthier," will make application to the Legislature of the Province of Quebec, at its next session, for amendments to his act of incorporation, to have more powers and for ratifying and confirming a certain by law passed by the council of the said town of Berthier, on the twenty fifth day of the month of October last, 1883.

O. LAVALLEE,
Secretary-Treasurer of the council
of the town of Berthier.

Berthier, 26th November, 1883. 2678

NOTICE

Is hereby given that the undersigned will apply at the next session of the Quebec Legislature for an act to authorize the Pharmaceutical Association to permit him after examination to practise his profession as druggist.

F. T. ANSELL.
Sherbrooke, 15th November, 1883. 2682

Public notice is hereby given that at the next session of the Legislature of this province, application will be made to obtain an Act to incorporate a company under the name of "The Lévis manufacturing and industrial company," with power to do the business of manufacturers foundry and ferrymen in the Harbour of Quebec and the neighbourhood, to acquire and possess immovable property, and to acquire, manufacture, build ships, and sell things, as usual in such business.

BOSSE & LANGUEDOC,
Attorneys for solicitors.

Quebec, 23rd November, 1883. 2622 4

Notice is hereby given that application will be made to the next meeting of the Legislature of the Province of Quebec, to ratify and confirm certain resolutions of the shareholders of the Montreal Cotton Company, authorizing the issue of bonds to the extent of three hundred thousand dollars, and to declare the said bonds and every necessary mortgage in all respects legal, to authorize the said company upon the consent of its shareholders, and if found necessary to issue the balance of its stock remaining unissued as preference stock, and for other purposes.

DAVIDSON, CROSS & CROSS,
Solicitors for Applicants.

Montreal, 15th November, 1883. 2546

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné que demande sera faite à la Législature de Québec, à sa prochaine session, par la corporation de la ville de Joliette, pour obtenir des amendements à sa charte d'incorporation, 27 Vict., chap. 23, et à son acte d'amendements, 39 Vict., chap. 47, aux fins de modifier et mieux définir les pouvoirs généraux de la dite corporation, et pour d'autres fins.

BARTH. VEZINA,
Sec. Trésorier.

Joliette, 15 novembre 1883.

2547 5

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that application shall be made to the Quebec Legislature, at its next sitting, by the corporation of the town of Joliette, in order to be allowed to amend its act of incorporation, 27th Vict., cap. 23, and the act 39 Vict., cap. 47, amending it for modifying and better defining the general powers of said corporation, and for other purposes.

BARTH. VEZINA,
Sec. Treasurer.

Joliette, 15th November, 1883.

2548

AVIS PUBLIC

LA BANQUE D'ECHANGE DU CANADA.

Avis public est par le présent donné que par un jugement rendu dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada, siégeant en le district de Montréal, le cinquième jour de décembre courant, un ordre de liquider a été donné, ordonnant que les affaires de La Banque d'Echange du Canada soient liquidées et nommant l'Honorable Alexander Walker Ogilvie, Sénateur de la Puissance du Canada, Edward Kirk Greene, marchand, et Archibald Campbell, comptable, tous de la cité de Montréal, liquidateurs de la dite Banque, avec pouvoir de régler les affaires de la dite Banque et de les liquider.

(Signé), J. MACMASTER et
J. N. GREENSHIELDS,
Solliciteurs des Liquidateurs.

Montréal, 8 décembre 1883.

2549

Province de Québec, }
District des Trois-Rivières } Cour Supérieure.
No. 35.

Dame Elmiere Leclair, de Nicolet,
Demanderesse;

vs.

Liboire Guertin, marchand, du même lieu,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée ce jour par la demanderesse contre le Défendeur, son mari.

J. B. O. DUMONT,
Avocat de la Demanderesse.

Trois Rivières, 4 décembre 1883.

2561

Province de Québec, }
District de Montréal, } Cour Supérieure.
No. 906.

Dame Amélie Fournier dite Préfontaine, de la ville de Longueuil, dans le district de Montréal, épouse commune en biens d'Alfred Fortier, médecin, de la dite ville de Longueuil, et dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse;

vs.

Le dit Alfred Fortier, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée par la demanderesse contre le défendeur.

PREFONTAINE & MAJOR,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 13 décembre 1883.

2811

AVIS.

A la Cour Supérieure du district de Saint-Hyacinthe, sous No. 2614, des registres de la dite Cour, Dame Marie Diana Choquette, épouse de Arthur Moquin, commerçant, du village de Marieville, dit district, a poursuivi ce jour, son dit époux en séparation de biens.

A. GIRARD,
Avocat de la Demanderesse.

Saint Hyacinthe, 7 novembre 1883.

2789 2

Miscellaneous Notices.

EXCHANGE BANK OF CANADA.

Public notice is hereby given that by a judgment rendered in the Superior Court for Lower Canada, sitting in the district of Montreal, on the fifth day of December instant, a "winding up order" was made, adjudging that the business of the Exchange Bank of Canada, be wound up and liquidated and appointing the Honorable Alexander Walker Ogilvie, Senator of the Dominion of Canada, Edward Kirk Greene, merchant, and Archibald Campbell, accountant, all of the city of Montreal, liquidators of the said Bank, with power to wind up the said Bank, and to liquidate its affairs.

(Signed), D. MACMASTER and
J. N. GREENSHIELDS,
Solicitors for liquidators.

Montreal, 8th December, 1883.

2550

Province of Quebec, }
District of Three Rivers, } Superior Court.
No. 35.

Dame Elmiere Leclair, of Nicolet,
Plaintiff;

vs.

Liboire Guertin, merchant, of the same place,
Defendant.

An action en séparation de biens has been this day, instituted by said Plaintiff against the Defendant, her husband.

J. B. O. DUMONT,
Attorney for Plaintiff.

Three Rivers, 4th December, 1883.

2562

Province of Quebec, }
District of Montreal, } Superior Court.
No. 906.

Dame Amélie Fournier dite Préfontaine, of the town of Longueuil, in the district of Montreal, wife commune en biens of Alfred Fortier, physician, of the said town of Longueuil, and duly authorized to ester en justice,

Plaintiff;

vs.

The said Alfred Fortier, Defendant.

An action for separation as to property has been instituted by plaintiff against defendant.

PREFONTAINE & MAJOR,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 13th December, 1883.

2812

NOTICE.

At the Superior Court of the district of Saint Hyacinthe, under No. 2614, of the registers of the said Court, Dame Marie Diana Choquette, wife of Arthur Moquin, trader, of the village of Marieville, in said district, has this day instituted against her said husband, an action for separation as to property.

A. GIRARD,
Attorney for Plaintiff.

Saint Hyacinthe, 7th November, 1883.

2790

BARREAU DE QUEBEC.

Liste des candidats à l'admission à l'étude de la profession d'avocat, en la province de Québec, à l'examen qui aura lieu en la cité de Québec, le 9e jour de janvier 1884, publié par le Secrétaire du Barreau de Québec, en vertu des dispositions de l'acte 44-45 Vict., chap. 27, sec. 39.

THE BAR OF QUEBEC.

List of candidates for admission to study the profession of advocate in the province of Quebec, at the examinations to be held in the city of Quebec, on the 9th day of January, 1884, prepared by the Secretary of the Bar of Quebec, pursuant to 44-45 Vict., chap. 27, sec. 39.

Noms.—Names.	Résidences.	Age.	Collège ou Ecoles. Colleges or Schools.	Emploi antérieure — Previous employment
Edmund James Duggan.....	Québec.....	32	Ecole Normale Laval.....	Journaliste.
Jean Baptiste Bélanger.....	St. Charles Bonaventure	21	Collège de Rimouski.....	Journalist.
Frederick Edmund Meredith	Québec.....	21	Bishop's College School, Lennoxville, Keller's Institution, Paris, High School, Quebec, Morrin College, Quebec, Bishop's College, Lennoxville.....	Point.—None.
Cyrilas Roy.....	St. François, Riv. du Sud.....	19	Au Collège de St. Michel et au Séminaire de Québec.	do
Léon Omer Peaubien.....	St. Roch de Québec...	20	Séminaire de Rimouski et de Québec, Université Laval.....	do
Louis Philippe Robitaille.....	do	20	Ecole des Frères de St. Roch, Séminaire de Québec, Université Laval.....	do
Louis de Gonzague Belley.....	St. Prime, Lac St. Jean...	20	Collège de Chicoutimi.....	do
Louis Charles Auguste Edge..	St. Roch de Québec...	18	Séminaire de Québec, et Université Laval.....	do

Certifié,
[L. S.] R. J. BRADLEY,
Secrétaire.
Québec, 11 décembre 1883.

BARREAU DE QUEBEC.

Liste des candidats pour l'admission à la pratique d'avocat, en la province de Québec, à l'examen qui aura lieu en la cité de Québec, le 9e jour de janvier 1884, préparée par le Secrétaire du Barreau de Québec, en vertu des dispositions de l'acte 44-45 Vict., chap. 27, sec. 39.

Certified,
[L. S.] R. J. BRADLEY,
Secretary.
Quebec, 11th December, 1883.

THE BAR OF QUEBEC.

List of candidates for admission to practice the profession of advocate, in the province of Quebec, at the examinations to be held in the city of Quebec, on the 9th day of January, 1884, prepared by the Secretary of the Bar of Quebec, pursuant to 44-45 Vict., chap. 27, sec. 39.

Noms.—Names.	Résidences.	Age.
Frederick Augustus McCord	Québec.....	Plus de—Over 21
Marie Joseph Henri Lepage.....	"	" " 21
Edouard Bouffard.....	"	" " 21
George Henry Aymer Brooke.....	Richmond	" " 21
Joseph Alphonse Boissonnault.....	Beauport.....	22
Alfred Dionne.....	St. Arsène.....	25

Certifié,
[L. S.] R. J. BRADLEY,
Secrétaire.
Québec, 11 décembre 1883.

Certified,
[L. S.] R. J. BRADLEY,
Secretary.
Quebec, 11th December, 1883.

TABEAU des aspirants à l'étude de la profession d'avocat, devant se présenter aux examens du 9 janvier 1884.

List of candidate for the study of the profession of advocate, who intent to present themselves at the examinations, on the 9th January, 1884:

Noms et prénoms. Names and surnames.	Résidences. Residences.	Age.	Où ils ont étudié. Where they studies.
Alphonse Bourgault.....	Acton-Vale.....	18	Collège St. Hyacinthe, collège Nicolet.—St. Hyacinthe college, Nicolet college.
Arthur Bruneau.....	Sorel.....	20	Collège Ste. Marie.—Ste. Marie college.
Hector Chauvin.....	Montreal.....	21	Collège Masson, collège Montréal.—Masson college, Montreal college.
H. H. Achille Gervais.....	St. Jean (Québec).....	21	Séminaire Ste. Marie de Mannoire.—Ste. Marie de Mannoire Seminary.
Arthur Jodoin.....	Longueuil.....	20	A St. Hyacinthe et chez l'abbé Thérien.—At St. Hyacinthe with abbé Thérien.
James G. Jolly.....	Montréal.....	23	Huntingdon Academy, McGill University.
Alexandre Lippé.....	Acton-Vale.....	17	Séminaire St. Charles, Sherbrooke. A été sec.-trés. corporation St. André d'Acton.—St. Charles Seminary Sherbrooke was sec.-treas. corporation St. André d'Acton.
Elie T. Maudeville.....	Montréal.....	22	Au collège Ste. Marie et chez l'abbé Thérien.—At Ste. Marie college and with abbé Thérien.
Alfred Monk.....	Montréal.....	20	High School, Montréal. A été employé au bureau du Grand-Tronc.—High School, Montreal. Was employed at the office of the Grand Trunk.
Roderick L. Murchison.....	Dundee.....	23	Huntingdon Academy, McGill University.
Charles O. Robillard.....	Joliette.....	19	Collège Joliette.—Joliette college.
Ovide Robillard.....	Montréal.....	20	Collège Montréal, collège Ste. Marie.—Montreal college, Ste. Marie college.
Henri Viau.....	St. Lin.....	20	Collège Joliette.—Joliette college.
Marcus E. Doherty.....	Montréal.....	17	Collège Ste. Marie.—Ste. Marie college.

A. E. POIRIER,
Secrétaire R. M.—Secretary. M. B.

Montréal, 10 décembre 1883.—Montreal, 10th December, 1883.

2755-3

TABEAU des aspirants à la pratique de la profession d'avocat devant se présenter aux examens du 9 janvier 1884.

List of candidates for the practice of the profession of advocate, who intent to present themselves at the examinations on the 9th January, 1884.

Noms et prénoms.—Names and surnames.	Résidence.—Residence.	Age.
Victor Allard.....	Montréal.....	23
Edouard Beauset.....	do.....	26
Louis Bélanger.....	do.....	25
Joseph Bessette.....	do.....	30
Joseph P. Boivin.....	St-Hyacinthe.....	25
Charles E. Gratton.....	Montréal.....	24
Joseph L. Gouin.....	do.....	22
L. J. Richard Hubert.....	do.....	23
Horace A. Hutchins.....	do.....	24
Louis A. Lavalée.....	do.....	22
Georges Laurendeau.....	do.....	24
Télesphore Lacroix.....	St-Hyacinthe.....	27
Louis Lussier.....	do.....	28
J. Stanislas Leroux.....	Montréal.....	29
François Raymond Marceau.....	do.....	27
Gabriel Marchand.....	St-Jean (Québec).....	24
Peter S. G. MacKenzie.....	Montréal.....	21
Arthur McConnell.....	do.....	23
Joseph O. Pelland.....	do.....	23
Adolphe Renaud.....	do.....	21
Charles S. Roy.....	do.....	24

A. E. POIRIER,
Secrétaire, Barreau de Montréal.—Secretary, Bar of Montreal.

Montréal, 10 décembre 1883.—Montreal, 10th December, 1883.

2753-4

TABLEAU des aspirants à l'étude du droit, district de Saint-François.

List of candidates for the study of law, district of Saint Francis.

Noms.—Names.	Domicile.—Residence.	Age.	
Frank L. Hoyt.....	Sherbrooke	18 ans—Years	A reçu son éducation à l'Académie de Magog et au Collège de Nicolet.—Received his education at the Magog Academy and at the Nicolet College.
Thomas J. Doherty...	Orford.....	25 “	A reçu son éducation à l'Académie de Sherbrooke, au Collège de Saint-Hyacinthe, à l'Académie Archambault, de Montréal, et au Collège de Montréal.—Received his education at the Sherbrooke Academy, the Saint Hyacinthe College, the Archambault Academy, Montreal, and the Montreal College.

U. W. MULVENA,
Secrétaire du Barreau section
du district de Saint-François.

U. W. MULVENA,
Secretary of the Bar section
of the district of Saint Francis.

TABLEAU des aspirants à la pratique du droit, district de Saint François.

List of candidates for the practice of law, district of Saint Francis.

Noms.—Names.	Domicile.—Residence.	Age.
William Morris.....	Sherbrooke	21 ans.—Years.
Firmin Campbell.....	“	25 “
Gustave L. de Lottinville.....	“	26 “
Oscar U. C. Cabana.....	“	26 “

U. W. MULVENA,
Secrétaire du Barreau section
du district de Saint-François.

U. W. MULVENA,
Secretary of the Bar, section
of the district of Saint Francis.

TABLEAU contenant les noms, prénoms, l'âge et la résidence des aspirants à la pratique de la profession d'avocat, domiciliés dans le district des Trois-Rivières, pour l'examen du 9 janvier 1884, à Québec.

Charles Edouard Gagnon, 22 ans, Champlain.
Fait conformément à la sect. 39, ch. 27, 44-45
Victoria, Québec.

2825 J. A. GRENIER,
Sec. B. Trois-Rivières.

Canada,
Province de Québec, }
District de Québec. } *Cour Supérieure.*
No. 2506.

Dame Georgiana Emilie Brochu, épouse de Joseph Esdras Roy, de la cité et du district de Québec, dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse ;

vs.

Le dit Joseph Esdras Roy, commis,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été, ce jour, instituée.

S. THEBERGE,
Procureur de la Demanderesse.
Québec, 14 décembre 1883. 2827

District de Montréal, }
No. 1025. } *Cour Supérieure.*

Dame Philomène Petit dit Lalumière, épouse de Joseph William Crevier, de la ville de Longueuil, district de Montréal, et dûment autorisée, à ce jour instituée contre son époux, une action en séparation de biens.

ARTHUR DESJARDINS,
Avocat de la Demanderesse.
Montréal, 12 décembre 1883. 2785 2

List containing the names, surnames, age and residence of candidates for the practice of the profession of advocate, resident in the district of Three Rivers, for examination at Quebec, on the 9th January, 1884.

Charles Edouard Gagnon, 22 years, Champlain.
Prepared in conformity with sect. 39, ch. 27, 44-45 Victoria, Quebec.

2826 J. A. GRENIER,
Sec. B. Three Rivers.

Canada,
Province of Quebec, }
District of Quebec. } *Superior Court.*
No. 2506.

Dame Georgiana Emilie Brochu, wife of Joseph Esdras Roy, of the city and district of Quebec, duly authorized to ester en justice.

Plaintiff ;

vs.

The said Joseph Esdras Roy, clerk,
Defendant.

An action for separation as to property has been this day instituted.

S. THEBERGE,
Attorney for Plaintiff.
Quebec, 14th December, 1883. 2828

District of Montreal, }
No. 1025. } *Superior Court.*

Dame Philomène Petit dit Lalumière, duly authorised, wife of Joseph William Crevier, of the city of Longueuil, has, this day, instituted against her husband an action en séparation de biens.

ARTHUR DESJARDINS,
Attorney for Plaintiff.
Montreal, 12th December 1883. 2786

District de Québec, } *Cour Supérieure.*

Dame Cecile Fournier, de la cité de Québec, épouse de Normand Chouinard, du même lieu, épicière, a, le 13^e jour de décembre courant, intenté une action en séparation de biens contre son mari, sous le No. 466.

MALOUIN, MALOUIN & MALOUIN,
Procureurs de la Demanderesse.
Québec 13 décembre 1883. 2795 2

AVIS.

Province de Québec, }
District d'Arthabaska. }

La société en nom collectif qui a existé entre les soussignés et Francis Desrochers, fils, comme commerçants de bois, à Drummondville, sous la raison sociale de "Desrochers, Mitchell & Co.," a été dissoute.

Datée à Drummondville, le trente et unième jour d'octobre mil huit cent quatre-vingt-trois.

(Signé,) ROB. McDOUGALL,
" Wm. MITCHELL,
2799 " W. J. WATTS.

AVIS DE DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société (en commandite), qui existait ci-devant entre David Morrice et John W. MacKedie, sous le nom de "John W. MacKedie & Co.," comme manufacturiers de vêtements en gros, a été dissoute de consentement mutuel.

(Signé,) J. W. MACKEDIE,
2801 " DAVID MORRICE.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Iberville. }

Dame Delphine Lalane, de la ville d'Iberville, district d'Iberville, épouse de François-Xavier Quintal, hôtelier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse;

vs.

Le dit François-Xavier Quintal, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été ce jour instituée en cette cause.

J. S. MESSIER,
Avocat de la Demanderesse.
Saint-Jean, 11 décembre 1883. 2761 2

AVIS

Est par le présent donné que Shephard J. Brown, Henry J. Brown, Frederick Stevens, Charles A. Miller, James Aikenhead, Jacob Hutchinson et William Wark, s'adresseront au Lieutenant-Gouverneur en Conseil pour ratifier l'acte de vente passé par Abbott Frye, en leur faveur comme "The Windsor Cemetery Company" et passé devant J. Ledoux, notaire, le 18 septembre 1883, d'un certain morceau de terre contenant un acre, deux vergées et quinze perches de terre et étant partie des lots dix et onze, dans le douzième rang du canton de Windsor, devant servir comme cimetière pour toujours.

HALL, WHITE & CATE,
Soliciteurs des Requérants.
Windsor Mills, 30 novembre 1883. 2689 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Kamouraska } No. 557.

Dame Léontine Dionne, épouse de Sieur Honoré Dionne, cultivateur, de la paroisse de Saint-Philippe de Néry, Demanderesse;

vs.

Le dit Honoré Dionne, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause.

L. A. LANGLAIS,
Proc. de la Demanderesse.
Fraserville, 28 novembre 1883. 2699 3

District of Quebec. } *Superior Court.*

Dame Cecile Fournier, of the city of Quebec, wife of Normand Chouinard, of the same place, grocer, has, brought an action for separation as to property against her husband, under the No. 466.

MALOUIN, MALOUIN & MALOUIN,
Attorneys for Plaintiff.
Quebec, 13rd December, 1883. 2793

NOTICE.

Province of Quebec, }
District of Arthabaska. }

The co-partnership which existed between the undersigned and Francis Desrochers, junior, as lumber merchants, at Drummondville, under the name and firm of "Desrochers, Mitchell & Co.," has been dissolved.

Dated at Drummondville, on the thirty first day of October, one thousand eight hundred and eighty three.

(Signed,) ROB. McDOUGALL,
" Wm. MITCHELL,
2800 " W. J. WATTS.

NOTICE OF DISSOLUTION OF PARTNERSHIP.

The co-partnership (limited), heretofore existing between David Morrice and John W. MacKedie, under the name of "John W. MacKedie & Co.," as manufacturers of clothing wholesale has been dissolved by mutual consent.

(Signed,) J. W. MACKEDIE,
2802 " DAVID MORRICE.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Iberville. }

Dame Delphine Lalane, of the town of Iberville, district of Iberville, wife of François Xavier Quintal, hotel keeper, of the same place, duly authorized to ester en justice, Plaintiff;

vs.

The said François Xavier Quintal, Defendant.
An action in separation as to property has been this day instituted in this cause.

J. S. MESSIER,
Attorney for Plaintiff.
Saint Jean, 11th December, 1883. 2762

NOTICE

Is hereby given that Shephard J. Brown, Henry J. Brown, Frederick Stevens, Charles A. Miller, James Aikenhead, Jacob Hutchinson and William Wark, will apply to the Lieutenant Governor in Council to confirm the deed of sale executed by Abbott Frye to them as "The Windsor Cemetery Company," and passed before J. Ledoux, notary, on the 18th September, 1883, of a certain parcel of land containing one acre, two roods and fifteen perches of land, and being part of the lots ten and eleven, in the twelfth range of the township of Windsor, to be used as a cemetery forever.

HALL, WHITE & CATE,
Solicitors for applicants.
Windsor Mills, 30th November, 1883. 2690

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Kamouraska } No. 557.

Dame Léontine Dionne, wife of Honoré Dionne, farmer, of the parish of Saint Philippe de Néry, Plaintiff;

vs.

The said Honoré Dionne, Défendeur.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

L. A. LANGLAIS,
Attorney for Plaintiff.
Fraserville, 28th November, 1883. 2700

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

Dame Rebecca Max, de la cité et du district de Montréal, épouse de Louis Levy, ci-devant du même lieu, et maintenant de lieux inconnus, dûment autorisée à ester en justice, a instituée une action en séparation de biens contre son dit époux.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 4 décembre 1883. 2685 3

District de Joliette - Cour Supérieure.

Dame Mathilda Masse, de la paroisse de Saint-Thomas, district de Joliette, épouse de Alexis Masse, journalier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse ;

vs.

Le dit Alexis Masse, Défendeur.
Une action en séparation de corps et de biens a été instituée ce jour en cette cause.

C. P. CHARLAND,
Avocat et Proc. de la Demanderesse.
Joliette, 20 novembre 1883. 2605 5

AVIS.

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, en conseil, pour obtenir des lettres-patentes incorporant les requérants ci-après nommes et autres, en une compagnie à fonds social, en vertu des dispositions de l'acte d'incorporation des compagnies à fonds social, 31 Vict., chap. 25, Québec, et amendements ;

Que le nom de la compagnie proposée est "La compagnie de l'eau de la Côte Saint-Antoine," (limitée.)

Que l'objet de la dite compagnie est de fournir de l'eau aux habitants du village de la Côte Saint-Antoine, près Montréal ;

Que les opérations de la dite compagnie se feront dans le village de la Côte Saint-Antoine, la dite compagnie ayant son principal lieu d'affaires en la cité de Montréal ;

Que le fonds capital de la dite compagnie est de vingt mille dollars, divisé en deux mille parts ou actions de \$10 chaque ;

Que les noms, domicile et professions les requérants sont comme suit :

Joseph Doutre, Conseil de la Reine, Côte Saint-Antoine ; Matthew Hutchinson, avocat, Côte Saint-Antoine ; Alexander C. Hutchison, architecte, Côte Saint-Antoine ; James H. Redfern, marchand, Côte Saint-Antoine ; Edward Evans, comptable, cité de Montréal.

Que les dits Joseph Doutre, Matthew Hutchinson, Alexander C. Hutchison, James H. Redfern et Edward Evans, seront les premiers directeurs provisoires de la dite compagnie.

DOUTRE, JOSEPH & DANDURAND,
Avocats des requérants.
Montréal, 15 novembre 1883. 2653 4

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-Hyacinthe. } No. 2618.
Dame Rachel Rodgers, Demanderesse ;

vs.

Timothy Dwane, Défendeur.
La Demanderesse a poursuivi, ce jour, le Défendeur, son époux, en séparation de biens.

R. E. FONTAINE,
Avocat de la Demanderesse.
Saint Hyacinthe, 11 novembre 1883. 2589 5

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

Dame Rebecca Max, of the city and district of Montreal, wife of Louis Levy, formerly of the same place, and now of parts unknown, duly authorized to ester en justice, has instituted an action for separation as to property against her said husband.

T. & C. C. DE LORIMIER,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 4th December, 1883. 2686

District of Joliet - Superior Court.

Dame Mathilda Masse, of the parish of Saint Thomas, district of Joliette, wife of Alexis Masse, of the same place, traveller, and duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.

The said Alexis Masse, Defendant ;
An action for separation de corps et de biens has been instituted this day in this case.

C. P. CHARLAND,
Avocate and Attorney for Plaintiff.
Joliette, 20th November, 1883. 2606

NOTICE.

Notice is hereby given that application will be made to the Lieutenant Governor of the Province of Quebec, in council, for letters patent incorporating the applicants hereinafter mentioned and others, into a joint stock company under the provisions of the Joint Stock Companies Incorporation Act, 31st V., c. 25, Quebec, and amendments ;

That the name of the proposed company is: The Cote Saint Antoine Water Company" (limited.)

That the object of the said company is to supply water to the inhabitants of the village of Cote Saint Antoine, near Montreal ;

That the operations of the said company are to be carried on in the village of Côte Saint Antoine, the said company will have its principal place of business in the city of Montreal ;

That the capital stock of the said company is twenty thousand dollars, divided into two thousand shares of \$10 each ;

That the names, address and callings of the applicants are as follows :

Joseph Doutre, Queen's Counsel, Côte Saint Antoine ; Matthew Hutchinson, advocate, Côte Saint Antoine ; Alexander C. Hutchison, architect, Côte Saint Antoine ; James H. Redfern, merchant, Côte Saint Antoine ; Edward Evans, accountant, city of Montreal.

That the said Joseph Doutre, Matthew Hutchinson, Alexander C. Hutchinson, James H. Redfern and Edward Evans, shall be the first provisional directors of the said company.

DOUTRE, JOSEPH & DANDURAND,
Solicitors for Applicants.
Montreal, 15th November, 1883. 2654

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court*
District of Saint-Hyacinthe. } No. 2618.
Dame Rachel Rodgers, Plaintiff ;

vs.

Timothy Dwane, Defendant.
The Plaintiff has this day, sued the Defendant, her husband, to obtain separation as to property.

R. E. FONTAINE,
Attorney for Plaintiff
Saint Hyacinthe, 17th November, 1883. 2590

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Province de Québec. }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 Dans l'affaire de Edouard Fauteux, commerçant,
 du village Saint-Jean-Baptiste, dans le district
 de Montréal.
 Mercredi, le seizième jour de janvier prochain
 (1884), le soussigné fera application à la dite cour
 pour sa décharge en vertu du dit acte.

EDOUARD FAUTEUX,
 Par LAREAU & ALLARD,

2631 4

Ses procureurs ad litem.

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDING ACTS.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 In the matter of Edouard Fauteux, trader, of the
 village of Saint Jean-Baptiste, in the district of
 Montreal.
 Wednesday, on the sixteenth day of January
 next, (1884), the undersigned will apply to the said
 court for his discharge under said act.

EDOUARD FAUTEUX,
 By LAREAU & ALLARD,
 His attorneys ad litem.

2631

Règles de Cour.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District d'Iberville. }
 No. 250.

Mardi, le onzième jour de décembre mil huit cent
 quatre-vingt-trois.

PRÉSENT :

L'hon. M. le Juge CHAGNON, en chambre.
 La Banque de Saint-Jean, corps politique et incor-
 poré, ayant son principal bureau d'affaires en
 la ville de Saint-Jean, dans le district d'Iberville,
 Demanderesse ;

vs.

John Yule, de Chambly canton, dans la paroisse
 de Saint-Joseph de Chambly, dans le district de
 Montréal, Défendeur ;

et

Divers opposants.

Il est ordonné sur motion de MM. Paradis &
 Chassé, avocats de la demanderesse, que, par un
 avis à être deux fois inséré dans les langues fran-
 çaise et anglaise, dans la *Gazette Officielle de*
Québec, les créanciers du défendeur qui n'ont pas
 encore produit leurs réclamations, soient appelés
 et requis, et ils sont par les présentes appelés et
 requis de produire leurs réclamations au bureau
 du Protonotaire de cette cour, au palais de justice,
 en la dite ville de Saint-Jean, sous quinze jours
 de la date de la première insertion des présentes
 dans la dite gazette, accompagnées d'un état ou
 compte, avec pièces justificatives, s'il y en a, sinon,
 d'un affidavit à l'effet que la somme réclamée est
 légitimement due, en conformité aux articles 603
 et 604 du Code de Procédure Civile.

(Par ordre du Juge.)

2819

C. BELANGER,
 Dép. Protonotaire G. S.

Province de Québec, } *Cour Supérieure pour le*
 District de Montréal. } *Bas-Canada.*
 No. 2110.

Le troisième jour de décembre mil huit cent
 quatre-vingt-trois.

PRÉSENT :

L'honorable M. le juge PAPINEAU.
 Edward Lichtenheim, de la cité et du district de
 Montréal, marchand,

Demandeur ;

vs.

John Yule, de Chambly Canton, dans le district
 de Montréal, manufacturier,

Défendeur ;

et

Louis Boivin, Opposant.

La cour ordonne que, par un avis dans les lan-
 guages française et anglaise, à être publié deux fois
 dans la *Gazette Officielle de Québec*, les créanciers
 du dit John Yule, le défendeur en cette cause,
 qui n'auraient pas encore produit leurs réclama-
 tions, sont maintenant appelés à les produire en

Rules of Court.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Iberville. }
 No. 250.

Tuesday, the eleventh day of December, one
 thousand eight hundred and eighty three.

PRESENT :

The Hon. Mr. Justice CHAGNON, in Chambers.
 "La Banque de Saint-Jean," a body politic and
 corporate, having its principal office of business
 in the town of Saint Johns, in the district of
 Iberville, Plaintiff ;

vs.

John Yule, of Chambly Canton, in the parish of
 Saint-Joseph de Chambly, in the district of
 Montreal, Defendant ;

and

Divers Opposants.

It is ordered upon motion of Messrs. Paradis
 and Chassé, attorneys for plaintiff, that by a notice
 to be twice inserted in the french and english
 languages, in the *Quebec Official Gazette*, the
 creditors of the defendant who have not already
 filed their claims, be now called upon and required,
 and they are hereby called upon and required to
 file their claims in the office of the protonotary
 of this court, at the court house, in the said town
 of Saint Johns, within fifteen days from the date
 of the first insertion of these presents in the said
 gazette, accompanied by a statement or account,
 with proper vouchers, if any there are, or if not,
 with an affidavit that the sum claimed is lawfully
 due, in accordance with articles 603 and 604 of
 the Code of Civil Procedure.

(By order of the Judge.)

2820

C. BELANGER,
 Dep. Prothonotary S. C.

Province of Quebec, } *Superior Court for*
 District of Montreal. } *Lower Canada.*
 No. 2110.

The third day of December, one thousand eight
 hundred and eighty three.

PRESENT :

The Honorable Mr. Justice PAPINEAU.
 Edward Lichtenheim, of the city and district of
 Montreal, merchant,

Plaintiff ;

vs.

John Yule, of Chambly Canton, in the district of
 Montreal, manufacturer,

Defendant ;

and

Louis Boivin, Opposant.

The court doth order that, by a notice in the
 french and english languages to be inserted twice
 in the *Quebec Official Gazette*, the creditors of
 the said John Yule, the Defendant in this cause,
 who have not already filed their claims, be now
 called upon to file them in this cause, at the

cette cause, au bureau, à Montréal, du Protonotaire de cette Cour, dans les quinze jours de la date de la première insertion de tel avis dans la dite Gazette, accompagnées d'un état ou compte assermenté en conformité aux articles 603 et 604 du Code de Procédure Civile.

(Par ordre),

HUBERT, HONEY & GENDRON

2733 2

P. C. S.

office, in Montreal, of the Protonotary of this Court, within fifteen days of the date of the first insertion of such notice in the said Gazette, accompanied by statement or account with proper vouchers in accordance with the 603rd and 604th articles of the Code of Civil Procedure.

(By Order),

HUBERT, HONEY & GENDRON,

2734

P. S. C.

Province de Québec,
District d'Arthabaska,
No. 202

Cour de Circuit.

Louis Ovide Pepin, du village d'Arthabaskaville,
marchand,

Demandeur ;

vs.

Weston F. Milliken, de la cité de Portland, dans l'Etat du Maine, un des Etats-Unis d'Amérique, en sa qualité d'administrateur à la succession de feu Cyrus S. Clark, en son vivant, de Portland susdit, et faisant affaires comme commerçant de bois, à Brompton Falls, dans le district de Saint François, dûment nommé comme tel administrateur par lettres d'administration sous l'autorité du dit Etat de Maine,

Défendeur ;

et

Divers opposants afin de conserver.

Le onzième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

PRÉSENT :—l'honorable M. A. PLAMONDON, J. C. S.
(en chambre.)

Vu la requête du demandeur, et vu l'allégation que le défendeur est en déconfiture, il est ordonné qu'un avis soit publié deux fois dans la *Gazette Officielle de Québec*, et que par le dit avis, il soit enjoint à ses créanciers du dit défendeur, de produire sous quinze jours de la date de la première insertion du dit avis leurs réclamations contre le dit défendeur, au greffe de cette cour, pour être payés de leurs dites réclamations en tout ou en partie, suivant les produits des biens du dit défendeur vendus en cette cause.

(Signé.) M. A. PLAMONDON,
J. C. S.

Vraie copie,

CHS. C. BERNIER,

Dep. G. C. C.

2783 2

Province of Quebec,
District of Arthabaska,
No. 202.

In the Circuit Court.

Louis Ovide Pepin, of the village of Arthabaskaville, merchant,

Plaintiff ;

vs.

Weston F. Milliken, of the city of Portland, in the State of Maine, one of the United States of America, in his quality of administrator to the estate of the late Cyrus S. Clark, in his lifetime, of Portland aforesaid, and doing business as lumber merchant, at Brompton Falls, in the district of Saint Francis, duly appointed as such administrator by letters of administration issued under the authority of the said State of Maine,

Defendant ;

and

Divers opposants afin de conserver,

The eleventh day of December, one thousand eight hundred and eighty three.

PRESENT :—The Honorable M. A. PLAMONDON, J. S. C.
(In chambers.)

Seeing the petition of the plaintiff, and seeing the allegation that the defendant is insolvent, it is ordered that notice be twice published in the *Official Gazette*, and that by the said notice, it be ordered to the creditors of the said defendant, to file within fifteen days from the date of the first insertion of the said notice, their claims against the said defendant, at the clerk's office of this court, to be paid of their said claims in whole or in part, according to the amount of the proceeds of the defendant's goods sold in this cause.

(Signed,) M. A. PLAMONDON,
J. S. C.

A true copy,

CHS. C. BERNIER,

Dep. C. C. C.

2784

Licitations.

LICITATION.

Province de Québec,
District de Montréal.

Avis public est par le présent donné que par et en vertu d'un jugement de la Cour Supérieure, siégeant à Montréal, dans le district de Montréal, rendu le premier octobre courant (1883), dans une cause portant le No. 2638, où Dame Elmire Dansereau, de la paroisse de Verchères, district de Montréal, épouse de Louis Bertrand, cultivateur, du même lieu, et ce dernier tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse à ester en justice, François-Xavier Charron dit Cabana, forgeron, de West Claremont, dans le New Hampshire, un des Etats-Unis d'Amérique, et Joseph Charron dit Cabana, journalier, de Saint-Pie, dans la Province de Manitoba, Canada, sont demandeurs ; contre Emery Langevin, cultivateur, de la dite paroisse de Verchères, défendeur, et Thomas Charron dit Cabana, ci-devant de la dite paroisse de Verchères, et maintenant absent de cette province, mis en cause, ordonnant la licitation des propriétés immobilières ci-après décrites, savoir :

1. Une terre sise et située sur la Grande Côte de la paroisse de Verchères, de la contenance de trois arpents de front sur trente-deux arpents de

Licitations.

LICITATION.

Province of Quebec,
District of Montreal.

Public notice is hereby given that under and by virtue of a judgment of the Superior Court, sitting in the city of Montreal, in the district of Montreal, on the first day of October instant, (1883), in a suit bearing the number 2638, wherein Dame Elmire Dansereau, of the parish of Verchères, district of Montreal, wife of Louis Bertrand, of the same place, farmer, the latter as well personally as for the purpose of authorizing his said wife to *ester en justice*, François Xavier Charron alias Cabana, of West Claremont, in the State of New Hampshire, one of the United States of America, blacksmith, and Joseph Charron dit Cabana, of Saint Pie, in the province of Manitoba, Canada, laborer, are Plaintiffs ; against Emery Langevin, of the said parish of Verchères, farmer, Defendant, and Thomas Charron dit Cabana, heretofore of the said parish of Verchères, and now absent from this Province, *mis en cause*, ordering the licitation of the immoveable property, herein-after described, to wit :

1. A lot of land situate and being on the Grande Côte of the parish of Verchères, containing three arpents in front by thirty two arpents in depth :

profondeur; tenant en front vers le nord-ouest au fleuve Saint-Laurent, en profondeur vers le sud-est aux terres de la seconde concession, d'un côté au nord-est à Eustache Beauregard, et de l'autre côté au sud-ouest à Janvier Bussièrès—avec maison, grange, étables et autres bâtiments dessus érigés; la dite terre connue et désignée sur les plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la dite paroisse de Verchères, sous le numéro deux cent douze (No. 212.)

2. Une portion de terre sise au même lieu, étant en marégo, de la contenance de quatre arpents en superficie, plus ou moins; tenant en front vers le nord-est au fleuve Saint-Laurent, en profondeur au sud-est à Norbert Geoffrion ou représentants, au nord-est à Joseph Amiot, et au sud-est au dit Norbert Geoffrion ou représentants; la dite portion de terre faisant partie du lot numéro deux cent vingt (220), des dits plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la dite paroisse de Verchères.

3. Une autre portion de terre sise et située en la troisième concession de la dite paroisse de Verchères, de la contenance d'un arpent et deux perches de front, plus ou moins, sur seize arpents et cinq perches de profondeur, plus ou moins; bornée en front vers le nord-ouest par Cyprien Charron, en profondeur vers le sud-est par les terres du Grand Coteau ou la portion de terre ci-après désignée, d'un côté au nord-est par Michel Beauregard, et de l'autre côté au sud-ouest par le dit Cyprien Charron; la dite portion de terre connue et désignée aux susdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Verchères, sous le numéro quatre cent soixante et un (No. 461).

4. Une autre portion de terre sis et situé dans les quatrième et cinquième concessions de la dite paroisse de Verchères, d'un arpent et deux perches de front sur quatre arpents de profondeur; de là prenant six perches de large sur cinquante-quatre arpents, deux perches et neuf pieds de profondeur, plus ou moins; bornée en front vers le nord-ouest par les terres de la troisième concession ou la portion de terre ci-dessus en dernier lieu désignée, en profondeur vers le sud-est par la ligne limitative de la paroisse de Verchères, d'un côté au sud-ouest par Félix Chagnon, et de l'autre côté au nord-est par Eustache Beauregard et Timothée Dansereau; la dite portion de terre connue et désignée aux susdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Verchères, sous le numéro cinq cent quarante (No. 540).

Les immeubles ci-dessus décrits seront mis à l'enchère et adjugés aux plus offrant et dernier enchérisseur, le SEIZIÈME jour de JANVIER prochain (1884), cour tenante, dans la salle d'audience de la troisième division de la Cour Supérieure du palais de justice, à Montréal, sujet aux charges, clauses et conditions énumérées dans le cahier de charge déposé au greffe du protonotaire de la dite cour, et toute opposition afin d'annuler afin de charge ou afin de distraire à la dite licitation devra être déposée au greffe du protonotaire de la dite cour au moins quinze jours avant le jour fixé comme susdit pour la susdite vente et adjudication; et toute opposition afin de conserver devra être déposée dans les six jours après l'adjudication, et à défaut par les parties de déposer les dites oppositions dans les délais ci-dessus mentionnés, elles seront forecloses du droit de le faire.

THEO. BERTRAND,

Avocat des Demandeurs.

Montréal, 15 octobre 1883. 2425 3
[Première publication, 3 novembre 1883.]

bounded in front to the north west by the Saint Lawrence river, in depth to the south east by the lands of the second concession, on one side to the north east by Eustache Beauregard, and on the other side to the south west by Janvier Bussièrès—with a house, barn, stables and other buildings thereon erected; the said land being known and designated on the official plan and book of reference of the municipality of the said parish of Verchères, as number two hundred and twelve (No. 212).

2. A portion of land being and situate in the same place, being *en marégo*, containing four arpents in superficies, more or less; bounded in front to the north west by Saint Lawrence river, in depth to the south east by Norbert Geoffrion or representatives, on the north east side by Joseph Amiot, and on the south west side by the said Norbert Geoffrion or representatives; the said portion of land being a part of the lot number two hundred and twenty (No. 220), on the said official plan and book of reference of the municipality of the said parish of Verchères.

3. Another portion of land being and situate in the third concession of the said parish of Verchères, containing one arpent and two perches in front, more or less, by sixteen arpents and five perches in depth, more or less; bounded in front to the north west by Cyprien Charron, in depth to the south east by the lands of the *Grand Coteau* or the portion of land hereinafter designated, on one side to the north east by Michel Beauregard, and on the other side to the south west by the said Cyprien Charron; the said portion of land known and designated on the said official plan and book of reference of the parish of Verchères, under the number four hundred and sixty one (No. 461).

4. Another portion of land being and situate in the fourth and fifth concessions of the said parish of Verchères, containing one arpent and two perches in front by four arpents in depth; there taking six perches in width by fifty four arpents, two perches and nine feet in depth, more or less; bounded in front to the north west by the lands of the third concession or the portion of land immediately above described, in depth to the south east by the limitary line of the parish of Verchères, on one side to the south west by Félix Chagnon, and on the other side to the north east by Eustache Beauregard and Timothée Dansereau; the said portion of land known and designated on the said official plan and book of reference of the parish of Verchères, under the number five hundred and forty (540.)

The above described immoveable property will be put up to auction and adjudged to the highest and last bidder, on the SIXTEENTH day of JANUARY next, (1884), sitting the court, in the court house of the city of Montreal, in the third division, subject to the charges, clauses and conditions contained in the list of charges deposited in the office of the prothonotary of the said court, and any opposition to annul or secure charges or to withdraw to be made to the said licitation must be filed in the office of the prothonotary of the said court fifteen days at least before the day fixed as aforesaid for the sale and adjudication; and oppositions for payment must be filed within the six days next after the adjudication, and failing the parties to file such oppositions within the delays hereby limited, they will be foreclosed from so doing.

THEO. BERTRAND,

Attorney for Plaintiff

Montreal, 15th October, 1883. 2426
[First published, 3rd November, 1883.]

Ventes par le Shérif—Arthabaska.

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juge.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } **LA CORPORATION DU TOWNSHIP DE WICKHAM**, corporation légalement instituée en vertu des lois de cette province, ayant son principal bureau et place d'affaires dans le township de Wickham, Demanderesse; contre **THE SOUTH EASTERN RAILWAY COMPANY**, corporation commerciale légalement instituée, ayant son principal bureau et place d'affaires, dans la cité de Montréal, Défenderesse; et Messieurs Laurier & Lavergne, procureurs de la demanderesse, distrayants.

Arthabaska, à savoir : } **LA CORPORATION DU TOWNSHIP DE WICKHAM**, corporation légalement instituée en vertu des lois de cette province, ayant son principal bureau et place d'affaires dans le township de Wickham, Demanderesse; contre **THE SOUTH EASTERN RAILWAY COMPANY**, corporation commerciale légalement instituée, ayant son principal bureau et place d'affaires, dans la cité de Montréal, Défenderesse; et Messieurs Laurier & Lavergne, procureurs de la demanderesse, distrayants.

Comme appartenant à la dite compagnie de chemin de fer Sud-Est, les immeubles suivants, à savoir :

1. L'immeuble connu comme la division nord du chemin de fer Sud-Est, comprenant tout le chemin de fer à partir de la ville de Sorel, en le district de Richelieu, jusqu'à Sutton Junction, en le district de Bedford, en la province de Québec, et à partir de Drummondville jusqu'à L'Avenir, en le district d'Arthabaska, la dite division nord à partir de la ville de Sorel, jusqu'à Sutton Junction, et à partir de Drummondville jusqu'à L'Avenir, ayant environ cent huit mille de longueur sur soixante-et-six pieds de largeur, et traversant les comtés de Richelieu et Yamaska, en le district de Richelieu, en le comté de Drummond, en le district d'Arthabaska, le comté de Bagot, en le district de Saint-Hyacinthe, les comtés de Shefford et Brome, en le district de Bedford.

2. L'immeuble connu comme la ligne principale du dit Chemin de fer Sud-Est, à partir de Farham Ouest, en le comté de Missisquoi jusqu'à Abercorn, en le comté de Brome, tous deux du district de Bedford, et aussi cette partie du dit Chemin Sud-Est passant entre Abercorn susdit et North Troy, en l'Etat du Vermont, lequel traverse Glen Sutton et Mansonville, en le dit comté de Brome et le dit district de Bedford, dite Province de Québec, la dite ligne principale du dit Chemin de fer étant environ quarante-quatre milles de longueur sur soixante-et-six pieds de largeur et traversant les comtés de Missisquoi et Brome en le dit district, la dite division nord et la ligne principale de la dite Compagnie de Chemin de fer Sud-Est formant ensemble environ cent cinquante-deux milles de longueur sur soixante-et-six pieds de largeur, y compris toutes les terres et terminus du dit Chemin de fer maintenant saisis, et toutes les terres de la dite Compagnie, défenderesse dans ses limites, et toutes les bâtisses sus-érigées et tout le matériel et autres appartenances qui s'y trouvent.

Ils seront vendus au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummondville, le VINGT-NEUVIEME jour de JANVIER prochain (1884), à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni Exponas* are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } **THE CORPORATION OF WICKHAM**, legally instituted under the laws of this Province, having its principal office and place of business in the township of Wickham, Plaintiff; against **THE SOUTH EASTERN RAILWAY COMPANY**, a commercial corporation legally instituted, having its principal office and place of business in the city of Montreal, Defendants; and Messrs. Laurier & Lavergne, attorneys for the plaintiff, *distrayants*.

Arthabaska, to wit: } **THE CORPORATION OF WICKHAM**, legally instituted under the laws of this Province, having its principal office and place of business in the township of Wickham, Plaintiff; against **THE SOUTH EASTERN RAILWAY COMPANY**, a commercial corporation legally instituted, having its principal office and place of business in the city of Montreal, Defendants; and Messrs. Laurier & Lavergne, attorneys for the plaintiff, *distrayants*.

As belonging to the said The South Eastern Railway Company, the following immoveables, to wit:

1. The immoveable known as the northern division of the South Eastern Railway, consisting of the whole railroad from the town of Sorel, in the district of Richelieu, to Sutton Junction, in the district of Bedford, in the Province of Quebec, and from Drummondville to L'Avenir, in the district of Arthabaska, the said northern division from the town of Sorel, to Sutton Junction, and from Drummondville to L'Avenir, being about one hundred and eight miles in length by sixty six feet wide, and running through the counties of Richelieu and Yamaska, in the district of Richelieu, in the county of Drummond, in the district of Arthabaska, the county of Bagot, in the district of Saint Hyacinthe, the counties of Shefford and Brome, in the district of Bedford.

2. The immoveable known as the main line of the said South Eastern Railway from West Farnham, in the county of Missisquoi to Abercorn, in the county of Brome, both in the district of Bedford, as also that part of the said South Eastern Railway running between Abercorn aforesaid, and North Troy, in the State of Vermont, which runs through Glen Sutton and Mansonville, in said county of Brome and in the said district of Bedford, said province of Quebec, said main line of said railway being about forty four miles in length by sixty six feet in width and running through the counties of Missisquoi and Brome, in the said district, the said northern division, and the main line of the said South Eastern Railway Company forming together about one hundred and fifty two miles in length by sixty six feet in width; including all the lands at the termini of said railroad, now seized, and all the lands of the said company defendant within these limits, and all the buildings thereon erected, and all and every the rolling stock and other appurtenances thereto belonging.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummondville, on the TWENTY NINTH day of JANUARY next, (1884), at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ

bref rapportable le neuvième jour de février prochain.

AUGUSTE QUESNEL,

Bureau du Shérif, Shérif.
Arthabaskaville, 21 novembre 1883.
[Première publication, 24 novembre 1883.] 2603 2

Noté par le Shérif.—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **TERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bre

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.
Cour Supérieure pour le Bas-Canada—District de Montréal.

Province de Québec, } **JEAN-BAPTISTE ROL-**
District de Montréal, } **LAND**, libraire, de la
à savoir: No. 97. } cité et du district de Montréal; **DAME ESTHER BOUIN** dit **DUFRESNE**, épouse commune en biens du dit Jean-Baptiste Rolland, du même lieu, et de son dit époux dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes; Jean François Xavier Damien Rolland, libraire, du village d'Hochelaga, dit district, Dame Marie Albina Parent, du même lieu, épouse séparée quant aux biens par contrat de mariage du dit Jean François Xavier Damien Rolland et de son dit époux dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes; Stanislas Jean-Baptiste Rolland, libraire, autrefois du village d'Hochelaga, dit district, et maintenant de la ville de Saint-Jérôme, dans le district de Terrebonne, Dame Marie Albina Lanthier, du même lieu, épouse séparée quant aux biens du dit Stanislas Jean-Baptiste Rolland et de son dit époux dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes; Remi Canut Octavien Rolland, libraire, de la cité et du district de Montréal; Dame Marie Eulalie Mattie Lee Yancey, du même lieu, épouse séparée quant aux biens par contrat de mariage du dit Remi Canut Octavien Rolland et de son dit époux, dûment autorisée à ester en justice; Dame Marie Corinne Florentine Hermentine Rolland, épouse séparée quant aux biens par contrat de mariage de Joseph Raymond Fournier dit Préfontaine, avocat, tous deux du dit village d'Hochelaga, dit district, et le dit Joseph Raymond Fournier dit Préfontaine, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse à ester en justice aux fins des présentes, Demandeurs; contre **VICTOR HUDON**, négociant, de la cité et du district de Montréal, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement No. 42, des plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Beauharnois; borné en front au nord ouest par la rue Saint-Laurent, au sud-ouest par le No. 41, au sud-est par le lot No. 101, et au nord-est par la rue Richardson; contenant cent un pieds de front par deux cent trois pieds de profondeur dans la ligne sud-ouest, et deux cent cinq pieds du côté de la rue Richardson; en superficie vingt mille

returnable on the ninth day of February next.

AUGUSTE QUESNEL,

Sheriff's Office, Sheriff.
Arthabaskaville, 21st November, 1883. 2604
[First published, 24th November, 1883.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS
Superior Court for Lower Canada—District of Montréal.

Province of Québec, } **JEAN BAPTISTE ROL-**
District of Montréal, } **LAND**, of the city and
to wit: No. 97. } district of Montréal, bookseller, **DAME ESTHER BOUIN** dit **DUFRESNE**, wife *commune en biens* of the said Jean Baptiste Rolland, of the same place, and of her said husband duly authorized *à ester en justice* for the purposes of these presents; Jean François Xavier Damien Rolland, bookseller, of the village of Hochelaga, said district, Dame Marie Albina Parent, of the same place, wife separated as to property *séparée quant aux biens* by contract of marriage from the said Jean François Xavier Damien Rolland and of her said husband duly authorized *à ester en justice* for the purposes of these presents; Stanislas Jean Baptiste Rolland, bookseller, formerly of the village of Hochelaga, said district, and now of the town of Saint Jérôme, in the district of Terrebonne, Dame Marie Albina Lanthier, of the same place, wife separated as to property *séparée quant aux biens* from the said Stanislas Jean Baptiste Rolland and of her said husband duly authorized *à ester en justice* for the purposes of these presents; Remi Canut Octavien Rolland, bookseller, of the city and district of Montréal; Dame Marie Eulalie Mattie Lee Yancey, of the same place, wife separated as to property *séparée quant aux biens* by contract of marriage from the said Remi Canut Octavien Rolland and her said husband, duly authorized *à ester en justice*; Dame Marie Corinne Florentine Hermentine Rolland, wife separated as to property *séparée quant aux biens* by contract of marriage from Joseph Raymond Fournier dit Préfontaine, advocate, both of the said village of Hochelaga, said district, and the said Joseph Raymond Fournier dit Préfontaine, as well personally as to authorize his said wife *à ester en justice* for the purposes of these presents, Plaintiffs; against **VICTOR HUDON**, trader, of the city and district of Montréal, Defendant.

1. A lot of land or emplacement No. 42, on the official plan and book of reference of the said town of Beauharnois; bounded in front to the north west by Saint Lawrence street, to the south west by No. 41, to the south east by lot No. 101, and to the north east by Richardson street, containing one hundred and one feet in front by two hundred and three feet in depth in the south west line, and two hundred and five feet on

cinq cent deux pieds. le tout mesure anglaise—avec une maison en pierre et autres bâties dessus construites.

2. Un autre lot ou emplacement No. 41, des plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Beauharnois, de forme irrégulière; borné en front au nord-ouest par la rue Saint-Laurent, au sud-ouest par le lot No. 40, au sud-est par le lot No. 102, au nord-est par le lot No. 42, en superficie vingt mille six cent quatre pieds carrés, mesure anglaise—avec un hangar à grain en pierre et autres bâties en bois sus-érigées.

3. Un lot de terre ou emplacement No. 101, des plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Beauharnois; borné en front au sud-est par la rue Ellice, au nord-est par la rue Richardson, au nord-ouest par le lot No. 40, au sud-ouest par le lot No. 102, contenant cent un pieds de front sur la rue Ellice, par deux cent six pieds de profondeur du côté de la rue Richardson, et deux cent quatre pieds dans la ligne sud-ouest, en superficie vingt mille cinq cent soixante et douze pieds carrés, le tout mesure anglaise.

4. Un lot No. 102, des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Beauharnois; borné en front au sud-est par la rue Ellice, au nord-est par le lot No. 101, au nord-ouest par le lot No. 41, au sud-ouest par le lot No. 103, mesurant quatre-vingt-dix-huit pieds de front par deux cent quatre pieds de profondeur dans la ligne nord-est, deux cent un pieds dans la ligne sud-ouest, en superficie, dix-neuf mille huit cent vingt-cinq pieds, le tout mesure anglaise.

5. Un lot No. 103, des plan et livre de renvoi officiels de la ville de Beauharnois; borné en front vers le sud-est par la rue Ellice, au nord-est par le lot No. 102, au nord-ouest par le lot No. 40, au sud-ouest par le lot No. 101, mesurant quatre-vingt-trois pieds de front par deux cent un pieds de profondeur dans la ligne nord-est, et cent quatre-vingt-dix-huit pieds dans la ligne sud-ouest; en superficie quinze mille deux cent quatre-vingt-quatre pieds, mesure anglaise, le tout plus ou moins, et sans garantie quant à la mesure précise des dits lots.

Pour être vendus au bureau du shérif, en la ville de Beauharnois, le VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Pref rapportable le vingt-cinquième jour de janvier aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Bureau du Shérif. Shérif.
Beauharnois, 21 novembre 1883. 2557 2
[Première publication; 24 novembre 1883.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure pour le Bas Canada.—District de Beauharnois.

Province de Québec, } THOMAS BROSSOIT,
District de Beauharnois, } esquire, avocat,
No. 979. } cat, de la ville et du
district de Beauharnois, Demandeur; contre JAMES
McCLYMONT, père, cultivateur, de la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, dans le district de Beauharnois, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans Georgestown sud, English River, en la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, en le comté de Châteauguay et district de Beauharnois, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels pour les fins d'enregistrement dans et pour la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, en le comté de Châteauguay, comme lot numero deux cent quatre-vingt-quatorze (No. 294), contenant cent quatre arpents en superficie, plus ou moins; borné en front par la English River, en arrière par la ligne de division, d'un côté par le lot deux cent quatre-vingt-quinze, appartenant à James McKell, et de l'autre côté par un chemin ou montée—avec toutes les bâties, maison, grange, étable, etc., sus-érigées.

Richardson street side, twenty thousand five hundred and two feet in superficies, the whole english measure—with a stone house and other buildings thereon erected.

2. Another lot or emplacement No. 41, on the official plan and book of reference of the said town of Beauharnois, of irregular outline; bounded in front to the north west by Saint Lawrence street, to the south west by lot No. 40, to the south east by lot No. 102, to the north east by lot No. 42, twenty thousand six hundred and four feet square in superficies—with a stone grain shed and other wooden buildings thereon erected.

3. A lot of land or emplacement No. 101, on the official plan and book of reference of the said town of Beauharnois; bounded in front to the south east by Ellice street, to the north east by Richardson street, to the north west by lot No. 40, to the south west by lot No. 102, containing one hundred and one feet in front on Ellice street by two hundred and six feet in depth on the side facing Richardson street, and two hundred and four feet on the south west line, twenty thousand five hundred and seventy two feet square in superficies—the whole english measure.

4. A lot No. 102, on the official plan and book of reference of the town of Beauharnois; bounded in front to the south east by Ellice street, to the north east by lot No. 101, to the north west by lot No. 41, to the south west by lot No. 103, measuring ninety eight feet in front by two hundred and four feet in depth in the north east line, and two hundred and one feet in the south west line, nineteen thousand eight hundred and twenty five feet in superficies, the whole english measure.

5. A lot No. 103, on the official plan and book of reference of the town of Beauharnois; bounded in front towards the south east by Ellice street, to the north east by lot No. 102, to the north west by lot No. 40, to the south west by lot No. 101, measuring eighty three feet in front by two hundred and one feet in depth, in the north east line, and one hundred and ninety eight feet on the south west line, fifteen thousand two hundred and eighty four feet in superficies, english measure, the whole more or less, and without warranty as to precise measurement of said lots.

To be sold at the sheriff's office, in the town of Beauharnois, on the TWENTY FIFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of January also next.

PHILEMON LABERGE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Beauharnois 21st November, 1883. 2558
[First published, 24th November, 1883.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court for Lower Canada.—District of Beauharnois.

Province of Québec, } THOMAS BROSSOIT,
District of Beauharnois, } esquire, advocate,
No. 979. } of the town and district
of Beauharnois, Plaintiff; against JAMES
McCLYMONT, senior, farmer, of the parish of Saint Jean Chrysostôme, in the district of Beauharnois, Defendant.

A lot of land situate and lying in the south Georgestown, English River, in the parish of Saint Jean Chrysostôme, in the county of Châteauguay and district of Beauharnois, known and designated on the official plan and book of reference for the purpose of registration in and for the parish of Saint Jean Chrysostôme, in the county of Châteauguay, as lot number two hundred and ninety four (No. 294), containing one hundred and four arpents in superficies, more or less; bounded in front by English River, in rear by the line of division, on one side by lot two hundred and ninety five, to James McKell, and the other side by a by-road or *Montée*—with all the buildings, house, barn, stable &c., &c., thereon erected.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Jean Chrysostôme, SAMEDI, le CINQUIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quinzième jour de janvier aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Beauharnois, 29 octobre 1883.
[Première publication, 3 novembre 1883.] 2403 3

FIERI FACIAS DE BONIS.

Cour de Circuit dans et pour le comté de Huntingdon—District de Beauharnois.

Province de Québec, } JULIUS SCRIVER,
District de Beauharnois, } du village de Hem-
No. 391. } mington, en le comté
de Huntingdon, membre de la Chambre des Communes, Demandeur; contre MOISE GADONA du canton de Havelock, en le comté de Huntingdon, cultivateur, Défendeur.

Partie du lot No. 22, dans le 1er rang des *granted lands*, en le canton de Havelock, en le comté de Huntingdon; borné en front au sud par le chemin public, en arrière par la ligne provinciale ou ligne de borne, à l'est par Octave Philion ou représentants, et à l'ouest par Moïse Richard, fils ou représentants, contenant 112 acres, plus ou moins en superficie—avec toutes les bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Huntingdon, au village de Huntingdon, MARDI, le HUITIÈME jour de JANVIER prochain, à DIXHEURES de l'avant-midi. Bref rapportable le dix-huitième jour de janvier aussi prochain.

PHILEMON LABERGE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Beauharnois, 29 octobre 1883.
[Première publication, 3 novembre 1883.] 2404 3

Shérif—Chicoutimi.

LES BIENS est par le présent donné que les BIENS et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir: } EDOUARD LEMIEUX,
No. 6165. } de la ville de Chicoutimi, marchand, Demandeur; contre JOSEPH DUFOUR, fils de Roger, de Chicoutimi, cultivateur, Défendeur.

1. Une terre faisant partie du lot numéro neuf, du cinquième rang du canton de Tremblay, laquelle mesure deux arpents et sept perches de front depuis la rivière Saguenay jusqu'au pied du Rocher qui se rencontre à la profondeur de deux arpents et demi, plus ou moins, et mesure deux arpents et six perches de front depuis le pied du Rocher jusqu'au sixième rang; joignant du côté nord-ouest à Edmond Lemieux, et du côté sud-est à Germain Lajoie ou son représentant—avec les bâtisses dessus construites.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Jean Chrysostôme, SATURDAY, the FIFTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Writ returnable the fifteenth day of January also next.

PHILEMON LABERGE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Beauharnois, 29th October, 1883. 2404
[First published, 3rd November, 1883.]

FIERI FACIAS DE BONIS.

Circuit Court in and for the County of Huntingdon District of Beauharnois.

Province of Québec, } JULIUS SCRIVER,
District of Beauharnois. } of the village of Hem-
No. 391. } mington, in the county
of Huntingdon, member of the House of Commons, Plaintiff; against MOISE GADONA, of the township of Havelock, in the county of Huntingdon, farmer, Defendant.

Part of lot No. 22, in the 1st range of *granted lands*, in the township of Havelock, in the county of Huntingdon; bounded in front on the south by the public road, in rear by the province or boundary line, on the east by Octave Philion or representatives, and on the west by Moïse Richard, jr., or representatives, and containing 112 acres, more or less, in superficies—with all the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office, of the county of Huntingdon, in the village of Huntingdon, on TUESDAY, the EIGHTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of January, also next.

PHILEMON LABERGE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Beauharnois, 29th October, 1883.
[First published, 3rd November, 1883.] 2404

Sheriff's Sales.—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit: } EDOUARD LEMIEUX, of
No. 6165. } the town of Chicoutimi, merchant, Plaintiff; against JOSEPH DUFOUR, son of Roger, of Chicoutimi, farmer, Defendant.

1. A land forming a portion of lot number nine, in the fifth range of the township of Tremblay, measuring two arpents and seven perches in front from the river Saguenay to the foot of the rock which is to be found at a depth of two arpents and a half, more or less, and measuring two arpents and six perches in front from the foot of the Rock to the sixth range; adjoining on the north west side to Edmond Lemieux, and on the south east side to Germain Lajoie or his representatives—with the buildings thereon erected.

2. La juste moitié nord-ouest du lot numéro huit, du sixième rang du dit canton de Tremblay, contenant cinquante acres en superficie, plus ou moins; bornée par un bout au cinquième rang, par l'autre bout au septième rang; joignant du côté nord-ouest à Edmond Lemieux, et du côté sud-est à Germain Lajoie ou son représentant—avec ses circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro un, à Chicoutimi, à DIX heures de l'avant-midi, le VINGT-HUITIÈME jour du mois de JANVIER prochain. Le dit bref rapportable le treizième jour du mois de février prochain.

O. BOSSÉ.

Bureau du Shérif, Shérif.
Chicoutimi, 16 novembre 1883. 2609 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

Ventes par le Shérif—Gaspé.

AV S PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.
Dans la Cour Supérieure.

District de Gaspé, } **RAULIN ROBIN**
Comté de Bonaventure. } *et al.*, de l'île de
No. 473. } Jersey, en Europe, marchands, faisant affaires à Paspébiac, en le comté de Bonaventure et ailleurs, en la Puissance du Canada, sous les nom et raison de Charles Robin & Cie., Demandeurs; contre ANDREW YOUNG, du canton de Hope, en le comté de Bonaventure, commerçant et cultivateur, Défendeur.

Un lot de terre en le canton de Hope, ayant quarante-six acres en superficie, plus ou moins, sur un front d'un acre, quatre perches et cinq pieds et demi, le dit lot étant la partie ouest du lot numéro trente-quatre (34), dans le premier rang du susdit canton de Hope; borné à l'est par William Young, à l'ouest par George Robinson, au nord par le deuxième rang, et au sud par la Baie des Chaleurs—ensemble avec une maison, grange et autres bâtisses sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau du régistrateur pour la première division d'enregistrement du comté de Bonaventure, à New-Carlisle, JEUDI, le TRENTE-UNIÈME jour de JANVIER prochain (1884), à C'NEZ heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de février prochain (1884).

W. M. SHEPPARD,

Bureau du Shérif, Shérif, C. B.
New-Carlisle, 14 novembre 1883. 2539 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

2. The exact north west half of lot number eight, in the sixth range of the said township of Tremblay, containing fifty acres in superficies, more or less; bounded at one end by the fifth range, at the other end by the seventh range; adjoining on the north west side to Edmond Lemieux, and on the south east side to Germain Lajoie or his representatives—circumstances and dependencies.

To be sold at the office of the registration division of Chicoutimi, number one, at Chicoutimi, at TEN o'clock in the forenoon, on the TWENTY EIGHTH day of the month of JANUARY next. The said writ returnable on the thirteenth day of the month of February next.

O. BOSSÉ,

Sheriff's Office, Sheriff.
Chicoutimi, 16th November, 1883. 2610
[First published, 24th November, 1883.]

Sheriff's Sales. —Gaspé.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions, *and annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteenth days next preceding the day of sale. *oppositions afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.
In the Superior Court.

District of Gaspé, } **RAULIN ROBIN** *et*
County of Bonaventure, } *al.*, of the Island of
No. 473. } Jersey, in Europe, merchants, doing business at Paspébiac, in the county of Bonaventure and elsewhere, in the Dominion of Canada, under the name and style of Charles Robin & Co., Plaintiffs; against ANDREW YOUNG, of the township of Hope, in the county of Bonaventure, trader and farmer, Defendant.

A lot of land in the township of Hope, consisting of forty six acres in superficies, more or less, on a front of one acre, four perches and five and one half feet, the said lot being the western part of lot number (34) thirty four, in the first range of the aforesaid township of Hope; bounded on the east by William Young, on the west by George Robinson, on the north by the second range, and on the south by the Baie des Chaleurs—together with a house, barn and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the first registration division of the county of Bonaventure, at New-Carlisle, on THURSDAY, the THIRTY FIRST day of JANUARY next, (1884), at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of February next (1884).

W. M. SHEPPARD,

Sheriff's Office, Sheriff, C. B.
New-Carlisle, 14th November, 1883. 2540
[First published, 24th November, 1883.]

Ventes par le Shérif.—Iberville.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Pas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } ROBERT P. MCGINNIS,
No. 1531. } R Demandeur; contre
FRANÇOIS ALARY MARTIN, Défendeur.

Un lot de terre située en la ville d'Iberville, dans le district d'Iberville, connu comme la moitié est du lot numéro cent quatre-vingt un, au côté sud de la rue Stevenson, seigneurie Bleurie, étant le numéro 34, du cadastre de la dite seigneurie; borné au nord par la dite rue Stevenson, en arrière par Jean-Baptiste Lanier, à l'ouest par Isaie Fontaine, et à l'est par les représentants de feu William McGinnis; le dit lot de terre contenant cinquante-deux perches et demi en superficie, étant le No. 107, des plan et livre de renvoi officiels de la dite ville d'Iberville.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Athanase, le VINGT-TROISIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le onzième jour de mars prochain.

CHS. NOLIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Saint-Jean, le 14 décembre 1883. 2809
[Première publication, 22 décembre 1883.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Iberville.

Saint John's, to wit: } ROBERT P. MCGINNIS,
No. 1531. } R Plaintiff; against
FRANÇOIS ALARY MARTIN, Defendant.

A lot of land situated in the town of Iberville, in the district of Iberville, known as the east half of lot No. one hundred and eighty one, on the south side of Stevenson street, seignior of Bleury; and being No. 34, of the cadastre of said seignior; bounded to the north by said Stevenson's street, in rear by Jean Bte. Lanier, to the west by Isaie Fontaine, and to the east by the representatives of the late William McGinnis; said lot containing fifty two and a half perches in superficies, being the lot No. 107, of the official plan and book of reference of the said town of Iberville.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Athanase, on the TWENTY THIRD day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the eleventh day of March next.

CHS. NOLIN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint John's, 14th December, 1883. 2810
[First published, 22nd December, 1883.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure.—District de Joliette.

No. 1247. } LEON LAMARCHE, Deman-
deur; GEORGE PELLETIER
et al., Défendeurs.

Une terre située en la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, dans le district de Joliette, au lieu appelé Côte Georges, de la contenance de trois arpents de front sur dix-sept arpents et demi de profondeur; et de là ne prenant qu'un arpent et

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge or other* oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court.—District of Joliette.

No. 1247. } LEON LAMARCHE, Plaintiff;
GEORGE PELLETIER et al.,
Defendants.

A land situate in the parish of Saint Henri de Mascouche, in the district of Joliette, at the place called Côte Georges, containing three arpents in front by seventeen arpents and a half in depth; and from thence measuring only one arpent and

demi de front sur six et demi de profondeur ; tenant devant au chemin de front de la dite côte, derrière à Dame veuve Thomas Ewan, d'un côté à Basilide Gariépy, et de l'autre côté à Jean Marie Truchon dit Leveillé — avec une maison, une grange et autres bâties y érigées.

A distraire de la dite terre les deux tiers indivis de la partie de la dite terre, qui mesure un arpent et demi de front sur dix-sept arpents et demi de profondeur.

Pour être vendue à la porte de l'église catholique de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, dans le dit district, LUNDI, le VINGT-QUATRIÈME jour de DECEMBRE courant, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-deuxième jour de janvier prochain.

CHS. B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif,

Député Shérif.

Joliette, 6 décembre 1883.

2737

[Première publication, 15 décembre, 1883.]

a half in front by six and a half in depth ; bounded in front by the front road of the said côte, in rear by Mrs. widow Thomas Ewan, on one side by Basilide Gariépy, and on the other side by Jean Marie Truchon dit Leveillé—with house, barn and other buildings thereon erected.

Reserving from the said land the undivided two thirds of that portion of the said land, measuring one arpent and a half in front by seventeen arpents and a half in depth.

To be sold at the catholic church door of the parish of Saint-Henri de Mascouche, in the said district, on MONDAY, the TWENTY FOURTH day of DECEMBER instant, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty second day of January next.

CHS. B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office,

Deputy Sheriff.

Joliette, 6th December, 1883.

2738

[First published, 15th December, 1883]

Ventes par le Shérif — Montréal

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés sont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

PIERRE FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **A**UGUSTE FOURNIER, No. 2569.

} **A**UGUSTE FOURNIER, père, du village de Marieville, en la paroisse de Sainte-Marie de Monnoir, district de Saint-Hyacinthe, bourgeois, Demandeur ; contre les terres et tenements de JOHN YULE, du village du canton de Chambly, en la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, district de Montréal, Défendeur.

1. Un lot de terre ou emplacement situé en le village, canton de Chambly, en la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du village, canton de Chambly comme lot officiel numéro trois ; borné en front par le chemin public conduisant au moulin à farine—avec une maison en pierre à deux étages et autres bâties sus-érigées, mais à distraire du dit lot de terre la partie nord-est d'icelui, contenant environ deux cent vingt-cinq pieds de largeur en tout, mesure anglaise, plus ou moins, vendue à Dame Eliza Yule, épouse de Fitzwilliam Walker.

2. Un autre lot de terre ou emplacement situé au même lieu, connu aux plan et livre de renvoi officiels du dit village, canton de Chambly, comme lot officiel numéro quarante-deux (42) ; borné en front par le dit chemin public conduisant au dit moulin à farine—sans bâtisse, mais à distraire, aussi du dit lot de terre la partie nord-est d'icelui d'environ quatre-vingt pieds de largeur, vendue à la dite Dame Eliza Yule.

3. Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, comme lot numéro trois cent ; borné en front

Sheriff's Sale — Joliette

A PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure in Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

PIERRE FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to-wit : } **A**UGUSTE FOURNIER, No. 2569.

} **A**UGUSTE FOURNIER, père, of the village of Marieville, in the parish of Sainte-Marie de Monnoir, district of Saint-Hyacinthe, bourgeois, Plaintiff ; against the lands and tenements of JOHN YULE, of the village of Canton de Chambly, in the parish of Saint-Joseph de Chambly, district of Montreal, Defendant.

1. A lot of land or emplacement situate in the village of Canton de Chambly, in the parish of Saint-Joseph de Chambly, district of Montreal, known and designated on the official plan and in the book of reference of the village du Canton de Chambly, as lot official number three ; bounded in front by the public road leading to the grist mill—with a two-story stone house, and other buildings thereon erected, but to be dismembered from said lot of land the north east portion thereof, containing about two hundred and twenty five feet in front in width, english measure, more or less, sold to Dame Eliza Yule, wife of Fitzwilliam Walker.

2. Another lot of land or emplacement situate at the same place, known and designated on the official plan and in the book of reference of the said village du Canton de Chambly, under lot official number forty two (42) ; bounded in front by said public road leading to said grist mill—without buildings, but to be also dismembered from said lot of land the north east portion thereof of about eighty feet in width, sold to the said Dame Eliza Yule.

3. A lot of land situate in the parish of Saint-Joseph de Chambly, known and designated on the official plan and in the book of reference of the said parish, as lot number three hundred ; bounded

partie par un nommé Joseph A. Maurice ou représentants, et partie par le Canal Chambly—avec une maison, deux granges et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Joseph de Chambly, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de février prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 18 décembre 1883. 2833
[Première publication, 22 décembre 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir: } **THE MONTREAL LOAN**
No. 706. } **AND MORTGAGE COM-**
PANY, corps politique et incorporé ayant sa prin-
cipale place d'affaires en les cité et district de
Montréal, Demanderesse; contre les terres et
tenements de NOEL BOUGIE, de la cité et district
de Montréal, charbon, Défendeur.

Un lot de terre situé dans le quartier Sainte-
Anne, de la cité de Montréal, étant la moitié
nord ouest du lot numéro mil vingt-deux (1022),
aux plan et livre de renvoi officiels du dit quar-
tier; le dit lot de terre contenant quarante pieds
de front sur cinquante pieds de profondeur, plus
ou moins; borne en front par la rue Manufactu-
riers, en arrière par la propriété de Charles Sicotte
ou représentants, d'un côté par la rue des
Seigneurs, et de l'autre côté par la propriété
appartenant à Henry Clarke ou représentants—
avec une maison à deux étages, lambrisée en
briques et dépendances sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de
Montréal, le VINGT-TROISIEME jour de
FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-
midi. Le dit bref rapportable le premier jour de
mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 18 décembre 1883. 2834
[Première publication 22 décembre 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal à savoir: } **HYPOLITE TOURAN-**
No. 1250. } **GEAU**, de Varennes,
en le district de Montréal, marchand, Deman-
deur; contre les terres et tenements de JEAN-
BAPTISTE MALEPART, de Varennes, en le dis-
trict de Montréal, Défendeur.

1. Un emplacement sis et situé au village de
Varennes, dans le district de Montréal; borné en
front par le chemin public du bord de l'eau, com-
munément appelé rue Notre-Dame, connu et
designé aux plan et livre de renvoi officiels pour
la municipalité du village de Varennes, sous le
numéro soixante et un (61)—avec les bâties
dessus érigées.

2. Un lot de terre situé dans la Grande Ile de
Varennes, dans la paroisse de Varennes, district
susdit; borné en front du côté nord par le fleuve
Saint-Laurent, connu et designé aux plan et livre
de renvoi officiels pour la municipalité de la
paroisse de Varennes, sous le numéro cinq cent
quatre-vingt-sept (587).

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale
de la paroisse de Varennes, le VINGT-
TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX
heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le
huitième jour de mars prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 18 décembre 1883. 2835
[Première publication, 22 décembre 1883.]

in front partly by one Joseph A. Maurice, or repre-
sentatives, and partly by the Chambly Canal—
with a house, two barns and other buildings
thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Saint Joseph de Chambly, on the
TWENTY THIRD day of FEBRUARY next, at
TEN of the clock in the forenoon. The said writ
returnable on the twenty ninth day of February
next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 18th December, 1883. 2834
[First published, 22nd December, 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE MONTREAL LOAN**
No. 706. } **AND MORTGAGE COM-**
PANY, a body politic and corporate having its
principal place of business in the city and district
of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements
of NOEL BOUGIE of the city and district
of Montreal, car. 'agemaker, Defendant.

A lot of ground situate in the Sainte Ann's
ward, of the city of Montreal, being the north west
half of lot number one thousand and twenty two
(1022), on the official plan and book of reference
of the said ward; the said lot of ground containing
forty feet in front by fifty feet in depth, more or
less; bounded in front by Manufacturers street,
in rear by the property of Charles Sicotte or repre-
sentatives, on one side by Seigneurs street, and
on the other side by the property belonging to
Henry Clarke or representatives—with a two story
frame house encased with brick, and dependen-
cies thereto belonging thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Mon real,
on the TWENTY THIRD day of FEBRUARY
next, at TEN o'clock in the forenoon. The said
writ returnable the first day of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 18th December, 1883. 2832
[First published, 22nd December, 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } **HYPOLITE TOURAN-**
No. 1250. } **GEAU**, of Varennes, in
the district of Montreal, merchant, Plaintiff;
against the lands and tenements of JEAN BAP-
TISTE MALEPART, of Varennes, in the district
of Montreal, Defendant.

1. An emplacement situate and being in the
village of Varennes, in the district of Montreal;
bounded in front by the public road along the
Saint Lawrence river, commonly called Notre
Dame street, known and designated on the official
plan and book of reference for the municipality
of the village of Varennes, under number sixty
one (61)—with the buildings thereon erected.

2. A lot of land situate in the Grande Ile de
Varennes, in the parish of Varennes, in the dis-
trict aforesaid; bounded in front to the north
side by the river Saint Lawrence, known and
designated on the official plan and book of refer-
ence for the municipality of the parish of Varen-
nes, under number five hundred and eighty seven
(587).

To be sold at the parochial church door of the
parish of Varennes, on the TWENTY THIRD day
of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the fore-
noon. The said writ returnable on the eighth day
of March next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 18th December, 1883. 2836
[First published, 22nd December, 1883.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **DEMOISELLE MARCE-**
No. 1000. } **LINE SURPRENANT**
DIT LAFONTAINE, fille majeure et usant de ses
droits, de la ville de Longueuil, en le district de
Montréal, Demanderesse; contre les terres et
tenements de ADELINE SURPRENANT, de la
ville de Longueuil, en le district de Montréal,
veuve de feu André Sainte-Marie, en son vivant,
confiseur, du même lieu, Défenderesse.

1. Une portion de terre sise et située en la
ville de Longueuil, sur la rue Saint-Jean, conte-
nant vingt et un pieds de largeur au bout sud-
ouest, sur quinze pieds de profondeur et prenant
de là cinquante-trois pieds de largeur allant en
élargissant, ayant au bout nord-est trente-huit
pieds de largeur sur quatre-vingt pieds de profon-
deur, le tout plus ou moins, et étant la partie
sud-ouest du lot numéro cent soixante et neuf
(169), sur le plan et au livre de renvoi officiels du
village de Longueuil, dans le comté de Chambly;
borné en front par la dite rue Saint-Jean, en pro-
fondeur par le résidu du dit numéro officiel cent
soixante et neuf, d'un côté au sud-est par les
numéros officiels cent soixante et dix et cent
soixante et onze, et de l'autre côté par le numéro
officiel cent soixante et douze—avec une bâtisse
en bois à deux étages sus-érigée.

2. Un lot de terre ou emplacement sis et situé
au même lieu, de forme irrégulière, contenant trois
mille trois cent quinze pieds ou environ en super-
ficie, et étant le lot connu sous le numéro cent
soixante et onze (171), sur le plan et au livre de
renvoi officiels du village de Longueuil, dans
le comté de Chambly; borné en front par
la rue Saint-Charles, en profondeur et d'un côté
par le lot numéro officiel cent soixante et neuf et
cent soixante et dix, et de l'autre côté par la rue
Saint-Jean—avec une maison à deux logements
et autres bâties sus-érigées.

3. Un autre lot de terre ou emplacement sis et
situé au même lieu, de figure irrégulière, conte-
nant trois mille quatre cent vingt-huit pieds ou
environ en superficie, et étant le lot connu sous
le numéro cent soixante et dix (170), sur le plan
et au livre de renvoi officiels du village de Lon-
gueuil, dans le comté de Chambly; borné en front
par la rue Saint-Charles, en profondeur et d'un
côté par le lot numéro officiel cent soixante et
neuf, et de l'autre côté par le lot numéro officiel
cent soixante et onze—avec une maison à deux
étages et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale
de la paroisse de Longueuil, le VINGT-TROIS-
SIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures
de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-
neuvième jour de février prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif
Montréal, 19 décembre 1883. 2865
[Première publication, 22 décembre 1883.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **EUSTACHE SUREAU DIT**
No. 2448. } **LEBLONDIN**, de la paroisse
de Sainte-Marthe, en le district de Montréal, cul-
tivateur, maintenant de la cité de Montréal,
Demandeur; contre les terres et tenements de
CYRILLE SUREAU DIT BLONDIN, de la paroisse
de Saint-Ignace du Coteau du Lac, en le district
de Montréal, cultivateur, maintenant de la paroisse
de Sainte-Marthe, dit district, Défendeur.

1. Un terrain sis et situé au côté sud de la côte
Sainte-Julie, en la paroisse de Sainte-Marthe, dans
le district de Montréal, connu et désigné aux plan
et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de
Sainte-Marthe, comme étant le numéro treize

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **DEMOISELLE MARCE-**
No. 1000. } **LINE SURPRENANT**
DIT LAFONTAINE, spinster, (fille majeure et usant
de ses droits), of the town of Longueuil, in the
district of Montreal, Plaintiff; against the lands
and tenements of ADELINE SURPRENANT, of
the town of Longueuil, in the district of Montreal,
widow of the late André Sainte-Marie, in his life-
time, confectioner, of the same place, Defendant.

1. A parcel of land situate and lying in the
town of Longueuil, on Saint Jean street, contain-
ing twenty one feet in width at the south west
end, by fifteen feet in depth, and from thence
fifty three feet in width gradually enlarging,
towards to the north east end to thirty eight feet
in width by eighty feet in depth, the whole more
or less, and being the south west portion of lot
number one hundred and sixty nine (169), on the
official plan and book of reference of the village
of Longueuil, in the county of Chambly; bounded
in front by the said Saint Jean street, in depth by
the remainder of the said official number one
hundred and sixty nine, on one side to the south
east by the official numbers one hundred and
seventy and one hundred and seventy one, and
on the other side by the official number one hun-
dred and seventy two—with a two story wooden
buildings thereon erected.

2. A lot of land or emplacement situate and
being at the same place, of irregular outline, con-
taining about three thousand three hundred and
fifteen feet in superficies, and being the lot known
under number one hundred and seventy one
(171), on the official plan and book of reference
of the village of Longueuil, in the county of
Chambly; bounded in front by Saint Charles
street, in depth and on one side by the lot official
numbers one hundred and sixty nine and one
hundred and seventy, and on the other side by
Saint Jean street—with a two tenement house
and other buildings thereon erected.

3. Another lot of land or emplacement situate
and being in the same place, of irregular outline,
containing about three thousand four hundred
and twenty eight feet in superficies, and being
the lot known under number one hundred and
seventy (170), on the official plan and book of
reference of the village of Longueuil, in the
county of Chambly; bounded in front by Saint
Charles street, in depth and on one side by the lot
official number one hundred and sixty nine, and
on the other side by the lot official number one
hundred and seventy one—with a two story house
and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the
parish of Longueuil, on the TWENTY THIRD
day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the
forenoon. The said writ returnable on the twenty
ninth day of February next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 19th December, 1883. 2865
[First published, 22nd December, 1883.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **EUSTACHE SUREAU DIT**
No. 2448. } **LEBLONDIN**, of the parish
of Sainte-Marthe, in the district of Montreal, fac-
turer, and now of the city of Montreal, Plaintiff;
against the lands and tenements of CYRILLE
SUREAU DIT BLONDIN, of the parish of Saint
Ignace du Coteau du Lac, in the district of Mon-
treal, farmer, and presently of the parish of Sainte
Marthe, said district, Defendant.

1. A land situate and lying on the south side of
la Côte Sainte-Julie, in the parish of Sainte
Marthe, in the district of Montreal, known and
designated on the official plan and book of refer-
ence of the said parish of Sainte-Marthe, as being

(13); et borné en front par le chemin public, communément appelé "Côte Sainte-Julie."

2. Un terrain sis et situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Marthe, comme étant le numéro quatorze (14); et borné en front par le chemin public, communément appelé "Côte Sainte-Julie."

3. Un autre terrain sis et situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Marthe, comme étant le numéro quinze (15); et borné en front par le chemin public, communément appelé "Côte Sainte-Julie."

4. Un autre terrain sis et situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Sainte-Marthe, comme étant le numéro dix-neuf (19); et borné en front par le chemin public, communément appelé "Côte Sainte-Julie."

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Sainte-Marthe, le QUATRIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour de janvier prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 31 octobre 1883. 2447 3
[Première publication, 3 novembre 1883.]

VENDITIONI EXPONAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } DAME HENRIETTA
No. 728. } CATHERINE MAGUIRE,
ci-devant de la ville de Saint-Germain de Rimouski, maintenant de Saint-Edouard de Frampton, dans le district de Beauce, épouse séparée de corps et de biens de Jean Frederick Emery Allard, de la paroisse de Belœil, écuyer, médecin, la dite Dame H. C. Maguire, dûment autorisée à ester en justice, Demanderesse; contre les terres et tenements de TANCREDE ARTHUR HUOT, écuyer, notaire, de la paroisse de Belœil, district de Montréal, en sa qualité d'exécuteur testamentaire et administrateur des biens de feu Jean-Bte. Allard, en son vivant, de la dite paroisse de Belœil, écuyer, et JOSEPH DUHAMEL, cultivateur, de la dite paroisse de Belœil, en sa qualité d'exécuteur testamentaire et administrateur des biens de feu Dame Elizabeth Eberts, en son vivant, de la dite paroisse de Belœil, veuve du dit feu Jean-Baptiste Allard, Défenseurs, et Jean Frederick Emery Allard et Joseph Daigle, de la dite paroisse de Belœil, écuyer, commerçant, en sa qualité de curateur à la substitution créée en vertu du testament du dit feu Jean-Baptiste Allard et de la dite Elizabeth Eberts, mis en cause. La jouissance et usufruit de Jean Frederick Emery Allard, médecin, de la paroisse de Belœil, des immeubles suivants, savoir:

Les terres et tenements mentionnés et décrits dans la cédule marquée A, annexée au bref de *Venditioni Exponas*, à savoir:

1. Un lot de terre connu et désigné comme numéro quarante quatre (44), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Belœil, dans le comté de Verchères, situé dans la première concession de la dite paroisse de Belœil, contenant environ trois arpents de front sur trente arpents de profondeur; tenant devant à la rivière Richelieu, derrière au chemin de la deuxième concession, d'un côté au nord-ouest partie à P. R. Brillon, partie à l'emplacement de l'école modèle de Belœil, parti à Joseph Daigle, et partie à un emplacement d'environ un demi arpent en superficie, détaché de la dite propriété, et appartenant à Flavie Giboulon, d'autre côté à une terre appartenant en commun à la succession de feu Jean Bte. Allard et à la succession de feu Dame Elizabeth Eberts—avec une maison, granges et autres bâtisses dessus érigées.

number thirteen (13); and bounded in front by the public road, commonly called "Côte Sainte-Julie."

2. A land situate and being at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the said parish of Sainte-Marthe, as being number fourteen (14); and bounded in front by the public road, commonly called "Côte Sainte-Julie."

3. Another land situate and being at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the said parish of Sainte-Marthe, as being number fifteen (15); and bounded in front by the public road, commonly called "Côte Sainte-Julie."

4. Another land situate and being at the same place, known and designated on the official plan and book of reference of the parish of Sainte-Marthe, as being number nineteen (19); and bounded in front by the public road, commonly called "Côte Sainte-Julie."

To be sold at the parochial church door of the parish of Sainte-Marthe, on the FOURTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of January next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 31st October, 1883. 2448
[First published, 3rd November, 1883.]

VENDITIONI EXPONAS.

District of Montreal.

Montreal to wit: } DAME HENRIETTA
No. 728. } CATHERINE MAGUIRE,
heretofore of the town of Saint Germain de Rimouski, now of Saint Edward of Frampton, in the district of Beauce, wife separate as to body and property of Jean Frederick Emery Allard, of the parish of Belœil, esquire, physician, the said Dame H. C. Maguire, duly authorized to ester in justice, Plaintiff; against the lands and tenements of TANCREDE ARTHUR HUOT, esquire, notary, of the parish of Belœil, district of Montreal, in his quality of testamentary executor and administrator of the property of the late Jean-Bte. Allard, in his lifetime, of the said parish of Belœil, esquire, and JOSEPH DUHAMEL, farmer, of the said parish of Belœil, in his quality of testamentary executor and administrator of the property of the late Dame Elizabeth Eberts, in her lifetime, of the said parish of Belœil, widow of the said late Jean-Baptiste Allard, Defendants, and Jean Frederick Emery Allard and Joseph Daigle, of the said parish of Belœil, esquire, merchant, in his quality of curator to the substitution created by and in virtue of the last will and testament of the said late Jean-Baptiste Allard and of the said Elizabeth Eberts, *mise en cause*. The enjoyment and usufruct of Jean Frederick Emery Allard, physician, of the parish of Belœil, of the following immoveables, namely:

The lands and tenements mentioned and described in the schedule marked A, annexed to the writ of *Venditioni Exponas*, to wit:

1. A lot of land known and designated as the number forty four (44), on the official plan and book of reference of the parish of Belœil, in the county of Verchères, situated in the first concession of the parish of Belœil, containing about three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front by the Richelieu river, in rear by the road of the second concession, on one side towards the north west partly by P. R. Brillon, partly by the emplacement of the Belœil model school, partly by Joseph Daigle, and partly by an emplacement of about half arpent in superficies, detached from the said property, and belonging to Flavie Giboulon, and on the other side to a lot of land belonging in common to the succession of the late Jean Bte. Allard and to the succession of the late Dame Elizabeth Eberts—with a house, barns and other buildings thereon erected.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné comme numéro quarante-trois (43), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Belœil, ayant pour voisin du côté sud-ouest Charles Lafontaine, et du côté nord-est par le No. 44 ci-dessus désigné, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, moins un emplacement d'environ un quart d'arpent en superficie par Toussaint Vincent, père et fils, et distrait de l'extrémité sud-est du dit lot de terre; borné en front par la rivière Richelieu, en arrière par le chemin de la deuxième concession—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Belœil, le TROISIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de janvier prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 12 décembre 1883. 2773. 2
[Première publication, 15 décembre 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir: } LA BANQUE D'HOCHE-
No. 1831. } LAGA, corps politique
et dûment incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la dite cité de Montréal. Demanderesse; contre les terres et tenements de PRUDENT DESAUTELS, gentleman, de la paroisse du Sault au Récollet, dans le district de Montréal, et L. L. MAILLET, écuyer, avocat, de la cité et du district de Montréal, et A. LAROSE, gentleman, du même lieu, Défendeurs.

Saisi comme appartenant à L. L. Maillet, l'un des dits défendeurs, l'immeuble suivant, à savoir:

Un morceau de terre ou emplacement situé en la municipalité du village incorporé d'Hochelaga, dans la paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge, dans le district de Montréal, faisant partie du lot numéro quatre-vingt (80), des plan et livre de renvoi officiels du dit village incorporé d'Hochelaga, comprenant cent cinquante pieds de large par cent soixante et quinze pieds de profondeur, plus ou moins; borne en front par la rue Moreau, en profondeur par partie du numéro cent quarante-huit (148), des dits plan et livre de renvoi officiels; d'un côté par le numéro cent quatre-vingt-dix-sept (197), de la subdivision officielle du dit lot numéro quatre-vingt (80), et du côté nord-ouest par le numéro cent quatre-vingt-quinze (195), de la dite subdivision officielle du dit lot numéro quatre-vingt (80)—sans bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CONQUIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trente et unième jour de janvier prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 21 novembre 1883. 2601 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir: } JEAN-BAPTISTE ROL-
No. 97. } LAND, de la cité et du
district de Montréal, libraire; DAME ESTHER BONIN dit DUFRESNE, épouse commune en biens du dit Jean-Baptiste Rolland, du même lieu, et de son dit époux dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes en autant que besoin est; Jean François-Xavier Damien Rolland, libraire, du village d'Hochelaga, dit district, Dame Marie Albina Parent, du même lieu d'Hochelaga, épouse séparée quand aux biens par contrat de mariage du dit Jean François-Xavier Damien Rolland et de son dit époux dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes; Stanislas

2. Another lot of land situated at the same place, known and designated as number forty three (43), on the official plan and book of reference of the parish of Belœil, adjoined on the south west by Charles Lafontaine, and on the north east by the No. 44 hereinabove described, containing three arpents in front by thirty arpents in depth, less an emplacement of about a quarter of arpent in superficies, by Toussaint Vincent, father and son, and taken from the south eastern extremity of the said lot of land; bounded in front by the Richelieu river, in rear by the road of the second concession—without buildings.

To be sold at the door of the parochial church of the parish of Belœil, on the THIRD day of JANUARY next, at TEN of the clock in the fore noon. The said writ returnable on the tenth day of January next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 12th December, 1883. 2774
[First published, 15th December, 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } THE BANK OF HOCHÉ-
No. 1831. } LAGA, a body politic
and duly incorporated having its principal place of business in the said city of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of PRUDENT DESAUTELS, gentleman, of the parish of Sault au Récollet, in the district of Montreal, and L. L. MAILLET, esquire, advocate, of the city and district of Montreal, and A. LAROSE, gentleman, of the same place, Defendants.

Seized as belonging to L. L. Maillet, one of the said Defendants, the following immoveable property, to wit:

A parcel of land or emplacement situate in the municipality of the incorporated village of Hochelaga, in the parish of the *Nativity of la Sainte-Vierge*, in the district of Montreal, forming part of lot number eighty (80), on the official plan and book of reference for the said incorporated village of Hochelaga, comprising one hundred and fifty feet in width by one hundred and seventy five feet in depth, more or less; bounded in front by Moreau street, in depth by a portion of number one hundred and forty eight (148), on said official plan and book of reference, on one side by number one hundred and ninety seven (197), of the official subdivision of lot number eighty (80), to the north west side by number one hundred and ninety five (195), of the said official subdivision of said lot number eighty (80)—without buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirty first day of January next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 21st November, 1883. 2602
[First published, 24th November, 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } JEAN-BAPTISTE ROL-
No. 97. } LAND, of the city and
district of Montreal, bookseller; DAME ESTHER BONIN dit DUFRESNE, wife commune en biens of the said Jean Baptiste Rolland, of the same place, and of her said husband duly authorized to ester en justice for the purposes of these presents in so far as needed; Jean François-Xavier Damien Rolland, bookseller, of the village of Hochelaga, said district, Dame Marie Albina Parent, of the same place, Hochelaga, wife separated as to property, séparée quant aux biens by contract of marriage from the said Jean François-Xavier Damien Rolland and of her said husband duly authorized to

Jean-Baptiste Rolland, libraire, autrefois du dit village d'Hochelaga, et maintenant de la ville de Saint-Jérôme, dans le district de Terrebonne; Dame Marie Albina Lantier, du même lieu, épouse séparée quant aux biens du dit Stanislas Jean-Baptiste Rolland et de son dit époux dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes, en autant que besoin est; Rémi Canut Octavien Rolland, libraire, de la cité et du district de Montréal; Dame Marie Eulalie Mattie Lee Yancey, du même lieu, épouse séparée quant aux biens par contrat de mariage du dit Rémi Canut Octavien Rolland et de son dit époux dûment autorisée à ester en justice aux fins des présentes, en autant que besoin est; Dame Marie Corinne Florentine Hermentine Rolland, du village d'Hochelaga, dit district, épouse séparée quant aux biens par contrat de mariage de Joseph Raymond Fournier dit Préfontaine, avocat, du même lieu, et le dit Joseph Raymond Fournier dit Préfontaine, tant personnellement que pour autoriser sa dite épouse à ester en justice aux fins des présentes, en autant que besoin est, Demandeurs; contre les terres et tenements de VICTOR HUDON, négociant, de la cité et du district de Montréal, Défendeur.

1. Un lot de terre situé sur la rue Saint-Urbain, en le quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, contenant quarante pieds de front sur cinquante-neuf pieds de profondeur, plus ou moins, mesure française—avec une maison en brique à trois étages, fondations en pierre, divisée en trois logements, étant les numéros 108, 110 et 112, étant partie du lot numéro cinq cent soixante-et-dix-neuf (579), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent, en la dite cité—avec tous les droits de passages qui peuvent appartenir à la dite propriété; le dit lot de terre étant la partie sud-est du susdit numéro officiel.

2. Un lot de terre situé sur la rue Saint-Urbain, dans le dit quartier Saint-Laurent, de la cité de Montréal, joignant le lot de terre ci-dessus décrit, contenant environ trente-huit pieds huit pouces de front sur soixante-et-quatorze pieds de profondeur, le tout mesure anglaise, plus ou moins—avec une maison en briques à trois étages, fondations en pierre, divisée en trois logements, portant les numéros 114, 116 et 118, de la dite rue, et partie du lot numéro cinq cent soixante-et-dix-neuf (579), aux plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Laurent—avec les droits de passages qui peuvent appartenir à la dite propriété; le dit lot de terre étant la partie nord-ouest du susdit numéro officiel.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt cinquième jour de janvier prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 20 novembre 1883. 2565 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

FERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir: } JOSEPH LEDUC, de la
No. 1249. } paroisse et village de la
Côte Saint-Paul, en le district de Montréal, menuisier, Demandeur; contre les terres et tenements de PIERRE LEONARD GAGNIER, fils, de la ville de Salaberry de Valleyfield, en le district de Beauharnois, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé au village et paroisse de la Côte Saint-Paul, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, contenant trente-deux pieds et neuf pouces de largeur sur cent vingt-quatre pieds et demie de profondeur, mesure française, plus ou moins, et étant la juste moitié

ester en justice, for the purposes of these presents; Stanislas Jean Baptiste Rolland, bookseller, formerly of the said village of Hochelaga, and now of the town of Saint Jérôme, in the district of Terrebonne; Dame Marie Albina Lantier, of the same place, wife separated as to property, *séparée quant aux biens* from the said Stanislas Jean Baptiste Rolland and of her said husband duly authorized *à ester en justice* for the purposes of these presents, in so far as needed; Rémi Canut Octavien Rolland, bookseller, of the city and district of Montreal; Dame Marie Eulalie Mattie Lee Yancey, of the same place, wife separated as to property *séparée quant aux biens* by contract of marriage from the said Rémi Canut Octavien Rolland and of her said husband duly authorized *à ester en justice* for the purposes of these presents, in so far as needed; and Marie Corinne Florentine Hermentine Rolland, of the village of Hochelaga, said district, wife separated as to property *séparée quant aux biens* by contract of marriage from Joseph Raymond Fournier dit Préfontaine, advocate, of the same place, and the said Joseph Raymond Fournier dit Préfontaine, as well personally as to authorize his said wife *à ester en justice*, for the purposes of these presents, in so far as needed, Plaintiffs; against the lands and tenements of VICTOR HUDON, trader, of the city and district of Montreal, Defendant.

1. A lot of land situate on Saint Urbain street, in the Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, containing forty feet in front by fifty nine feet in depth, more or less, french measure—with a three story brick house, stone foundation, divided into three tenements being numbers 108, 110 and 112, being part of lot number five hundred and seventy nine (579), on the official plan and in the book of reference of the Saint Lawrence ward, in the said city—with all rights of passage that may belong to the said property; said lot of land being the south east portion of the above official number.

2. A lot of land situate on Saint Urbain street, in the said Saint Lawrence ward, of the city of Montreal, adjoining the lot of land above described, containing about thirty eight feet eight inches in front by seventy four feet in depth, the whole english measure and more or less, with a three story brick house on a stone foundation, divided in three tenements, being Nos. 114, 116 and 118, on said street, and part of lot number five hundred and seventy nine (579), on the official plan and in the book of reference of the Saint Lawrence ward—with the rights of passage which may belong to the said property; the said lot of land being the north west portion of the above official number.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY FIFTH day of JANUARY next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of January next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 20th November, 1883. 2565
[First published, 24th November, 1883.]

FERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } JOSEPH LEDUC, of the
No. 1249. } parish and village of Côte
Saint Paul, in the district of Montreal, joiner, Plaintiff; against the lands and tenements of PIERRE LEONARD GAGNIER, fils, of the town of Salaberry de Valleyfield, in the district of Beauharnois, Defendant.

A lot of land situate and being in the village and parish of La Côte Saint Paul, heretofore forming part of the parish of Montreal, containing thirty two feet nine inches in width by one hundred and twenty four feet six inches in depth, french measure, more or less, and being the exact

sud-est du lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal, (Côte Saint-Paul), sous le numéro trois mille cinq cent soixante et six (3566); borné en front par la rue Maisonneuve—avec une maison en bois à deux logements et autres bâtisses y érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de janvier prochain.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 31 octobre 1883. 2445 3
[Première publication, 3 novembre 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir: } W ARDEN KING, fon-
No. 183. } deur de fer, et JAMES
ROSS, marchand, tous deux des cité et district de
Montréal, en leur qualité d'exécuteurs testamen-
taires et fidéi-commissaire de feu Alexander Rose,
en son vivant, du même lieu, entrepreneur et con-
tracteur, Demandeurs; contre les terres et tène-
ment de BENJAMIN RICHARD DEACON, des
cité et district de Montréal, peintre et marchand
de peintures, Défendeur.

1. Un lot ou emplacement situé dans le quar-
tier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu
et désigné sous le numéro cent quarante-deux
(142), des plan et livre de renvoi officiels du dit
quartier Saint-Jacques, préparés pour les fins d'en-
registrement; borné en front par la rue Rousseau
—avec maison lambrissée en briques, remises et
autres bâtisses sus-érigées.

2. Un autre lot ou emplacement situé dans le
quartier Saint-Jacques, en la cité de Montréal,
connu et désigné sous le numéro cent trente-six
(136), des plan et livre de renvoi officiels du dit
quartier Saint-Jacques, préparés pour les fins
d'enregistrement; borné en front par la rue
Sainte-Marie—avec une maison en pierre et en
briques à deux étages, avec magasins et autres
bâtisses sus-érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de
Montréal, le VINGT-NEUVIÈME jour de DECEM-
BRE prochain, à DIX heures ET DEMIE de
l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième
jour de janvier prochain.

M. JACQUES VILBON,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 24 octobre 1883. 2381. 3
[Première publication, 27 octobre 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir: } SALEM DUFRESNE, des
No. 1967. } cité et district de Mont-
réal, bourgeois, Demandeur; contre les terres et
tenements de JOSEPH POUPART, du même lieu,
bourgeois, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier
Sainte-Marie, de la cité de Montréal, paroisse de
Saint-Vincent de Paul, de la dite cité, connu et
désigné aux plan et livre de renvoi officiels des
dits quartier et cité, sous le numéro quinze cent
dix-neuf (1519), du dit plan—avec les bâtisses des-
sus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Montréal, le VINGT-NEUVIÈME jour de DECEM-
BRE prochain, à DIX heures de l'avant-
midi. Le dit bref rapportable le trente-unième
jour de décembre prochain.

M. JACQUES VILBON,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 24 octobre 1883. 2387 3
[Première publication, 27 octobre 1883.]

south east half of the lot of land known and design-
ated on the official plan and book of reference of
the municipality of the parish of Montreal, under
number three thousand five hundred and sixty-six
(3566); bounded in front by Maisonneuve street
—with a two tenement wooden house and other
buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the FOURTH day of JANUARY next, at TEN
o'clock in the forenoon. The said writ returnable
on the tenth day of January next.

PIERRE J. O. CHAUVEAU,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 31st October, 1883. 2446
[First published, 3rd November, 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } W ARDEN KING, iron
No. 183. } founder, and JAMES
ROSS, merchant, both of the city and district of
Montreal, in their capacities of executors to and
trustees under the last will and testament of the
late Alexander Rose, in his lifetime, of the same
place, builder and contractor, Plaintiffs; against
the lands and tenements of BENJAMIN RI-
CHARD DEACON, of the city and district of
Montreal, painter and paint dealer, Defendant.

1. A certain lot or emplacement situated in the
Saint James ward, of the city of Montreal, being
known and designated as number one hundred
and forty two (142), of the official plan and book
of reference of said Saint James ward, prepared
for registration purposes; bounded in front by
Rousseau street—with frame tenement house
encased in brick, sheds and other erections
thereon.

2. Another certain lot or emplacement situated
in the Saint James ward, in the city of Montreal,
being known and designated as number one
hundred and thirty six (136), of the official plan
and book of reference of said Saint James ward,
prepared for registration purposes; bounded in
front by Saint Mary street—with a two story
stone and brick house, with stores therein and
other erection thereon.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the TWENTY NINTH day of DECEMBER
next, at HALF PAST TEN of the clock in the
forenoon. The said writ returnable on the tenth
day of January next.

M. JACQUES VILBON,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 24th October, 1883. 2382
[First published, 27th October, 1883.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit: } SALEM DUFRESNE, of the
No. 1967. } city and district of Mont-
real, bourgeois, Plaintiff; against the lands and
tenements of JOSEPH POUPART, of the same
place, bourgeois, Defendant.

A lot of land situate and being in Saint Mary's
ward, of the city of Montreal, parish of Saint
Vincent de Paul, of the said city, known and
designated on the official plan and book of refer-
ence for the said ward and city, under number
fifteen hundred and nineteen (1519), of said plan
—with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal,
on the TWENTY NINTH day of DECEMBER
next, at TEN o'clock in the forenoon. The said
writ returnable on the thirty first day of December
next.

M. JACQUES VILBON,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 24th October, 1883. 2388
[First published, 27th October, 1883.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE MONTREAL LOAN**
No. 2669. } **AND MORTGAGE COM-**
PANY, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en les cité et district de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de JOHN GAVAGAN, des cité et district de Montréal, constable du marché à foin, Défendeur.

Un emplacement composé de deux lots de terre, sis et situé au quartier Sainte-Anne, de la cité de Montréal, connus et désignés sous les numéros neuf cent cinquante-neuf (959), et neuf cent soixante (960), sur le plan et au livre de renvoi officiels des dits quartiers Sainte-Anne, de la dite cité de Montréal; borné en front le dit emplacement; ar la rue Richardson—avec deux maisons en bois lambrissées en briques à deux étages, bâties sur le front du dit emplacement, et deux autres maisons aussi en bois dont une lambrissée en briques, une à deux étages et l'autre à un étage, bâties sur l'arrière du dit emplacement, et autres bâties sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour de janvier prochain.

M. JACQUES VILBON,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 24 octobre 1883. 2383 3
[Première publication, 27 octobre 1883.]

FIERI FACIAS.
District de Montréal.

Montréal, à savoir : } **THE TRUST AND LOAN**
No. 926. } **COMPANY OF CANADA**,
corporation légalement constituée par acte public du parlement, ayant son principal bureau d'affaires pour la Province de Québec, en la cité de Montréal, Demanderesse; contre les terres et tenements de JOHN FRANEY, des cité et district de Montréal, Défendeur.

1. Un lot de terre sis et situé dans la cité de Montréal, dans le quartier Sainte-Anne, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro quatorze cent quinze (No. 1415), le dit lot de terre étant de forme irrégulière; borné d'un côté par la rue Murray, et de l'autre côté par la rue McCord, mesurant sur les dites rues, cinquante-six pieds et six pouces, et en arrière par le numéro quatorze cent seize (1416), du susdit plan, mesurant trente-quatre pieds six pouces de largeur dans cette ligne—avec deux maisons en pierre et briques dessus érigées.

2. Un autre lot de terre situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels susdits, sous le numéro cinq cent cinquante-sept (557), mesurant cinquante-six pieds de largeur sur cinquante-huit pieds de profondeur; borné en front par la rue Wellington, en arrière par le numéro cinq cent cinquante-six (No. 556), d'un côté par le numéro cinq cent cinquante-huit (No. 558), et l'autre côté par la rue Saint-Patrick—avec deux maisons en briques dessus érigées.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le VINGT-HUITIEME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures ET DEMIE du matin. Le dit bref rapportable le dixième jour de janvier prochain.

M. JACQUES VILBON,
Bureau du Shérif, Député Shérif.
Montréal, 24 octobre 1883. 2385 3
[Première publication, 27 octobre 1883.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit: } **THE MONTREAL LOAN**
No. 2669. } **AND MORTGAGE COM-**
PANY, a body politic and corporate having its principal place of business in the city and district of Montreal, Plaintiff; against the lands and tenements of JOHN GAVAGAN, of the city and district of Montreal, constable of the hay market, Defendant.

An emplacement composed of two lots of land situate and being in Saint-Anne ward, of the city of Montreal, known and designated under numbers nine hundred and fifty nine (959) and nine hundred and sixty (960), on the official plan and book of reference of the said Saint Anne ward, of the said city of Montreal; the said emplacement bounded in front by Richardson street—with two two story wooden houses cased with brick, built on the front of said emplacement, and two other houses also built of wood, one of which is cased with brick, one two stories high and the other one story, built on the rear of said emplacement, and other buildings thereon erected.

To be sold at my office in the city of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of January next.

M. JACQUES VILBON,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 24th October 1883. 2384
[First published, 27th October, 1883.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal to wit: } **THE TRUST AND LOAN**
No. 926. } **COMPANY OF CANADA**,
a corporation legally constituted by public act of parliament, having its principal place of business for the province of Quebec, in the city of Montreal, Plaintiffs, against the lands and tenements of JOHN FRANEY, of the city and district of Montreal, Defendant.

1. A lot of land situate and being in the city of Montreal, in Saint Anne ward, known and designated on the official plan and book of reference of the said ward, under number fourteen hundred and fifteen (No. 1415), the said lot of land being of irregular outline; bounded on one side by Murray street, and on the other side by McCord street, measuring on the said streets, fifty six feet six inches, and in rear by number fourteen hundred and sixteen (1416), of the aforesaid plan, measuring thirty four feet six inches wide on this line—with two houses built of stone and brick thereon erected.

2. Another lot of land situate at the same place, known and designated on the official plan and book of reference aforesaid, under number five hundred and fifty seven (557), measuring fifty six feet in width by fifty eight feet in depth; bounded in front by Wellington street, in rear by number five hundred and fifty six (556), on one side by number five hundred and fifty eight (558), on the other side by Saint Patrick street—with two brick houses thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the TWENTY EIGHTH day of DECEMBER next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of January next.

M. JACQUES VILBON,
Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Montreal, 24th October, 1883. 2386
[First published, 27th October, 1883.]

Ventes par le Shérif—Québec.

Sheriff's Sales—Quebec.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sous-signé avant les quinze jours qui précèdent immédiatement le jour de la vente. Les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **JOSEPH LOUIS, FÈRE,**
No. 2398. } **JOSEPH LOUIS, FILS, et**
DAVID LOUIS, marchands associés ; contre
ONESIME PERUSSE, cordonnier, ci-devant du
comté de Lotbinière, maintenant de lieux inconnus, à savoir :

Le No. 140, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, situé au premier rang, de deux perches de front sur cinq perches et six pieds de profondeur—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Louis de Lotbinière, le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de février prochain.

J. B. AMYOT,

Québec, 19 décembre 1883. Député Shérif.
[Première publication, 22 décembre 1883.] 2841

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **LA BANQUE DE QUÉBEC,**
No. 2180. } **corps politique et incor-**
pore, faisant les affaires de banque, en la cité de Québec, et y ayant son principal bureau ; contre **JOSEPH UNWIN LAIRD et WILLIAM LAIRD,** tous deux de la cité de Québec, écuyers, marchands et associés, faisant affaires ensemble, comme tel en la ville de Lévis, sous les nom et raison de Lessees of Princes Pier et John Lawson Gibb, ci-devant de la cité de Québec, maintenant du canton de Compton, en le district de Saint-François, et Joseph Unwin Laird, de la cité de Québec, tous deux marchands et épiciers en gros, associés, faisant affaires comme tels en la dite cité de Québec, sous les nom et raison de Gibb Laird et Cie.

Saisi comme appartenant au défendeur, William Laird.

La moitié indivise du No. 58 A, du cadastre officiel de la paroisse de Notre-Dame de Québec, Banlieue, étant un lot de terre sur le côté sud du chemin de Sainte-Foye, ayant deux arpents, trente-quatre perches et deux cent trente-quatre pieds en superficie ; borné au nord au dit chemin de Sainte-Foye, au sud et à l'est au No. 58, et à l'ouest au No. 58 B, du dit cadastre—avec bâties.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de février prochain.

J. B. AMYOT,

Québec, 19 décembre 1883. Député Shérif.
[Première publication, 22 décembre 1883.] 2845

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charger* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **JOSEPH LOUIS, the ELDER,**
No. 2398. } **JOSEPH LOUIS, the**
YOUNGER, and DAVID LOUIS, all of the city of
Québec, merchants, co-partners ; against ONE-
SIME PERUSSE, shoemaker, late of the county
of Lotbinière, now of parts unknown, to wit :

No. 140, of the official cadastre of the parish of Saint Louis de Lotbinière, situate in the first range, of two perches in front by five perches and six feet in depth—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Louis de Lotbinière, on the TWENTY FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of February next.

J. B. AMYOT,

Québec, 19th December, 1883. Deputy Sheriff.
[First published, 22nd December, 1883.] 2842

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } **THE QUEBEC BANK, a body**
No. 2180. } **corporate and politic carrying on the business of banking, at the city of Québec, and having its principal establishment there ; against JOSEPH UNWIN LAIRD and WILLIAM LAIRD, both of the city of Québec, esquires, merchants and co-partners, trading together as such at the town of Lévis, under the name and firm of Lessees of Princes Pier and John Lawson Gibb, late of the city of Québec, now of the township of Compton, in the district of Saint Francis, and Joseph Unwin Laird, of the said city of Québec, both merchants and wholesale grocers, co-partners, as such trading at the said city of Québec, under the firm of Gibb, Laird & Co.**

Seized as belonging to the defendant, William Laird.

The undivided half of No. 58 A, of the official cadastre of the parish of Notre-Dame of Québec, Banlieue ; being a lot of land on the south side of the Sainte Foye road, containing two arpents, thirty four perches and two hundred and thirty four feet in superficies ; bounded to the north by the Sainte Foye road, to the south and to the east by No. 58, and to the west by No. 58 B, of said cadastre—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY THIRD day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of February next.

J. B. AMYOT,

Québec, 19th December, 1883. Deputy Sheriff.
[First published, 22nd December, 1883.] 2846

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LES REVERENDES
No. 740. } DAMES RELIGIEUSES

DE L'HOPITAL GENERAL DE QUEBEC, dans le district de Québec; contre l'honorable JEAN ELIE GINGRAS, de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, constructeur de vaisseaux, à savoir :

1^o Tous les droits que le défendeur peut avoir sur un certain lot de grève, situé entre les lignes de haute et basse marée, sur la rive sud de la rivière Saint-Charles, dans la paroisse de Notre-Dame des Anges, en vertu de l'acte de vente à lui consenti par les commissaires du havre de Québec, le 26 juillet 1881, devant M^{re} Charlebois, notaire.

2^o Le No. 2386, du cadastre officiel du quartier Champlain, de la cité de Québec, étant un emplacement de vingt-six pieds et trois pouces de front sur la rue Champlain; borné en arrière à la cime du Cap, et situé entre les Nos. 2383 et 2387, du dit cadastre—circonstances et dépendances.

3^o Le No. 1064, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, étant un emplacement de cent vingt-sept pieds de front sur la rue Saint-Valier, et huit mille sept cent deux pieds en superficie entre les lots Nos. 1063 et 1065, du dit cadastre—avec bâtisses, circonstances et dépendances.

Sujet à une rente foncière de trente piastres, payable aux héritiers de feu Pierre Boisseau, le 29 septembre de chaque année.

4^o Le No. 61, du cadastre officiel de la paroisse de Notre Dame de Québec, Banlieue de Québec, étant un lot de terre du côté sud du chemin Sainte-Foye, contenant deux arpents et deux perches de front sur le dit chemin, sur cinq arpents, huit perches ou environ de profondeur; borné en arrière, au sud par J. W. Dunscob et Robert Mitchell, à l'est à James Jeffery—avec ensemble les bâtisses, circonstances et dépendances.

5^o Le reste du bail emphytéotique des lots Nos. 110 et 110 A, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, étant un lot de terre de figure irrégulière; borné au nord par la rue Sainte-Marie et partie par le No. 111, au sud par la rue Saint-Valier, et à l'ouest par le No. 98, du dit cadastre—circonstances et dépendances.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de mars prochain.

J. B. AMYOT,

Québec, 19 décembre 1883. Député Shérif.
[Première publication, 22 décembre 1883. 2843]

FIERI FACIAS

Québec, à savoir : } DANS une cause où THEO-
No. 1326. } DORE GUILLET,

de Saintes, en France, et ALBERT ROUYER, de Londres, en Angleterre, faisant affaires ensemble en société comme marchands, à Londres susdit, et à Cognac, en France, sous les nom et raison de Rouyer, Guillet & Compagnie, étaient Demandeurs; et JEAN-BAPTISTE ZEPHIRIN DUBEAU, de la cité de Québec, épiciier, était Défendeur, et Frederick Americus Andrews et Frederick William Andrews, tous deux de la paroisse de Saint-Sauveur, et l'honorable Philippe Joseph René Adolphe Caron, de la cité de Québec, et Charles A. Pentland, de la cité de Québec, tous avocats et procureurs, associés, pratiquant leur profession comme tels en la cité de Québec, sous le nom de Andrews, Caron, Andrews & Pentland, étaient procureurs distrayants, les dits Frederick Americus Andrews, Frederick William Andrews, l'honorable Philippe Joseph René Adolphe Caron et Charles A. Pentland, de la cité de Québec, procureurs distrayants, contre, le dit Jean-Baptiste Zéphirin Dubeau, à savoir :

Le No. 983, du cadastre officiel du quartier Saint-

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } THE REVEREND RELI-
No. 740. } GIOUS LADIES OF THE

GENERAL HOSPITAL OF QUEBEC, in the district of Québec; against the Honorable JEAN ELIE GINGRAS, of the parish of Saint-Sauveur of Québec, shipbuilder, to wit :

1^o All the rights which the defendant may have on a certain beach lot, situate between the high and low tide lines, on the south shore of the river Saint Charles, in the parish of Notre Dame des Anges, in virtue of the deed of sale in his favor by the harbor commissioners of Québec, on the 26th July, 1881, before M^{re} Charlebois, notary.

2^o No. 2386, of the official cadastre of Champlain ward, of the city of Québec, being an emplacement of twenty six feet, three inches in front on Champlain street; bounded in rear by the summit of the Cape, and situate between Nos. 2383 and 2387, of said cadastre—circumstances and dependencies.

3^o No. 1064, of the official cadastre of the parish of Saint-Sauveur of Québec, being an emplacement of one hundred and twenty seven feet in front on Saint Valier street, and eight thousand seven hundred and two feet in superficies, between lots Nos. 1063 and 1065, of said cadastre—with buildings, circumstances and dependencies.

Subject to a ground rent of thirty dollars, payable to the heirs of the late Pierre Boisseau, on the 29th of September, in each year.

4^o No. 61, of the official cadastre of the parish of Notre Dame of Québec, Banlieue of Québec, being a lot of land on the south side of the Sainte Foye road, containing two arpents and two perches in front on said road, by about five arpents and eight perches in depth; bounded in rear to the south by J. W. Dunscob and Robert Mitchell, to the east by James Jeffery—together with the buildings, circumstances and dependencies.

5^o The remainder of the emphyteutic lease of lots Nos. 110 and 110 A, of the official cadastre of the parish of Saint-Sauveur of Québec, being a lot of land of irregular outline; bounded to the north partly by Sainte Marie street and partly by No. 111, to the south by Saint Valier street, and to the west by No. 98, of said cadastre—circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY THIRD day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of March next.

J. B. AMYOT,

Québec, 19th December, 1883. Deputy Sheriff.
[First published, 22nd December, 1883.] 2844

FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } IN a cause wherein THEO-
No. 1326. } DORE GUILLET, of Saintes,

in France, and ALBERT ROUYER, of London, in England, trading together in co-partnership as merchants, at London aforesaid, and at Cognac, in France, under the firm, name and style of Rouyer, Guillet & Company, were Plaintiffs; and JEAN-BAPTISTE ZEPHIRIN DUBEAU, of the city of Québec, grocer, was Defendant, and Frederick Americus Andrews and Frederick William Andrews, both of the parish of Saint-Sauveur, and the Honorable Philippe Joseph René Adolphe Caron, of the city of Québec, and Charles A. Pentland, of the city of Québec, all advocates and attorneys at law, co-partners as such practising their profession at the said city of Québec, under the style of Andrews, Caron, Andrews & Pentland, were attorneys distrayants, the said Frederick Americus Andrews, Frederick William Andrews and the Honorable Philippe Joseph René Adolphe Caron, and Charles A. Pentland, of the city of Québec, attorneys distrayants; against the said Jean Baptiste Zéphirin Dubeau, to wit :

No. 983, of the official cadastre of Saint Roch

Roch, de la cité de Québec, étant un emplacement sur le côté nord de la rue Saint-Joseph, de vingt-sept pieds six pouces de front sur cinquante trois pieds de profondeur; borné au sud à la dite rue Saint-Joseph, au nord au No. 960, à l'est au No. 984, et à l'ouest au No. 982, du dit cadastre—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de février prochain.

J. B. AMYOT,

Québec, 19 décembre 1883. Député Shérif.
[Première publication, 22 décembre 1883.] 2857

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**ANS une cause où ABRAHAM JOSEPH, MONTEFIORE JOSEPH et ANDREW C. JOSEPH, tous de la cité de Québec, marchands, y faisant affaires comme tels en société sous les nom et raison de A. Joseph et Fils, étaient Demandeurs; et JEAN BAPTISTE ZEPHIRIN DUBEAU, du même lieu, épiciier, était Défendeur, et Frederick Americus Andrews et Frederick William Andrews, tous deux de la paroisse de Saint-Sauveur, et l'honorable Philippe Joseph René Adolphe Caron, de la cité d'Ottawa, et Charles A. Pentland, de la cité de Québec, tous avocats et procureurs associés, pratiquant leur profession comme tels, en la cité de Québec, sous le nom de Andrews, Caron, Andrews & Pentland, étaient procureurs distrayants, le dit Frederick Americus Andrews, Frederick William Andrews, Philippe Joseph René Adolphe Caron et Charles Pentland, procureurs distrayants contre le dit Jean-Baptiste Zéphirin Dubeau, à savoir :

Le No. 1949, du cadastre officiel du quartier Saint-Pierre, de la cité de Québec, étant un emplacement au coin des rues Saint-Paul et Henderson, ayant soixante et dix-sept pieds sur la rue Saint-Paul, et contenant trois mille six cent trente-huit pieds en superficie; borné au sud à la dite rue Saint-Paul, au nord au No. 1947, à l'ouest à la dite rue Henderson, et à l'est au No. 1948, du dit cadastre—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-neuvième jour de février prochain.

J. B. AMYOT,

Québec, 19 décembre 1883. Député Shérif.
[Première publication, 22 décembre 1883.] 2855

FIERI FACIAS.

Quebec Circuit.

Québec, à savoir : } **J**OHN BAILE, de la paroisse No. 3592, de Notre-Dame de Québec, marchand; contre JEAN-BAPTISTE ZEPHIRIN DUBEAU, de la cité de Québec, marchand, à savoir :

1° Le No. 1170, du cadastre officiel du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un emplacement au coin des rues Bélair et de la Couronne, contenant quinze cent quarante pieds en superficie; borné à l'est à la dite rue de la Couronne, à l'ouest au No. 1169, au nord à la dite rue Bélair, et au sud au No. 1171, du dit cadastre—avec bâtisses.

2° Le No. 1171, du cadastre officiel du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un emplacement de douze cent vingt pieds en superficie; borné à l'est à la rue de la Couronne, à l'ouest au No. 1169, au nord au No. 1170, et au sud au No. 1172, du dit cadastre—avec bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref

ward, of the city of Quebec, being an emplacement on the north side of Saint Joseph street, of twenty seven feet six inches in front by fifty three feet in depth; bounded to the south by the said Saint Joseph street, to the north by No. 960, to the east by No. 984, and to the west by No. 982, of said cadastre—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of February next.

J. B. AMYOT,

Quebec, 19th December, 1883. Deputy Sheriff.
[First published, 22nd December, 1883.] 2858

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **I**N a cause wherein ABRAHAM JOSEPH, MONTEFIORE JOSEPH and ANDREW C. JOSEPH, all of the city of Quebec, merchants, doing business there as such in co-partnership under the firm name of A. Joseph & Sons, were Plaintiffs; and JEAN BAPTISTE ZEPHIRIN DUBEAU, of the same place, grocer, was Defendant, and Frederick Americus Andrews and Frederick William Andrews, both of the parish of Saint Sauveur, and the Honorable Philippe Joseph René Adolphe Caron, of the city of Ottawa, and Charles A. Pentland, of the city of Quebec, all advocates and attorneys at law, co-partners as such practising their profession, at the city of Quebec, under the style of Andrews, Caron, Andrews & Pentland, were attorneys distrayants, the said Frederick Americus Andrews, Frederick William Andrews, Philippe Joseph René Adolphe Caron and Charles A. Pentland, attorneys distrayants, against the said Jean Baptiste Zephirin Dubeau, to wit :

No. 1949, of the official cadastre of Saint Pierre ward, of the city of Quebec, being an emplacement on the corner Saint Paul and Henderson streets, having seventy seven feet on Saint Paul street, and containing three thousand six hundred and thirty eight feet in superficies; bounded to the south by the said Saint Paul street, to the north by No. 1947, to the west by the said Henderson street, and to the east by No. 1948, of said cadastre—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty ninth day of February next.

J. B. AMYOT,

Quebec, 19th December, 1883. Deputy Sheriff.
[First published, 22nd December, 1883.] 2856

FIERI FACIAS.

Circuit of Quebec.

Quebec, to wit : } **J**OHN BAILE, of the parish No. 3592, of Notre Dame of Quebec, merchant; against JEAN BAPTISTE ZEPHIRIN DUBEAU, of the city of Quebec, merchant, to wit :

1° No. 1170, of the official cadastre of Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, being an emplacement on the corner of Bélair and Crown streets, containing fifteen hundred and forty feet in superficies; bounded to the east by Crown street, to the west by No. 1169, to the north by said Bélair street, and to the south by No. 1171, of said cadastre—with buildings.

2° No. 1171, of the official cadastre of Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, being an emplacement of twelve hundred and twenty feet in superficies; bounded to the east by Crown street, to the west by No. 1169, to the north by No. 1170, and to the south by No. 1172, of said cadastre—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said

rapportable le vingt-neuvième jour de février prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 19 décembre 1883. Député Shérif.
[Première publication, 22 décembre 1883.] 2853

FIERI FACIAS.
Cour de Circuit.

Québec, à savoir : } **M**ARIE NERON, de la cité
No. 492. } de Québec, fille majeure
et couturière ; contre BRIGITT CALLAPY,
épouse de Léon Lemieux, de Québec, hôtelier, et
le dit LEON LEMIEUX, autorisant sa dite épouse,
à savoir :

Le No. 2896, du cadastre officiel du quartier du Palais, de la cité de Québec, étant un terrain sur le niveau nord de la rue Garneau, contenant vingt-deux pieds de front sur environ vingt-huit pieds de profondeur sur la ligne ouest, et trente-six pieds sur la ligne est, de là vingt-deux pieds, plus ou moins, de front sur la ligne sud, et environ quatorze pieds sur la ligne nord, sur environ trente-trois pieds de profondeur ; borné au sud par la dite rue Garneau, au nord par un nommé Green, à l'est par l'honorable Sir H. L. Langevin, et à l'ouest par Madame veuve N. Anctil—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mars prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 20 décembre 1883. Député Shérif.
[Première publication, 22 décembre 1883.] 2873

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **J**OSEPH WHITEHEAD et
No. 206. } **R**ICHARD TURNER, tous
deux de la cité de Québec, district de Québec,
marchands associés et comme tels faisant com-
merce à Québec, sous le nom et raison de White-
head & Turner ; contre JEAN-BAPTISTE ZEPH-
IRIN DUBEAU, de la cité de Québec, marchand,
à savoir :

1° Le No. 1484, du cadastre officiel du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un emplacement sur le côté sud de la rue Saint-Joseph et s'étendant au sud jusqu'à la rue Desfossés, de figure irrégulière, ayant soixante et deux pieds et neuf pouces sur la dite rue Saint-Joseph, et neuf mille deux cent soixante et dix pieds en superficie ; borné au nord à la dite rue Saint-Joseph et au No. 1483, au sud à la rue Desfossés et aux Nos. 1545 et 1546, à l'est aux Nos. 1545, 1546, 1486 et 1485, et à l'ouest aux Nos. 1483 et 1547 du dit cadastre—avec bâtisses.

2° Le No. 1496, du cadastre officiel du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un emplacement sur le côté nord de la rue Octave, de quarante-deux pieds de front sur quarante-quatre pieds de profondeur ; borné au sud à la dite rue Octave, au nord au No. 1495, à l'est au No. 1497, et à l'ouest au No. 1494 du dit cadastre—avec bâtisses.

3° Le No. 1565, du cadastre officiel du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un emplacement au coin des rues de la Couronne et Desfossés, de deux mille trois cent dix pieds en superficie ; borné au sud à la dite rue Desfossés, au nord au No. 1563, à l'ouest à la dite rue de la Couronne, et à l'est au No. 1564, du dit cadastre—avec bâtisses.

4° Le No. 1819, du cadastre officiel du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un emplacement situé au coin des rues Fleurie et de la Couronne, contenant deux mille sept cent cinquante pieds en superficie ; borné au sud à la dite rue Fleurie, à l'ouest à la dite rue de la Couronne, à l'est et au nord au No. 1818, du dit cadastre—avec bâtisses.

writ returnable on the twenty ninth day of February next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 19th December, 1883. Deputy Sheriff.
[First published, 22nd December, 1883.] 2854

FIERI FACIAS.
Circuit Court.

Quebec, to wit : } **M**ARIE NERON, of the city
No. 492. } of Quebec, spinster and
dress maker ; against BRIGITT CALLAPY, wife
of Léon Lemieux, of Quebec, hotel keeper, and
the said LEON LEMIEUX, authorizing his said
wife, to wit :

No. 2896, of the official cadastre of Palace ward, of the city of Quebec, being a lot of land on the north side of Garneau street, containing twenty two feet in front by about twenty eight feet in depth on the west line, and thirty six feet on the east line, from thence twenty two feet, more or less, in front, on the south line, and about fourteen feet on the north line, by about thirty three feet in depth ; bounded to the south by the said Garneau street, to the north by one Green, to the east by the Honorable Sir H. L. Langevin, and to the west by Dame widow N. Anctil—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY SIXTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of March next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 20th December, 1883. Deputy Sheriff.
[First published, 22nd December, 1883.] 2874

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **J**OSEPH WHITEHEAD AND
No. 206 } **R**ICHARD TURNER, both
of the city of Quebec, district of Quebec, merchants
in partnership, and as such doing business at
Quebec, under the name and firm of Whitehead
& Turner ; against JEAN BAPTISTE ZEPHIRIN
DUBEAU, of the city of Quebec, merchant, to
wit :

1° No. 1484, of the official cadastre of Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, being an emplacement on the south side of Saint Joseph street, and extending south as far as Desfossés street, of irregular outline, having sixty two feet nine inches on the said of Saint Joseph street, and nine thousand two hundred and seventy feet in superficies ; bounded to the north by the said Saint Joseph street and No. 1483, to the south by Desfossés street and Nos. 1545 and 1546, to the east by Nos. 1545, 1546, 1486 and 1485, and to the west by Nos. 1483 and 1547 of said cadastre—with buildings.

2° No. 1496, of the official cadastre of Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, being an emplacement on the north side of Octave street, of forty two feet in front by forty four feet in depth ; bounded to the south by the said Octave street, to the north by No. 1495, to the east by No. 1497, and to the west by No. 1494 of said cadastre—with buildings.

3° No. 1565, of the official cadastre of Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, being an emplacement on the corner of Crown and Desfossés streets, of two thousand three hundred and ten feet in superficies ; bounded to the south by the said Desfossés street, to the north by No. 1563, to the west by the said Crown street, and to the east by No. 1564, of said cadastre—with buildings.

4° No. 1819, of the official cadastre of Jacques Cartier ward, of the city of Quebec, being an emplacement situate on the corner of Fleurie and Crown streets, containing two thousand seven hundred and fifty feet in superficies ; bounded to the south by the said Fleurie street, to the west by the said Crown street, to the east and to the north by No. 1818, of said cadastre—with buildings.

5° Le No. 1563, du cadastre officiel du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un emplacement sur le côté est de la rue de la Couronne, de figure irrégulière, détournant à la profondeur et s'étendant du côté sud jusqu'à la rue Desfossés, et ayant trois mille six cent quarante-huit pieds en superficie; borné à l'ouest à la dite rue de la Couronne, et au No. 1564, à l'est au No. 1561, au sud à la dite rue Desfossés, et aux Nos. 1564 et 1565, et au nord au No. 1562, du dit cadastre—avec bâtisses.

6° Le No. 1815, du cadastre officiel du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un emplacement sur le côté sud de la rue Saint-Hélène, de douze cent quatre-vingt pieds en superficie; borné au nord à la dite rue Saint-Hélène, au sud au Nos. 1817 et 1813, à l'est au No. 1814 A, et à l'ouest au No. 1816, du dit cadastre—avec bâtisses.

7° Le No. 1816, du cadastre officiel du quartier Jacques-Cartier, de la dite cité de Québec, étant un emplacement sur le côté sud de la rue Saint-Hélène, de trois mille six cent dix pieds en superficie; borné au nord à la dite rue Saint-Hélène, au sud aux Nos. 1817 et 1818, à l'est au No. 1815, et à l'ouest au No. 1818, du dit cadastre—avec bâtisses.

8° Le No. 138, des subdivisions du No. 4437, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un emplacement sur le côté nord de la première Avenue, au sud de la Grande Allée, de trois mille six cents pieds en superficie; borné au sud à la dite première Avenue, au nord à la ruelle No. 124, à l'est au No. 139, et à l'ouest au No. 137, du dit cadastre, subdivisions susdites.

9° Le No. 139, des subdivisions du No. 4437, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un emplacement sur le côté nord de la première Avenue, au sud de la Grande Allée, de trois mille six cent pieds en superficie; borné au sud à la dite première Avenue, au nord à la ruelle No. 124, à l'est au No. 140, et à l'ouest au No. 138, du dit cadastre, subdivisions susdites.

10° Le No. 140, des subdivisions du No. 4437, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un emplacement sur le côté nord de la première Avenue, au sud de la Grande Allée, de trois mille six cent pieds en superficie; borné au sud à la dite première Avenue, au nord à la ruelle No. 124, à l'est au No. 141, et à l'ouest au No. 139, du dit cadastre, subdivisions susdites.

11° Le No. 141, des subdivisions du No. 4437, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un emplacement sur le côté nord de la première Avenue, au sud de la Grande Allée, de trois mille six cent pieds en superficie; borné au sud à la dite première Avenue, au nord à la ruelle No. 124, à l'est au No. 142, et à l'ouest au No. 140, du dit cadastre, subdivisions susdites.

12° Le No. 142, des subdivisions du No. 4437, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un emplacement sur le côté nord de la première Avenue, au sud de la Grande Allée, de trois mille six cent pieds en superficie; borné au sud à la dite première Avenue, au nord à la ruelle No. 124, à l'est au No. 143, et à l'ouest au No. 141, du dit cadastre, subdivisions susdites.

13° Le No. 143, des subdivisions du No. 4437, du cadastre officiel du quartier Montcalm, de la cité de Québec, étant un emplacement sur le côté nord de la première Avenue, au sud de la Grande Allée, de trois mille six cent pieds en superficie; borné au sud à la dite première Avenue, au nord à la ruelle No. 124, à l'est à la ruelle No. 144, et à l'ouest au No. 142, du dit cadastre, subdivisions susdites.

5° No. 1563, of the official cadastre of Jacques Cartier ward, of the city of Québec, being an emplacement on the east side of Crown street, of irregular outline, turning off at the depth and extending to the south side as far as Desfossés street, and having three thousand six hundred and forty eight feet in superficies; bounded to the west by the said Crown street, and No. 1564, to the east by No. 1561, to the south by the said Desfossés street and Nos. 1564 and 1565, and to the north by No. 1562, of said cadastre—with buildings.

6° No. 1815, of the official cadastre of Jacques Cartier ward, of the city of Québec, being an emplacement on the south side of Sainte Helène street, of twelve hundred and eighty feet in superficies; bounded to the north by the said Sainte Helène street, to the south by Nos. 1817 and 1813, to the east by No. 1814 A, and to the west by No. 1816, of said cadastre—with buildings.

7° No. 1816, of the official cadastre of Jacques Cartier ward, of the said city of Québec, being an emplacement on the south side of Sainte Helène street, of three thousand six hundred and ten feet in superficies; bounded to the north by the said Sainte Helène street, to the south by Nos. 1817 and 1818, to the east by No. 1815, and to the west by No. 1818, of said cadastre—with buildings.

8° No. 138, of the subdivisions of No. 4437, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Québec, being an emplacement on the north side of the first Avenue, at the south of Grande Allée, of three thousand six hundred feet in superficies; bounded to the south by the said first Avenue, to the north by the lane No. 124, to the east by No. 139, and to the west by No. 137, of said cadastral, subdivisions aforesaid.

9° No. 139, of the subdivisions of No. 4437, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Québec, being an emplacement on the north side of the first Avenue, at the south of Grande Allée, of three thousand six hundred feet in superficies; bounded to the south by the said first Avenue, to the north by the lane No. 124, to the east by No. 140, and to the west by No. 138, of said cadastral, subdivisions aforesaid.

10° No. 140, of the subdivisions of No. 4437, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Québec, being an emplacement on the north side of the first Avenue, to the south of Grande Allée, of three thousand six hundred feet in superficies; bounded to the south by the said first Avenue, to the north by the lane No. 124, to the east by No. 141, and to the west by No. 139, of said cadastral, subdivisions aforesaid.

11° No. 141, of the subdivisions of No. 4437, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Québec, being an emplacement on the north side of the first Avenue, at the south of Grande Allée, of three thousand six hundred feet in superficies; bounded to the south by the said first Avenue, to the north by the lane No. 124, to the east by No. 142, and to the west by No. 140, of said cadastral, subdivisions aforesaid.

12° No. 142, of the subdivisions of No. 4437, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Québec, being an emplacement on the north side of the first Avenue, at the south of Grande Allée, of three thousand six hundred feet in superficies; bounded to the south by the said first Avenue, to the north by the lane No. 124, to the east by No. 143, and to the west by No. 141, of said cadastral, subdivisions aforesaid.

13° No. 143, of the subdivisions of No. 4437, of the official cadastre of Montcalm ward, of the city of Québec, being an emplacement on the north side of the first Avenue, at the south of Grande Allée, of three thousand six hundred feet in superficies; bounded to the south by the said first Avenue, to the north by the lane No. 124, to the east by the lane No. 144, and to the west by No. 142 of said cadastral, subdivisions aforesaid.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 20 décembre 1883. Député Shérif.
[Première publication, 22 décembre 1883.] 2851

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } GUILLAUME DAMASE
No. 2170. } EUSEBE AMYOT, écuyer, avocat, de la cité de Québec, dans le district de Québec; contre LEON PAQUET, de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, dans le district de Québec, marchand et cordonnier, à savoir :

Le No. 83, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Sauveur, étant un emplacement de treize cent soixante et neuf pieds en superficie; borné au nord à la rue Saint-Joachim, au sud au No. 84, à l'est à la rue Saint-Michel, et à l'ouest au No. 82 du dit cadastre—avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-SIXIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 20 décembre 1883. Député Shérif.
[Première publication, 22 décembre 1883.] 2859

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 1599. } LA CITE DE QUEBEC; contre THOMAS CHEVALIER, de la cité de Québec, en le district de Québec, batelier, à savoir :

Le reste du bail emphytéotique pour jusqu'au 1er mai 1894, du lot No. 2520 B, du cadastre officiel du quartier Champlain, de la cité de Québec, contenant trente deux pieds de front sur cent quarante-six pieds et demie de profondeur; borné au sud par la rue Champlain—avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sujet aux charges mentionnées à l'acte de vente du 11 avril 1832, devant M^{re} Lindsay, par les Dames Religieuses Ursulines de Québec, à J. Fraser et autres.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 24 octobre 1883. Shérif.
[Première publication, 27 octobre 1883.] 2361 3

FIERI FACIAS.

Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE
No. 1485. } LA CITE DE QUEBEC; contre MATHEW T. WALSH, de notre cité de Québec, en notre district de Québec, en sa qualité d'exécuteur testamentaire des biens de feu Catherine Lunday, veuve de Patrick Kelly, à savoir :

Le No. 2363, du cadastre officiel du quartier Champlain; de la cité de Québec, étant un emplacement de vingt et un pieds et deux pouces de front sur trois cent cinquante neuf pieds et six pouces de profondeur; borné au sud à la dite rue Champlain, au nord à la cime du Cap—circonstances et dépendances. Sujet à une rente constituée de quatre-vingt piastres, payable à William Molson, de Montréal, banquier, au premier d'août de chaque année.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le douzième jour de janvier prochain.

C. ALLEYN,
Québec, 24 octobre 1883. Shérif.
[Première publication, 27 octobre 1883.] 2367 3

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of March next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 20th December, 1883. Deputy Sheriff.
[First published, 22nd December, 1883.] 2852

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } GUILLAUME DAMASE
No. 2170. } EUSEBE AMYOT, esquire, advocate, of the city of Quebec, in the district of Quebec; against LEON PAQUET, of the parish of Saint-Sauveur of Quebec, in the district of Quebec, merchant and shoemaker, to wit :

No. 83, of the official cadastre of the parish of Saint-Sauveur, being an emplacement of thirteen hundred and sixty nine feet in superficies; bounded to the north by Saint-Joachim street, to the south by No. 84, to the west by Saint-Michel street, and to the east by No. 82 of said cadastre—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY SIXTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of March next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 20th December, 1883. Deputy Sheriff.
[First published, 22nd December, 1883.] 2860

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1599. } THE CITY OF QUEBEC; against THOMAS CHEVALIER, of our city of Quebec, in our district of Quebec, bateauman, to wit :

The balance of the emphyteutic lease up to the 1st of May, 1894, of lot No. 2520 B, of the official cadastre of Champlain ward, of the city of Quebec, containing thirty two feet in front by one hundred and forty six feet and a half in depth; bounded on the south by Champlain street—with the buildings there erected, circumstances and dependencies. Subject to the charges set forth in the deed of sale of the 11th April, 1832, before M^{re} Lindsay, by the Religious Ursuline Ladies of Quebec, to J. Fraser and another.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable the seventeenth day of January next.

C. ALLEYN,
Quebec, 24th October, 1883. Sheriff.
[First published, 27th October, 1883.] 2362

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Quebec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 1485. } THE CITY OF QUEBEC; against MATHEW T. WALSH, of our city of Quebec, in our district of Quebec, in his quality of testamentary executor to the estate of the late Catherine Lunday, widow of Patrick Kelly, to wit :

No. 2363, of the official cadastre of Champlain ward, of the city of Quebec, being an emplacement of twenty one feet two inches in front by three hundred and fifty nine feet six inches in depth; bounded to the south by the said Champlain street, to the north by the summit of the Cape—circumstances and dependencies. Subject to a constituted rent of eighty dollars, payable to William Molson, of Montreal, banker, on the first of August in each year.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on the TWENTY NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twelfth day of January next.

C. ALLEYN,
Quebec, 24th October 1883. Sheriff
[First published, 27th October 1883.] 236

FIERI FACIAS.
Circuit de Québec.

Québec, à savoir : } **L** EON ROY, de la cité de
No. 251. } Québec, charpentier ;
contre JAMES LAWLOR, du même lieu, à savoir :
Le No. 1488, du cadastre officiel du quartier
Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un
emplacement au coin des rues du Pont et Saint-
Joseph, de quarante-quatre pieds et trois pouces
sur trente-neuf pieds ; borné au nord à la rue
Saint-Joseph, au sud au No. 1487, à l'est au No. 1489
du dit cadastre, et à l'ouest à la rue du Pont—
avec bâtisses.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Québec, le VINGT-NEUVIÈME jour de DECEM-
BRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit
bref rapportable le vingt-unième jour de janvier
prochain.

Québec, 24 octobre 1883. Shérif.
[Première publication, 27 octobre 1883.] 2363 3

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **D**ANS une cause où HEN-
No. 1303. } RIETTE DEMERS,
épouse commune en biens de François Auclair,
de la cité de Québec, commerçant, était Deman-
deresse, et le dit FRANÇOIS AUCLAIR, était Dé-
fendeur. La dite Henriette Demers contre le dit
François Auclair, à savoir :

Le No. 478, du cadastre officiel de la paroisse de
Charlesbourg, comté de Québec, étant une terre
en la concession sud-ouest du domaine de Saint-
Pierre, de cinq arpents de front sur vingt arpents
et trois perches de profondeur ; borné au nord au
No. 479, au sud au No. 477, à l'est à la ligne entre
les concessions du domaine de Saint-Pierre, et à
l'ouest au No. 35 du dit cadastre—avec bâtisses.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale
de Charlesbourg, le VINGT-HUITIÈME jour de
DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit
bref rapportable le vingt-neuvième jour de décembre
prochain.

Québec, 24 octobre 1883. Shérif.
[Première publication, 27 octobre 1883.] 2365 3

FIERI FACIAS.
Cour de Recorder.

Québec, à savoir : } **L** A CORPORATION DE LA
No. 1224. } CITE DE QUEBEC ; contre
ISIDORE DERY, des cité et district de
Québec, charretier, à savoir :

Le No. 3196, du cadastre officiel du quartier
Saint-Jean, de la cité de Québec, étant un empla-
cement sur la rue d'Aiguillon, de soixante et neuf
pieds et cinq pouces de profondeur—avec bâtisses.
Sujet à une rente foncière d'une piastre et
soixante et six cents, payable à l'Hôtel-Dieu de
Québec, le 29 juin de chaque année.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de
Québec, le VINGT ET UNIÈME jour de JAN-
VIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit
bref rapportable le quatrième jour de février pro-
chain.

Québec, 20 novembre 1883. Député Shérif.
[Première publication, 24 novembre 1883.] 2573 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } **J** OSEPH GRAVEL, pilote,
No. 2036. } de Québec ; contre AR-
NAUD ROBILAILLE, forgeron et mécanicien,
du même lieu, à savoir :

Le No. 1209, du cadastre officiel du quartier
Jacques-Cartier, de la cité de Québec, étant un
emplacement de quarante-trois pieds et demi de
front sur soixante et quinze pieds de profon-
deur ; borné au nord par la rue Sainte-Hélène, ci-devant
rue Saint-Gabriel, au sud au No. 1253, à l'ouest au
No. 1254, et à l'est au No. 1252, du dit cadastre—
avec bâtisses.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de

FIERI FACIAS.
Circuit of Quebec.

Quebec, to wit : } **L** EON ROY, of the city of
No. 251. } Quebec, carpenter ; against
JAMES LAWLOR, of the same place, to wit :
No. 1488, of the official cadastre of Jacques-
Cartier ward, of the city of Quebec, being an
emplacement on the corner of Du Pont and Saint
Joseph streets, of forty four feet three inches by
thirty nine feet ; bounded to the north by Saint
Joseph street, to the south by No. 1487, to the
east by No. 1489 of the said cadastre, and to the
west by Du Pont street—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Quebec,
the TWENTY NINTH day of DECEMBER next,
at TEN o'clock in the forenoon. The said writ
returnable the twenty first day of January next.

Quebec, 24th October, 1883. Sheriff.
[First published, 27th October, 1883.] 2364.

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **I** N a suit wherein HENRIETTE
No. 1303. } DEMERS, wife commune en
biens of François Auclair, of the city of Quebec,
trader, was Plaintiff ; and the said FRANÇOIS
AUCLAIR, was Defendant. The said Henriette
Demers against the said François Auclair, to wit :

No. 478, of the official cadastre of the parish of
Charlesbourg, county of Quebec, being a land in
the south west concession of the Saint Pierre
Domain, of five arpents in front by twenty arpents
and three perches in depth ; bounded to the
north by No. 479, to the south by No. 477, to the
east by the line between the concessions of the
Saint Pierre Domain, and to the west by No. 35 of
the said cadastre—with buildings.

To be sold at the parochial church door of
Charlesbourg, on the TWENTY EIGHTH day of
DECEMBER next, at TEN o'clock in the fore-
noon. The said writ returnable on the twenty
ninth day of December next.

Quebec, 24th October, 1883. Sheriff.
[First published, 27th October, 1883.] 2365

FIERI FACIAS.
Recorder's Court.

Quebec, to wit : } **T** HE CORPORATION OF
No. 1224. } THE CITY OF QUEBEC ;
against ISIDORE DERY, of the city and district
of Quebec, carter, to wit :

No. 3196, of the official cadastre of Saint John's
ward, of the city of Quebec, being an emplacement
on D'Aiguillon street, by sixty nine feet five
inches in depth—with buildings. Subject to a
ground rent of one dollar and sixty six cents,
payable to the Hotel Dieu of Quebec, on the 29th
June of each year.

To be sold at my office, in the city of Quebec,
on the TWENTY FIRST day of JANUARY next,
at TEN o'clock in the forenoon. The said writ
returnable on the fourth day of February next.

Quebec, 20th November 1883. Deputy Sheriff.
First published, 24th November, 1883.] 2574

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } **J** OSEPH GRAVEL, pilot, of
No. 2036. } Quebec ; against ARNAUD
ROBILAILLE, blacksmith and machinist, of the
same place, to wit :

No. 1209, of the official cadastre for Jacques-
Cartier ward, of the city of Quebec, being an
emplacement of forty three and a half feet in
front by seventy five feet in depth ; bounded to
the north by Sainte-Hélène street, formerly Saint
Gabriel street, to the south by No. 1253, to the
west by No. 1254, and to the east by No. 1252, of
said cadastre—with buildings.

To be sold at my office, in the city of Quebec, on

Québec, le VINGT-DEUXIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour de février prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 20 novembre 1883. Député Shérif.
[Première publication, 24 novembre 1883.] 2575 2

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LA SOCIÉTÉ DE PRÊTS
No. 2310. } ET PLACEMENTS DE
QUEBEC, corps politique et incorporé ayant son principal bureau d'affaires en la cité de Québec ; contre ADOLPHE BOIVIN, du lieu appelé Saint-Pierre de Charlesbourg, à savoir :

La partie sud-ouest du No. 464, du cadastre officiel de la paroisse de Charlesbourg, comté de Québec, étant un lot de terre située au village Saint-Fierre, contenant un arpent et demi de front sur la profondeur qu'il peut y avoir depuis le chemin public qui conduit à Stoneham, à aller vers le sud-ouest jusqu'à la ligne seigneuriale des Dames Religieuses de l'Hôpital Général de Québec ; borné à l'est par le dit chemin public, à l'ouest par la dite ligne seigneuriale, au sud par la Veuve Jean Guénard, et au nord par George Lafrance—avec bâtisses. Sujet en faveur du vendeur, au droit de bucher et enlever tout le bois debout qui peut se trouver sur icelui, pour en disposer quand et comme bon lui semblera, avec liberté en outre d'y communiquer en voiture comme à pied pour faire exploiter la dite coupe de bois.

Pour être venu, à la porte de l'église paroissiale de Charlesbourg, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le seizième jour de février prochain.

J. B. AMYOT,
Québec, 20 novembre 1883. Député Shérif.
[Première publication, 24 novembre 1883.] 2577 2

Ventes par le Shérif.—Rimouski.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être opposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.

District de Rimouski, } DYDIME FERDINAND
No. 651 (3491.) } DE ST. AUBIN, de la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, en le district de Rimouski, inspecteur des licences, dans et pour le district de Rimouski, au nom de Notre Souveraine Dame la Reine, Demandeur ; contre JEAN IMBEAU, journalier, de la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, Défendeur, savoir :

Un emplacement situé au Grand Matane, paroisse de Saint-Jérôme de Matane, dans le comté de Rimouski, contenant six perches et deux cent soixante et un pieds, connu au livre de renvoi et cadastre officiels de Matane, sous le numéro (169) ; borné au nord-est à la Rivière Matane, au sud-ouest à la Veuve Thomas Ouellet, au sud-est à François-Xavier Blanchet, et au nord-

the TWENTY SECOND day of JANUARY next at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of February next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 20th November, 1883. Deputy Sheriff.
[First published, 24th November, 1883.] 2576

FIERI FACIAS.

Quebec, to wit : } LA SOCIÉTÉ DE PRÊTS ET
No. 2310. } PLACEMENTS DE
QUEBEC, a body politic and incorporate having its principal place of business in the city of Quebec ; against ADOLPHE BOIVIN, of the same place, called Saint Pierre de Charlesbourg, to wit :

The south west portion of No. 464, of the official cadastre of the parish of Charlesbourg, county of Quebec, being a lot of land situate in the village Saint Pierre, containing one and a half arpent in front by its depth from the public road, leading to Stoneham, in a south westerly direction to the seigniorial line of the Religious Ladies of the General Hospital, *Dames Religieuses de l'Hôpital Général*, Quebec ; bounded to the east by the said public road, to the west by the said seigniorial line, to the south by widow Jean Guenard, and to the north by George Lafrance—with buildings. Subject in favor of the seller, to the right to cut down and remove all standing timber which may be found thereon, to dispose of the same when and as he may think fit, with leave besides to have access thereto, as will in a vehicle as on foot for the purpose of felling the said timber.

To be sold at the parochial church door of Charlesbourg, on the TWENTY FIFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of February next.

J. B. AMYOT,
Quebec, 20th November, 1883. Deputy Sheriff
[First published, 24th November, 1883.] 2578

Sheriff's Sales—Rimouski.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire afin de charge* or other oppositions to the sale, except in case of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.

District of Rimouski, } DYDIME FERDINAND
No. 651 (3491.) } DE ST. AUBIN, of the parish of Saint Jérôme de Matane, in the district of Rimouski, inspector of licences, in and for the district of Rimouski, in the name of Our Sovereign Lady the Queen, Plaintiff ; against JEAN IMBEAU, laborer, of the parish of Saint Jérôme de Matane, Defendant, to wit :

An emplacement situate at Grand Matane, in the parish of Saint Jérôme de Matane, in the county of Rimouski, containing six perches and two hundred and sixty one feet, known on the official cadastre and book of reference for Matane, under number (169) ; bounded to the north east by the Matane river, to the south west by widow Thomas Ouellet, to the south east by François

ouest à Adolphe Otis—avec une maison et autres bâties, sus-construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu en la paroisse de Saint-Jérôme de Matane, à la porte de l'église, le VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER mil huit cent quatre-vingt-quatre, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le trentième jour de janvier aussi prochain (1884).

C. F. LAPOINTE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Rimouski, 17 novembre 1883. 2571 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

Xavier Blanchet, and to the north west by Adolphe Otis—with a house and other buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold in the parish of Saint-Jérôme de Matane, at the church door, on the TWENTY EIGHTH day of JANUARY, one thousand eight hundred and eighty four, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirtieth day of January also next, (1884).

C. F. LAPOINTE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Rimouski, 17th November, 1883. 2572
[First published, 24th November, 1883.]

Ventes par le Shérif.—St-François

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente : les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS

De la Cour Supérieure, en le district de Bedford.
Saint-François, à savoir : } **D**ANS une certaine cause où ALEXIS DUGRENIER, du canton de Stukely, tonnelier, était Demandeur, et JOSEPH DUGRENIER, du même lieu était Défendeur ; et T. Amyrauld, écuyer, Procureur d'Alexis Dugrenier, sur distraction de frais ; contre les terres et tenements du dit Joseph Dugrenier, à savoir :

Le lot numéro quarante quatre, sur le plan du cadastre et au livre de renvoi pour le quartier centre de la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François—avec les bâties sus-érigées ; borné en front par la rue Goodhue, en la dite cité de Sherbrooke.

Pour être vendu en mon bureau, au Palais de Justice, en la dite cité de Sherbrooke, le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le treizième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 14 décembre 1883. 2823
[Première publication, 22 décembre 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **L'**HONORABLE EDWARD T. BROOKS, de la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François, un des juges de la Cour Supérieure de Sa Majesté, pour la province de Québec, et autres, Demandeurs ; contre les terres et tenements de DAVID F. PARMENTER, de Oakham, en le comté de Worcester, dans l'Etat de Massachusetts, et autres, Défendeurs, à savoir :

Cette étendue de terre connue comme partie de la moitié nord de la moitié sud du lot numéro dix-huit, dans le deuxième rang des lots du canton de Compton, en le district de Saint-François, étant environ quinze acres du dit lot situé sur le côté ouest du chemin conduisant de Waterville jusqu'à Hatley ; bornée en front vers l'est par le dit chemin, vers le nord et l'ouest par la terre

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

From the Superior Court in the district of Bedford.
Saint Francis, to wit : } **I**N a certain cause in No. 2455.

which ALEXIS DUGRENIER, of the township of Stukely, cooper, was Plaintiff, and JOSEPH DUGRENIER, of the same place, was Defendant, and T. Amyrauld, esquire, attorney for Alexis Dugrenier, *sur distraction de frais* ; against the lands and tenements of the said JOSEPH DUGRENIER, to wit :

Lot number forty four, on the cadastral plan and book of reference for the centre ward of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, — with the buildings thereon erected ; bounded in front by Goodhue street, in said city of Sherbrooke.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TWENTY FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the thirteenth day of March next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 14th December, 1883. 2824
[First published, 22nd December, 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } **T**HE HONORABLE EDWARD T. BROOKS,

of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, one of Her Majesty's Justices of the Superior Court for the province of Quebec, and others, Plaintiffs ; against the lands and tenements of DAVID F. PARMENTER, of Oakham, in the county of Worcester, in the State of Massachusetts, and another, Defendants, to wit :

That certain tract or parcel of land known as part of the north half of the south half of lot number eighteen, in the second range of lots in the township of Compton, in the district of Saint Francis, being about fifteen acres of said lot situated on the west side of the road leading from Waterville to Hatley ; bounded in front towards the east by said road, towards the north and west

d'un nommé Anthony Greenwood, et au sud par un nommé Eastmure, représentant Charles Brooks, tel qu'il se poursuit et comporte—avec toutes les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, en le dit district, le VINGT-TROISIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le sixième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif
Sherbrooke, 12 décembre 1883. 3821
[Première publication, 22 décembre 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } JOHN SMARDON, of
No. 166. } the city and district
de Montréal, manufacturier et commerçant, Demandeur; contre les terres et ténements de JOSEPH A. DUBUC, de la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Les lots numéros douze cent soixante et quatre (1274) et douze cent soixante et seize (1276), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier sud de la dite cité de Sherbrooke—avec les bâtisses sus-érigées, situés sur le côté est de la rue Wellington, en la dite cité.

Pour être vendus en mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le VINGT-CINQUIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif
Sherbrooke, 19 décembre 1883. 2867
[Première publication, 22 décembre 1883.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure.—Saint-François.

Saint-François, } DANS une cause où JAMES
à savoir : No. 556. } D. M. WRY, de la ville
de Norwich, dans l'Etat de Connecticut, un des Etats-Unis de l'Amérique, manufacturier, était Demandeur; et EDWARD C. BOWEN, ci-devant de la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François et l'rovince de Québec, maintenant résidant en la cité de Londres, dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, JAMES R. WOODWARD, de la susdite cité de Sherbrooke, le dit Edward C. Bowen et le dit James R. Woodward, faisant affaires ensemble en société à Sherbrooke susdit et ailleurs, comme entrepreneurs de chemins de fer, sous les nom et raison de Bowen & Woodward, et R. D. Morkill, fils, de la dite cité de Sherbrooke, étaient Défendeurs.

Le dit demandeur contre les terres et ténements des dits défendeurs, à savoir :

Comme appartenant aux défendeurs Bowen et Woodward.

Le lot numéro deux (2), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier est de la cité de Sherbrooke; borné d'un côté à l'est par la rue qui se dirige de Sherbrooke vers Lennoxville, d'un côté à l'ouest par la Rivière Saint-François, d'un côté au sud par la propriété de John Mulvena, et de l'autre côté au nord par les lots numéros trois et quatre, sur le dit plan du cadastre. Aussi le lot numéro douze cent trente et un (1231), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier sud de la dite cité de Sherbrooke; le dit lot étant borné d'un côté à l'ouest par la ligne des chemins de fer du Grand-Tronc et Québec Central, d'un côté à l'est par la Rivière Saint-François, d'un côté au nord par le lot numéro douze cent quarante (1240), du dit plan du cadastre, et sur l'autre côté au sud par les lots numéros onze cent quarante (1140), onze cent quatre-vingt-seize (1196), onze cent quatre-vingt-dix-sept (1197), douze cent vingt-

by the land of one Anthony Greenwood, and on the south by one Eastmure, representing Charles Brooks, as the same now is and extends—with all the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the TWENTY THIRD day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixth day of March next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif
Sherbrooke, 12th December, 1883. 2822
[First published, 22nd December 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } JOHN SMARDON, of
No. 166. } the city and district
of Montreal, manufacturer and trader, Plaintiff; against the lands and tenements of JOSEPH A. DUBUC, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

The lots numbers twelve hundred and seventy four (1274) and twelve hundred and seventy six (1276), on the cadastral plan and book of reference of the south ward of the said city of Sherbrooke—with the buildings thereon erected, and situated on the east side of Wellington street, in said city.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TWENTY FIFTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of March next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif
Sherbrooke, 19th December, 1883. 2868
[First published, 22nd December, 1883.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.—Saint Francis.

Saint Francis, } IN a certain cause wherein
to wit : No. 556. } JAMES D. MOWRY, of the
town of Norwich, in the State of Connecticut, one of the United States of America, manufacturer, was Plaintiff; and EDWARD C. BOWEN, heretofore of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, and province of Quebec, now residing in the city of London, in that part of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, called England, JAMES R. WOODWARD, of the city of Sherbrooke aforesaid, the said Edward C. Bowen and the said James R. Woodward, carrying on business together in partnership at Sherbrooke aforesaid and elsewhere, as railway contractors, under the name and firm of Bowen & Woodward, and R. D. Morkill, junior, of the said city of Sherbrooke, were Defendants.

The said plaintiff against the lands and tenements of the said defendants, to wit :

As belonging to the defendants Bowen and Woodward.

The lot number two (2), on the cadastral plan and book of reference of the east ward of the city of Sherbrooke; bounded on one side towards the east by the street leading from Sherbrooke to Lennoxville, on one side towards the west by the river Saint Francis, on one side towards the south by the property of John Mulvena, and on the other side towards the north by the lots numbers three and four, on the said cadastral plan. Also lot number twelve hundred and thirty one (1231), on the cadastral plan and book of reference of the south ward of the said city of Sherbrooke; said lot being bounded on one side towards the west by the line of the Grand Trunk and Quebec Central railways, on one side towards the east by the river Saint Francis, on one side towards the north by the lot number twelve hundred and forty (1240), of the said cadastral plan, and on the remaining side towards the south by the lots numbers eleven

cinq (1225), douze cent vingt-six (1226) et douze cent trente (1230), sur le dit plan du cadastre du quartier sud de la dite cité de Sherbrooke.

Comme appartenant à James R. Woodward :

Les lots numéros huit cent trente-sept (837) et huit cent trente-huit (838), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier est de la dite cité de Sherbrooke, situé sur la rue du Pont, en la dite cité. Aussi les lots numéros deux cent quatorze (214), deux cent quinze (215), deux cent vingt-quatre (224), deux cent vingt-cinq (225) et deux cent vingt-six (226), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier centre de la dite cité de Sherbrooke, situés sur la rue Wellington, en la dite cité de Sherbrooke; bornés d'un côté au sud par le lot numéro deux cent treize (213), à l'est par la ligne du chemin de fer Grand Tronc, au nord par le lot numéro deux cent vingt-sept (227), et à l'ouest par les lots numéros deux cent seize (216), deux cent vingt-trois (223), et deux cent trente-quatre (234), sur le dit plan du cadastre et au livre de renvoi de la dite cité de Sherbrooke—aussi le lot numéro sept cent quatre-vingt-deux (782), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier nord de la dite cité de Sherbrooke, faisant front sur la rue Melbourne, en la dite cité—avec les bâtisses érigées sur les dits lots et améliorations faites.

Comme appartenant au défendeur R. D. Morkill, fils :

Les lots numéros huit cent quatre (804), huit cent cinq (805), huit cent six (806), huit cent sept (807), huit cent huit (808), huit cent neuf (809), huit cent vingt-six (826) et huit cent vingt-sept (827), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier est de la dite cité de Sherbrooke, faisant front sur la rue Brewster, en la dite cité. Aussi les lots numéros neuf cent quarante-cinq (945), neuf cent quarante-six (946) et neuf cent quarante-sept (947), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier nord de la dite cité de Sherbrooke, faisant front sur la rue Melbourne, en la dite cité—avec les bâtisses sus-érigées et améliorations faites.

Pour être vendus en mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le QUINZIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de janvier prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 30 octobre 1883.
[Première publication, 3 novembre 1883.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : JOHN J. HARGRAVE, du village de Richmond, en le district de Saint-François, commerçant, Demandeur; contre les terres et tenements de GEORGE DUNTIN, du dit village de Richmond. Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre située en la ville de Richmond, formant partie du lot numéro seize, dans le quatorzième rang des lots, en le canton de Cleveland, en le dit district de Saint-François, et plus particulièrement connue et désignée comme lot à bâtir numéro quinze, sur un certain plan des lots à bâtir en la dite ville de Richmond, ci-devant appartenant à feu F. C. Cleeve; le dit lot à bâtir ayant une largeur d'une chaîne et trente et un chaînons et demi de front, et en arrière par une profondeur uniforme d'une chaîne et quatre-vingt cinq chaînons; bornée en front à l'est par la rue

hundred and forty (1140), eleven hundred and ninety six (1196), eleven hundred and ninety seven (1197), twelve hundred and twenty five (1225), twelve hundred and twenty six (1226), and twelve hundred and thirty (1230), on the said cadastral plan of the south ward of the said city of Sherbrooke.

As belonging to James R. Woodward :

The lots numbers eight hundred and thirty seven (837) and eight hundred and thirty eight (838), on the cadastral plan and book of reference of the east ward of the said city of Sherbrooke, situated on Bridge street, in the said city. Also the lots numbers two hundred and fourteen (214), two hundred and fifteen (215), two hundred and twenty four (224), two hundred and twenty five (225) and two hundred and twenty six (226), on the cadastral plan and book of reference of the centre ward of the said city of Sherbrooke, situated on Wellington street, in the said city of Sherbrooke; bounded on one side towards the south by lot number two hundred and thirteen (213), on the east by the line of the Grand Trunk railway, on the north by the lot number two hundred and twenty seven (227), and on the west by the lots numbers two hundred and sixteen (216), two hundred and twenty three (223) and two hundred and thirty four (234), on the said cadastral plan and book of reference of the said city of Sherbrooke. Also the lot number seven hundred and eighty two (782), on the cadastral plan and book of reference of the north ward of the said city of Sherbrooke, fronting on Melbourne street, in the said city—with the buildings and improvements on the said several lots of land erected and made.

As belonging to the defendant R. D. Morkill, junior.

The lots numbers eight hundred and four (804), eight hundred and five (805), eight hundred and six (806), eight hundred and seven (807), eight hundred and eight (808), eight hundred and nine (809), eight hundred and twenty six (826) and eight hundred and twenty seven (827), on the cadastral plan and book of reference of the east ward of the said city of Sherbrooke, fronting on Brewster street, in the said city. Also the lots numbers nine hundred and forty five (945), nine hundred and forty six (946) and nine hundred and forty seven (947), on the cadastral plan and book of reference of the north ward of the said city of Sherbrooke, fronting on Melbourne street, in the said city—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at my office, at the courthouse, in said city of Sherbrooke, on the FIFTEENTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of January next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 30th October, 1883.
[First published, 3rd November, 1883.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : JOHN J. HARGRAVE, No. 341. of the village of Richmond, in the district of Saint Francis, trader, Plaintiff; against the lands and tenements of GEORGE DUNTIN, of the said village of Richmond, Defendant, to wit :

That certain tract or parcel of land situate in the town of Richmond, forming part and portion of lot number sixteen, in the fourteenth range of lot, in the township of Cleveland, in said district of Saint Francis, and more particularly known and distinguished as the building lot number fifteen, on a certain ground plan of building lots in the said town of Richmond, heretofore belonging to the late F. C. Cleeve; said building lot being of the width of one chain and thirty one and a half links in front, and rear by a uniform depth of one chain and eighty five links; and bounded in front

du Collège, en arrière à l'ouest par le lot numéro six, sur le dit plan, d'un côté au nord par le lot numéro quatorze, sur le dit plan, et de l'autre côté au sud par le lot numéro seize, sur le dit plan—avec une maison et autres bâties sus-érigées, circonstances et dépendances.

Pour être vendue au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, en la susdite ville de Richmond, le VINGT-SIXIEME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de mars prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 16 novembre 1883. 2569 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir: } T. LACTANCE
No. 903. } J. ARCHAMBAULT,
de la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François, notaire public, Demandeur; contre les terres et tenements de LOUIS NICOL, du même lieu, commerçant, en sa qualité de tuteur d'unement nommé à Louis Honoré Nicol et Elzear Nicol, ses enfants mineurs, tous deux du même lieu, Défendeur, à savoir:

Cette étendue de terre sise et située en la dite cité de Sherbrooke, maintenant connue comme la partie nord du lot numéro quatorze cent seize (1416), sur le plan du cadastre et au livre de renvoi du quartier sur la dite cité de Sherbrooke; bornée au sud par la partie sud-est du dit lot vendu à George Laforce, en front par la rue King, à l'ouest par Abraham Codere, fils, et à l'est par la British American Land Company—ensemble avec les bâties sus-érigées.

Pour être vendue en mon bureau, au palais de justice, en la dite cité de Sherbrooke, le VINGT-CINQUIEME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le troisième jour d'avril prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 16 novembre 1883. 2543 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir: } EDWARD A. MOUN-
No. 162. } E TAIN, du canton
de Kingsey, en le district d'Arthabaska, forgeron, Demandeur; contre les terres et tenements de ALEXANDER WALKER, du canton de Windsor, en le district de Saint-François, Défendeur, à savoir:

Cette étendue de terre située en le dit canton de Windsor, faisant partie du lot numéro quatorze, dans le douzième rang du dit canton de Windsor, plus particulièrement connue comme lots à bâtir numéros quarante et quarante et un, sur un certain plan de lots à bâtir à Windsor Mills, fait pour William H. Moore par Robinson Oughtred, arpenteur provincial, dans le mois de juin, dix-huit cent soixante et douze, les dits deux lots à bâtir contenant un demi acre de terre en superficie; et étant bornés en front au nord-ouest par le chemin Hardwood Hill, en arrière au sud-est par le lot numéro quarante-deux sur le dit plan, d'un côté au sud-ouest par la rue Walker, et de l'autre côté au nord-est par le lot numéro soixante et deux sur le dit plan—ensemble avec un grand atelier pour les machines et une maison sus-érigée.

Pour être vendu au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, en la ville de Richmond, en le dit district de Saint-François, le VINGT-SIXIEME jour de

to the east by College street, in rear to the west by lot number six, on said plan, on one side to the north by lot number fourteen on said plan, and on the other side to the south by lot number sixteen, on said plan—with the dwelling house and outbuildings thereon and the members and appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the town of Richmond aforesaid, on the TWENTY SIXTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of March next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 16th November, 1883. 2570
[First published, 24th November, 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } T. LACTANCE
No. 903. } J. ARCHAMBAULT, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, notary public, Plaintiff; against the lands and tenements of LOUIS NICOL, of the same place, trader, in his quality of tutor duly appointed to Louis Honoré Nicol and Elzear Nicol, his minor children, both of the same place, Defendant, to wit:

That certain tract or parcel of land situate, lying and being in the said city of Sherbrooke, now known as the north part of lot number fourteen hundred and sixteen (1416), on the cadastral plan and book of reference of the south ward of the said city of Sherbrooke; bounded on the south by the south easterly end of said lot sold to George Laforce, in front by King street, on the west by Abraham Codere, junior, and on the east by the British American Land Company—together with the buildings thereon erected.

To be sold at my office, at the court house, in said city of Sherbrooke, on the TWENTY FIFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the third day of April next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 16th November, 1883. 2544
[First published, 24th November, 1883.]

FIERI FACIAS.

Superior Court.—Saint Francis.

Saint Francis, to wit: } EDWARD A. MOUN-
No. 162. } E TAIN, of the township of Kingsey, in the district of Arthabaska, blacksmith Plaintiff; against the lands and tenements of ALEXANDER WALKER, of the township of Windsor, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit:

That certain tract or parcel of land situated in the said township of Windsor, forming part and portion of the lot number fourteen, in the twelfth range of said township of Windsor, more particularly known as the building lots numbers forty and forty one, on a certain ground plan of buildings at Windsor Mills, drawn for William H. Moore by Robinson Oughtred, provincial land surveyor, in the month of June, eighteen hundred and seventy two, said two building lots containing half an acre of land in superficies; and being bounded in front to the north west by the Hardwood Hill road, in rear towards the south east by lot number forty two on said plan, on one side to the south west by Walker street, and on the other side to the north east by lot number sixty two on said plan—together with a large machine shop and dwelling house thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, at the town of Richmond, in said district of Saint Francis, on the TWENTY SIXTH day of JANUARY next,

JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le quatorzième jour de février prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 20 novembre 1883. 2599 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Québec.
Saint-François, à savoir : } **PIERRE DERY**, de
No. 2916. } la cité de Québec,
sellier, Demandeur; contre les terres et tenements de **LOUIS PHILIPPE AMYOT**, de D'Israeli, en le canton de Garthby, en le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

1. Un lot de terre sis et situé en le canton de Garthby, faisant partie du lot numéro dix-huit, dans le septième rang des lots du dit canton de Garthby, contenant douze arpents en superficie; borné d'un côté par le chemin de fer Québec Central, de l'autre côté par le Lac, d'un côté par le lot numéro dix-sept, et de l'autre côté par le lot numéro dix-neuf—avec une bâtisse sus-élevée

2. Un lot de terre sis et situé en le canton de Stratford, en le district de Saint-François, étant le lot D, dans le troisième rang nord-est—contenant cinquante acres en superficie.

3. Un lot de terre sis et situé en le village d'Israeli, en le dit canton de Garthby, et étant le lot numéro quinze, contenant trois quarts d'un acre de terre—avec une maison et magasin sus-élevés.

Pour être vendus au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Wolfe, à Ham Sud, en le dit district de Saint-François, le TRENTIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de février prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 20 novembre 1883. 2593 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

De la Cour de Circuit pour le district de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } **L'HONORABLE**
No. 231. } **EDWARD TOWLE**
BROOKS, de la cité de Sherbrooke, en le district de Saint-François, un des juges de la cour supérieure de Sa Majesté, Demandeur; contre les terres et tenements de **JOHN B. CHARLESON**, des cité et district de Québec, marchand de bois, et autres, Défendeurs, à savoir :

Cette étendue de terre sise et située en le village de Windsor Mills, en le canton de Windsor, en le dit district de Saint-François, connu comme privilège de moulin, et faisant partie de la moitié sud-ouest de la moitié sud-est du lot numéro quatorze, dans le douzième rang du dit canton de Windsor, et à prendre et mesuré comme suit : inclure tout le terrain sur la rive ou côté nord de la rivière Watopika, et à partir d'un point ou ligne parallèle avec le coin sud-est du lot de terre vendu à feu John P. Stevens, suivant le cours de cette rivière en montant jusqu'à l'endroit d'une vieille digue traversant la dite rivière, et d'une largeur suffisante pour former cinq acres—avec le moulin et privilège d'eau sur la dite rivière, le droit de construire une digue et le droit de faire refluer l'eau sur la terre du vendeur (John A. E. McCabe), aussi le droit de passage à travers la terre du dit vendeur, à partir de la terre ci-dessus décrite jusqu'à la rue Principale.

Pour être vendue au bureau du registraire pour la division d'enregistrement du comté de Richmond, en la ville de Richmond, en le dit district de Saint-François, le VINGT-SIXIÈME jour de JANVIER prochain, à ONZE heures de

at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fourteenth day of February next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 20th November, 1883. 2600
[First published, 24th November, 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Quebec.
Saint Francis, to wit: } **PIERRE DERY**, of the
No. 2916. } city of Quebec, saddle-
ler, Plaintiff; against the lands and tenements of **LOUIS PHILIPPE AMYOT**, of D'Israeli, in the township of Garthby, in the district of Saint-François, Defendant, to wit :

1. A lot of land situated and being in the township of Garthby, forming part of the lot number eighteen, in the seventh range of lots in the said township of Garthby, containing twelve arpents in superficies: bounded on one side by the Quebec Central Railroad, on the other side by the Lake, on one side by the lot number seventeen, and on the other side by the lot number nineteen—with a building thereon erected.

2. A lot of land lying and being in the township of Stratford, in the district of Saint-François, and forming and being lot D, in the third range north east, containing fifty acres in superficies.

3. A lot of land lying and being in the village of D'Israeli, in the said township of Garthby, and being lot number fifteen, containing three quarters of an acre of land—with a house and store thereon erected.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Wolfe, at South Ham, in said district of Saint-François, on the THIRTIETH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifth day of February next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sherbrooke, 20th November, 1883. 2594
[First published, 24th November, 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

From the Circuit Court for the district of Saint-François.

Saint-François, to wit: } **THE HONORABLE**
No. 231. } **EDWARD TOWLE**
BROOKS, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint-François, one of Her Majesty Justices of the Superior Court, Plaintiff; against the lands and tenements of **JOHN B. CHARLESON**, of the city and district of Québec, lumber dealer and others, Defendants, to wit :

That certain tract or parcel of land situate and being in the village of Windsor Mills, in the township of Windsor, in said district of Saint-François, known as a mill privilege, and forming part and portion of the south west half of the south east half of lot number fourteen, in the twelfth range of the said township of Windsor, and to be taken and measured as follows: to include all that land situated on the north bank or side of the River Watopika, and to start at a point or line parallel to the south east corner of the lot of land sold to the late John P. Stevens, and to run along that river as it winds and turns as far up to the place of an old dam, crossing said river and if a sufficient width to contain five acres—with the mill and water privilege on said river, the right to build a dam, and right to flow the land of the vendor (John A. E. McCabe), also a right of way through the land of said vendor, from the land above described to the Main street.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Richmond, in the town of Richmond, in said district of Saint-François, on the TWENTY SIXTH day of JANUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said

l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-unième jour de février prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 20 novembre 1883. 2597 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-François

Saint-François, à savoir : } JAMES EDWARD
No. 628. } MULLIN, des
cité et district de Montréal, commerçant, Deman-
d'ur ; contre les terres et tenements de JERE-
MIAH HAM, du canton de Whitton, en le district
de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre en le dit canton de
Whitton, étant partie de Whitton Reserve, ainsi
appelée, et désignée comme lot numéro dix, dans
l'arpentage et sur le plan de Bignell, arpenteur
provincial ; la dite étendue de terre étant bornée
en front vers le sud ouest par Maple Avenue, en
arrière vers le nord-est par la terre appartenant à
la International Railway Company, vers le sud est
par la terre appartenant à A. W. Pope, et au
nord-ouest par la terre de Xavier Boutin, étant le
morceau de terre maintenant occupé et utilisé par
le dit défendeur comme place d'hôtel et terrain
—avec un hôtel sus-érigé, et toutes les améliorations
faites.

Pour être vendue au bureau du registraire,
pour la division d'enregistrement du comté de
Compton, en le village de Cookshire, en le dit
district de Saint-François, le VINGT-HUITIÈME
jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de
l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième
jour de février prochain.

G. F. BOWEN,
Bureau du Shérif, Shérif.
Sherbrooke, 24 octobre 1883. 2379 2
[Première publication, 27 octobre 1883.]

Ventes par le Shérif—Terrebonne

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les
TERRES et HERITAGES sous mentionnés
ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux
respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes
personnes ayant à exercer à cet égard des récla-
mations que le Régistrateur n'est pas tenu de
mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-
ticle 700 du code de procédure civile du Bas-
Canada, sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les cas
de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au
bureau du soussigné avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente ;
les oppositions afin de conserver peuvent être
déposées en aucun temps dans les six jours après
le rapport du Brel.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

District de Montréal.—Cour Supérieure.

Sainte-Scholastique, } LA BANQUE NATIO-
à savoir : No. 2397. } NALE, corps politique
et incorporé, ayant son principal bureau d'affaires
en la cité de Québec, dans le district de Québec,
Demanderesse ; contre ANTOINE JOLY, de
Sainte-Scholastique, district de Terrebonne, Dé-
fendeur.

Un emplacement situé dans le village de Sainte-
Scholastique, district de Terrebonne, au sud de
la rue Saint-Jacques, formant partie du lot de
terre connu et désigné sous le numéro trente-
quatre, aux plan et livre de renvoi officiels du dit
village de Sainte-Scholastique, contenant le dit
emplacement vingt-cinq pieds de largeur sur cent
cinquante et un pieds de profondeur ; et de là
prenant cent quinze pieds de largeur sur quatre-
vingt-dix pieds de hauteur ; borné devant au
nord par la rue Saint-Jacques et l'emplacement

writ returnable on the twenty first day of February
next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 20th November, 1883. 2598
[First published, 24th November, 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court.—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } JAMES EDWARD
No. 628. } MULLIN, of the city
and district of Montreal, trader, Plaintiff ; against
the lands and tenements of JEREMIAH HAM, of
the township of Whitton in the district of Saint
Francis, Defendant, to wit :

That certain parcel of land in the said township
of Whitton, being part of the Whitton Reserve, so
called, and designated as lot number ten, in the
survey and plan of Bignell, Provincial Land Sur-
veyor ; said parcel of land being bounded in front
towards the south west by Maple Avenue, in the
rear towards the north east by land belonging to
the International Railway Company, towards the
south east by land owned by A. W. Pope, and on
the north west by land belonging to Xavier Boutin,
being the parcel of land now occupied and
used by the said defendant as a hotel stand and
property—with the hotel thereon erected and
made, and all the improvements thereon.

To be sold at the registry office, of the registra-
tion division of the county of Compton, at the vil-
lage of Cookshire, in said district of Saint Francis,
on the TWENTY EIGHTH day of DECEMBER
next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said
writ returnable on the seventh day of February
next.

G. F. BOWEN,
Sheriff's Office, Shérif.
Sherbrooke, 24th October, 1883. 2380
[First published, 27th October, 1883.]

Sheriff's Sales—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS have
been seized, and will be sold at the respective
times and places mentioned below. All persons
having claims on the same which the registrar is
not bound to include in his certificate, under art-
icle 700 of the Code of Civil Procedure of Lower
Canada, are hereby required to make them known
according to law. All oppositions *afin d'annuler*,
afin de distraire, *afin de charge* or other oppositions
to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*,
are required to be filed with the undersigned,
at his office, previous to the fifteen days next
preceding the day of sale ; oppositions *afin de con-
server* may be filed at any time within six days
next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

District of Montreal.—Superior Court.

Sainte-Scholastique, } LA BANQUE NATIO-
to wit : No. 2397. } NALE, a body politic
and incorporate, having its principal place of busi-
ness in the city and district of Québec, Plaintiff ;
against ANTOINE JOLY, of Sainte-Scholastique,
district of Terrebonne, Defendant.

An emplacement situate in the village of Sainte
Scholastique, district of Terrebonne, to the south
of Saint Jacques street, forming part of the lot of
land known and designated under number thirty
four, on the official plan and book of reference of
the said village of Sainte-Scholastique, the said
emplacement containing twenty five feet in width
by one hundred and fifty one feet in depth ; and
from then one hundred and fifteen feet in width
by ninety feet in depth ; bounded in front on the
north by Saint Jacques street and the emplace-

de Alexandre Drouin, au sud-est et du côté nord-est par le dit numéro trente-quatre, à Hormisdas Lafond, et du côté sud-ouest par le terrain du chemin de fer—avec une maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, au palais de justice, dans le village de Sainte-Scholastique, district de Terrebonne, le VINGT-CINQUIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de janvier prochain 1884.

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 19 novembre 1883. 2581 2
[Première publication, 21 novembre 1883.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

District de Terrebonne, } **M**ARY FRENAY, de
à savoir: No. 179. } la paroisse de Saint
Columban, district de Terrebonne, veuve de feu
Thomas Brophy, en son vivant, cultivateur, du même
lieu, Demanderesse; contre THOMAS LANAGAN,
ci-devant, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-
Columban, dans le dit district, maintenant absent,
dans les Etats Unis d'Amérique, Défendeur.

1. Un lot de terre sis et situé au nord de la Côte Saint-Paul, en la paroisse de Saint-Columban, dans le district de Terrebonne, étant connu et désigné sous le numéro deux cent six (206), aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Columban; tenant au nord-ouest aux Nos. 107, 108, 105 à William Hart, et 100, à William Barrett, au nord-est à une moitié et au No. 205, et au sud-ouest au No. 207, à Michael McGrath.

2. Un lot de terre sis et situé en la Côte Saint-Paul, de la dite paroisse de Saint-Columban, district de Terrebonne, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Columban, sous le numéro deux cent douze (212); tenant au sud-est aux Nos. 58, 57 et 56, du dit cadastre à James Shea et Michael Breen, et au nord-est au No. 213, Michael Skehan, et au sud-ouest au No. 211 à James Slattery—avec les bâties et maison dessus construites.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Columban, dit district, le VINGT-SIXIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de février prochain (1884.)

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 19 novembre 1883. 2587 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Dans la Cour de Circuit dans et pour le comté de Terrebonne.

District de Terrebonne, } **E**LLIE LATOUR, com-
à savoir: No. 50. } mercant, de Saint-
Jerôme, comté de Terrebonne, dit district, Deman-
deur; contre LOUIS AUBIN, manufacturier de
voitures, de Sainte-Agathe, dit comté et district,
Défendeur.

Un emplacement sis et situé en la paroisse de Sainte-Agathe, dans les comté et district de Terrebonne, contenant quatre-vingt-cinq pieds et six pouces de front sur cent trente pieds et six pouces de profondeur; tenant devant au chemin public, derrière au Docteur Lallier, d'un côté à Felix Chalifoux, et de l'autre côté à Ferdinand Loiseau—avec une maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, en la ville de Saint-Jerôme, dit district, le VINGT-SIXIÈME jour de JANVIER prochain, à UNE heure de l'après-midi.

ment belonging to Alexandre Drouin, on the south east and on the north east side by the said number thirty four, belonging to Hormisdas Lafond, and on the south west side by the railway ground plot—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at my office, in the court house, in the village of Sainte-Scholastique, district of Terrebonne, on the TWENTY FIFTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of January next, 1884.

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte-Scholastique, 19th November 1883. 2542
[First published, 24th November, 1883.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court for Lower Canada.

District of Terrebonne, } **M**ARY FRENAY, of
to wit: No. 179. } the parish of Saint
Columban, district of Terrebonne, widow of the
late Thomas Brophy, in his lifetime, farmer, of
the same place, Plaintiff; against THOMAS
LANAGAN, formerly farmer, of the said parish
of Saint Columban, in the said district, now absent
in the United States of America, Defendant.

1. A lot of land situate and being to the north of the Côte Saint Paul, in the parish of Saint Columban, in the district of Terrebonne, being known and designated under number two hundred and six (206), on the official plan and book of reference for the said parish of Saint Columban; bounded on the north west by Nos. 107, 106, 105, belonging to William Hart, and 100, belonging to William Barrett, on the north east by a by-road and No. 205, and on the south west by No. 207, Michael McGrath.

2. A lot of land situate and being at Côte Saint Paul, in the said parish of Saint Columban, district of Terrebonne, known and designated on the official plan and book of reference for the said parish of Saint Columban, under number two hundred and twelve (212); bounded on the south east by Nos. 58, 57 and 56, of said cadastre, belonging to James Shea and Michael Breen, and on the north east by No. 213, Michael Skehan, and on the south west by No. 211, belonging to James Slattery—with the buildings and house thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Columban, in said district, on the TWENTY SIXTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of February next, (1884).

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sainte-Scholastique, 19th November, 1883. 2588
[First published, 24th November, 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

In the Circuit Court in and for the county of Terrebonne.

District of Terrebonne, } **E**LLIE LATOUR, trader,
to wit: No. 50. } of Saint Jerome,
county and district of Terrebonne, Plaintiff;
against LOUIS AUBIN, carriage manufacturer, of
Sainte-Agathe, in said county and district, Defen-
dant.

An emplacement situate and being in the parish of Saint Agathe, in the county and district of Terrebonne, containing eighty five feet six inches in front by one hundred and thirty feet six inches in depth; bounded in front by the public road, in rear by Doctor Lallier, on one side by Felix Chalifoux, and on the other side by Ferdinand Loiseau—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Terrebonne, in the town of Saint Jerome, in said district, on the TWENTY SIXTH day of JANUARY next, at ONE o'clock in the afternoon.

Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain 1884.

Z. ROUSSILLE, *Sheriff.*
Bureau du Shérif, *Sheriff's Office,*
Sainte-Scholastique, 19 novembre 1883. 2585 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

District de Montréal.—Cour de Circuit.

Sainte-Scholastique, } **JOSEPH PAPINEAU,**
à savoir : No. 1526. } gentilhomme, de Montréal,
Demandeur; contre EDMOND BRUNET,
maçon en briques, de Montréal, Défendeur.

Un morceau de terre de la superficie de cent acres, plus ou moins, sis et situé dans la paroisse de Sainte-Lucie, dans les comté et district de Terrebonne, étant le numéro vingt-quatre d'après les plans du gouvernement, dans le sixième rang du township de Duncaster; borné au nord par Moïse Charette, au sud par Narcisse Quevillon ou représentants, à l'est par l'abbé F. Ansé, et à l'ouest par Alphonse Boisclair—avec une maison et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, en la ville de Saint-Jérôme, district de Terrebonne, le VINGT-SIXIÈME jour de JANVIER prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de février prochain 1884.

Z. ROUSSILLE, *Sheriff.*
Bureau du Shérif, *Sheriff's Office,*
Sainte-Scholastique, 19 novembre 1883. 2583 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.

District de Terrebonne, } **GEDEON MELA-**
à savoir : No. 316. } **SIPPE PREVOST,**
écuyer, notaire, de la ville et district de Terrebonne, Demandeur; contre PAUL LABELLE,
commerçant, de la cité et district de Montréal, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé en la paroisse de Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Saint-Placide, sous le numéro cent sept (No. 107); borné au sud par le Lac des Deux-Montagnes, au nord par les Nos. 131 et 130, et par la ligne de division entre les paroisses de Saint-Placide et Saint-Hermas, à l'est par le No. 106, et à l'ouest par le No. 108, et traversé par le chemin de front, contenant sept arpents, cinq perches de largeur sur trente sept arpents, cinq perches de profondeur dans une ligne et trente sept arpents, sept perches et neuf pieds dans l'autre, formant une superficie de deux cent soixante-et-dix arpents et quatre-vingt-treize perches—avec une maison et autres bâties dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Placide, district de Terrebonne, le VINGT-HUITIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de février prochain, 1884.

Z. ROUSSILLE, *Sheriff.*
Bureau du Shérif, *Sheriff's Office,*
Sainte-Scholastique, 19 novembre 1883.
[Première publication, 24 novembre 1883.] 2579 2

Ventes par le Shérif—Trois-Rivières

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou

The said writ returnable on the first day of February next, 1884.

Z. ROUSSILLE, *Sheriff.*
Sheriff's Office, *Sheriff's Office,*
Sainte-Scholastique, 19th November 1883. 2586
[First published, 24th November, 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

District of Montreal.—Circuit Court.

Sainte-Scholastique, } **JOSEPH PAPINEAU,**
to wit : No. 1526 } gentleman, of Montreal,
Plaintiff; against EDMOND BRUNET, bricklayer,
of Montreal, Defendant.

A parcel of land containing one hundred acres in superficies, more or less, situate and being in the parish of Sainte-Lucie, in the county and district of Terrebonne, being number twenty four, according to the government plans, in the sixth range of the township of Duncaster; bound to the north by Moïse Charette, to the south by Narcisse Quevillon or representatives, to the east by Abbé F. Ansé, and to the west by Alphonse Boisclair—with a house and other building thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Terrebonne, in the town of Saint-Jérôme, district of Terrebonne, on the TWENTY-SIXTH day of JANUARY next, at TWO o'clock in the afternoon. The said writ returnable on the first day of February next, 1884.

Z. ROUSSILLE, *Sheriff.*
Sheriff's Office, *Sheriff's Office,*
Sainte-Scholastique, 19th November, 1883. 2584
[First published, 24th November, 1883.]

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court.

District of Terrebonne, } **GEDEON MELA-**
to wit : No. 316. } **SIPPE PREVOST,**
esquire, notary, of the town and district of Terrebonne, Plaintiff; against PAUL LABELLE, trader,
of the city and district of Montreal, Defendant.

A lot of land situate and being in the parish of Saint-Placide, county of Two Mountains, district of Terrebonne, being known and designated on the official plan and book of reference of the said parish of Saint-Placide, under number one hundred and seven (No. 107); bounded to the south by the lake of Two Mountains, to the north by Nos. 131 and 130, and by the division line between the parishes of Saint-Placide and Saint-Hermas, to the east by No. 106, to the west by No. 108, and crossed by the front road, containing seven arpents, five perches in width by thirty seven arpents, five perches in depth on one line, and thirty seven arpents, seven perches and nine feet on the other, forming an area of two hundred and seventy arpents and ninety three perches—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Placide, district of Terrebonne, on the TWENTY EIGHTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of February next, 1884.

Z. ROUSSILLE, *Sheriff.*
Sheriff's Office, *Sheriff's Office,*
Sainte-Scholastique, 19th November, 1883. 2580
[First published, 24th November, 1883.]

Sheriff's Sales—Three Rivers.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*

autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente: les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Juri.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure.—District des Trois-Rivières.
Trois-Rivières, à savoir: } **MOISE DUPONT**,
No. 462. } dit **CHAMPOUX**,
Demandeur; contre **DAME EZILDA ALIAS AZILDA RAYMOND**, veuve de Onésime Beland, on son vivant, journalier, de la cité des Trois-Rivières, tant personnellement qu'en sa qualité de tutrice dûment nommée à ses enfants mineurs, Défenderesse.

Comme appartenant à la dite défenderesse, en sa qualité de tutrice dûment nommée à ses enfants mineurs.

Un emplacement situé en la cité des Trois-Rivières, sur le côté sud-ouest de la rue Sainte-Anne, connu aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement de la cité des Trois-Rivières, sous le numéro quatre cent quatre-vingt-six (486)—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité des Trois-Rivières, le VINGT-CINQUIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le septième jour de mars prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 19 décembre 1883. 2863
[Première publication, 22 décembre 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.

Province de Québec, } **GEORGE CARON**,
District des Trois-Rivières, } Demandeur; vs.
No. 193. } **JEAN-BAPTISTE**
MODESTE LAFRENIERE, Défendeur.

Une terre située en la paroisse de Saint-Paulin, dans la concession sud-ouest de la Grande Rivière du Loup; bornée en front par la Grande Rivière du Loup, en profondeur par les terres non concédées du township de Hunterstown, d'un côté par George Allard, et de l'autre côté par François Bergeron; la dite terre contenant trente-cinq arpents en superficie.

Pour être vendue au bureau du registraire du comté de Maskinongé, en la ville de Louiseville, le VINGT-SIXIÈME jour de JANVIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de février prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 20 novembre 1883. 2555 2
[Première publication, 24 novembre 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit.—District des Trois-Rivières.

Trois-Rivières, à savoir: } **SAMUEL HEBERT**,
No. 481. } Demandeur; contre
JOSEPH LAVARGNE alias LAVERGNE, Défendeur.

Un terrain situé en la paroisse de Saint-Elie, dans le cinquième rang du township de Caxton, étant le numéro trois B, des plan et livre de renvoi officiels du cadastre d'enregistrement du comté de Saint-Maurice, pour la dite paroisse de Saint-Elie.

Pour être vendu au bureau du registraire du comté de Saint-Maurice, en la cité des Trois-Rivières, le VINGT-NEUVIÈME jour de DECEMBRE prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le huitième jour de janvier prochain.

CHARLES DUMOULIN,

Bureau du Shérif, Shérif.
Trois-Rivières, 24 octobre 1883. 2377 3
[Première publication, 27 octobre 1883.]

are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court.—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } **MOISE DUPONT** dit
No. 462. } **CHAMPOUX**, Plaintiff;
against **DAME EZILDA ALIAS AZILDA RAYMOND**, widow of Onésime Beland, in his lifetime, laborer, of the city of Three Rivers, as well personally as in her quality of tutrix duly appointed to her minor children, Defendant.

As belonging to the said Defendant in her quality of tutrix duly appointed to her minor children.

An emplacement situate in the city of Three Rivers, on the south west side of Sainte Anne street, known on the official plan and book of reference of the registration cadaster of the city of Three Rivers, under number four hundred and eighty six (486)—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at my office, in the city of Three Rivers, on the TWENTY FIFTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of March next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 19th December, 1883. 2864
[First published, 22nd December, 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.

Province of Québec, } **GEORGE CARON**,
District of Three Rivers, } Plaintiff; against
No. 193. } **JEAN-BAPTISTE**
MODESTE LAFRENIERE, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Paulin, in the concession south west of the Grande Rivière du Loup; bounded in front by the Grande Rivière du Loup, in depth by the unconceded lands of the township of Hunterstown, on one side by George Allard, and on the other side by François Bergeron, the said land containing thirty five arpents in superficies.

To be sold at the registry office of the county of Maskinongé, in the town of Louiseville, on the TWENTY SIXTH day of JANUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighteenth day of February next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 20th November, 1883. 2556
[First published, 24th November, 1883.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court.—District of Three Rivers.

Three Rivers, to wit: } **SAMUEL HEBERT**,
No. 481. } Plaintiff; against
JOSEPH LAVARGNE alias LAVERGNE, Defendant.

A land situate in the parish of Saint Elie, in the fifth range of the township of Caxton, being number three B, of the official plan and book of reference of the registration cadaster of the county of Saint Maurice, for the said parish of Saint Elie.

To be sold at the registry office of the county of Saint Maurice, in the city of Three Rivers, on the TWENTY NINTH day of DECEMBER next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the eighth day of January next.

CHARLES DUMOULIN,

Sheriff's Office, Shérif.
Three Rivers, 24th October, 1883. 2378
[First published, 27th October, 1883.]

Nominations.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 7 décembre 1883.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR en Conseil, de nommer Jean-Baptiste Saucier, écuyer, de la paroisse de Sainte-Flavie, régistrateur de la première division d'enregistrement du comté de Rimouski, en remplacement de A. E. Guay, écuyer, qui a donné sa démission.

2875

Proclamation.

Canada, }
Province de } THÉODORE ROBITAILLE.
Québec. }
[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

À tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner—SALUT :

J. A. MOUSSEAU, } ATTENDU que par et en
Proc. Général. } vertu des dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, il est, entre autres choses décrété que "le Lieutenant-Gouverneur en Conseil peut, par proclamation, ériger un territoire formant une municipalité de village, en municipalité de ville, s'il croit de l'intérêt de cette municipalité et de ses habitants, de faire cette érection."

ET ATTENDU qu'il a été établi à la satisfaction du Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province en Conseil, qu'il est de l'intérêt de la municipalité du village de Coaticook, dans le comté de Stanstead, dans Notre dite Province, et de ses habitants, que la dite municipalité de village soit érigée en municipalité de ville.

À CES CAUSES, par et du consentement du Conseil Exécutif de Notre dite Province de Québec, et sous l'autorité des dispositions du Code Municipal sus-cité, Nous avons réglé et déclaré, et par les présentes réglons et déclarons que le territoire ci-dessus décrit formant la dite municipalité du village de Coaticook, savoir :

Une étendue de territoire située dans le comté de Stanstead, et district de Saint-François, bornée comme suit, savoir : commençant au coin nord-est du township de Barnston, courant dans une direction sud le long de la ligne est du dit township de Barnston, jusqu'à la ligne de centre du lot numéro vingt-huit, dans le quatrième rang des lots dans le township de Barnston susdit ; delà, dans une direction ouest, le long de la dite ligne de centre à travers les lots numéros vingt-huit, vingt-sept, vingt-six et vingt-cinq ; delà, dans une direction nord, le long de la ligne de division entre les lots numéros vingt-quatre et vingt-cinq, dans la moitié nord du quatrième rang, et les rangs trois, deux et un jusqu'à une ligne entre les townships de Barnston et Compton ; delà, dans une direction est, le long de la dite ligne entre les dits township de Barnston et Compton, jusqu'au dit coin nord-est du township de Barnston ; la dite étendue de territoire ainsi bornée contenant tous les lots numéros vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit, dans les premier, deuxième et troisième rangs, et les moitiés nord des lots numéros vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit, dans le quatrième rang des lots dans le dit township de Barnston ; " formera à compter du PREMIER JOUR DE JANVIER PROCHAIN, MIL HUIT CENT QUATRE-VINGT-

Appointments.

SECRETARY'S OFFICE.

Québec, 7th December 1883.

His Honor the LIEUTENANT GOVERNOR has been pleased to appoint Jean Baptiste Saucier, esquire, of the parish of Sainte Flavie, registrar of the first registration division of the county of Rimouski, instead of A. E. Guay, esquire, who has resigned.

2876

Proclamation.

Canada, }
Province of } THÉODORE ROBITAILLE.
Québec. }
[L. S.]

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

J. A. MOUSSEAU, } WHEREAS by and in virtue
Atty. Genl. } of the provisions of the Municipal Code of the Province of Québec, it is among other things enacted, that the Lieutenant Governor in Council may, by proclamation, erect a territory forming a village municipality, into a town municipality, if he deems it in the interest of such municipality and its inhabitants so to do.

AND WHEREAS it has been established to the satisfaction of the Lieutenant Governor of Our said Province in Council, that it is in the interest of the municipality of the village of Coaticook, in the county of Stanstead, in Our said Province, and of its inhabitants, that the said village municipality be erected into a town municipality.

WHEREFORE, by and with the consent of the Executive Council of Our said Province of Québec, and under the authority of the provisions of the Municipal Code above cited, We have ruled and declared, and by these presents do rule and declare that the territory hereunder described, forming the said municipality of the village of Coaticook, to wit :

An extent of territory situated in the county of Stanstead, and district of Saint Francis, bounded as follows, to wit : commencing at the north east corner of the township of Barnston, running in a southerly direction along the east line of the said township of Barnston, to the central line of the lot number twenty eight, in the fourth range of lots in the township of Barnston aforesaid ; thence, in a westerly direction along the said central line, crossing the lots numbers twenty eight, twenty seven, twenty six and twenty five ; thence, in a northerly direction along the line of division between lots numbers twenty four and twenty five, in the north half of the fourth range, and the third, second and first ranges, to a line between the townships of Barnston and Compton ; thence, in an easterly direction, along the said line between the said townships of Barnston and Compton, to the said north east corner of the township of Barnston ; the said extent of territory thus bounded containing all the lots numbers twenty five, twenty six, twenty seven and twenty eight, in the first, second and third ranges, and the north halves of lots numbers twenty five, twenty six, twenty seven and twenty eight, in the fourth range of lots in the said township of Barnston, shall, from the FIRST DAY OF JANUARY NEXT, (ONE THOUSAND EIGHT HUNDRED

QUATRE, une municipalité de ville sous le nom de "VILLE DE COATICOOK," et ses habitants seront à l'avenir une corporation ou corps politique, pour toutes fins et effets, connu sous le nom de "LA MUNICIPALITE DE LA VILLE DE COATICOOK;" Et par ces présentes faisons, ordonnons, constituons, érigeons et déclarons la dite VILLE DE COATICOOK, être une ville pour toutes les fins municipales, conformément aux dispositions du dit Code municipal.

De tout ce que dessus Nos fœux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont par les présentes requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait opposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec: TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable THÉODORE ROBILTAILE, Lieutenant-Gouverneur de la dite Province de Québec, membre de notre Conseil Privé pour le Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite province, ce VINGTIÈME jour de DECEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois, et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

J. BLANCHET,
Secrétaire

2877

Avis du Gouvernement.

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 13 décembre 1883.

Avis est par le présent donné qu'en conformité du Code du Notariat, il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, par ordre en date du 12 décembre courant, de permettre que les minutes, répertoire et index de feu Alexandre Lemoine, en son vivant, notaire public, de la cité de Québec, et de Erroll Boyd Lindsay, écuyer, notaire, soient remis à J. A. Charlebois, écuyer, notaire, de Québec.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant-Secrétaire.

2881

Avis Divers.

MUNICIPALITÉ DE LA PREMIÈRE DIVISION DU CONSEIL DE COMTÉ DE RIMOUSKI.

Avis public est par le présent donné qu'à une assemblée régulière du conseil municipal de la première division du comté de Rimouski, dûment tenue, le douze septembre dernier (1883), il a été proposé et unanimement résolu :

"Que la requête des francs tenanciers de la paroisse de Sainte-Blandine, demandant à ce conseil l'érection du territoire décrit en leur requête et formant la paroisse de Sainte-Blandine, en municipalité de paroisse sous le nom de "La municipalité de la paroisse de Sainte-Blandine," soit accordée suivant sa forme et teneur."

Que cette résolution a été dûment approuvée par le lieutenant gouverneur en conseil sur rap-

AND EIGHTY FOUR,) form a town municipality under the name of "TOWN OF COATICOOK," and its inhabitants shall, in future, be a corporation or body politic, for all purposes and effects, known under the name of "THE MUNICIPALITY OF THE TOWN OF COATICOOK;" And by these presents do make, order, constitute, erect and declare the said TOWN OF COATICOOK, to be a town for all municipal purposes, in conformity with the provisions of the said municipal Code.

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec, to be hereunto affixed: WITNESS, Our Trusty and Well Beloved the Honorable THEODORE ROBILTAILE, Lieutenant Governor of Our said Province of Quebec, member of Our Privy Council for Canada.

At Our Government House, in Our City of Quebec, in Our said Province of Quebec, this TWENTIETH day of DECEMBER, in the year of Our Lord, one thousand eight hundred and eighty three, and in the forty seventh year of Our Reign.

By command,

J. BLANCHET,
Secretary.

2878

Government Notices.

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 13th December, 1883.

Notice is hereby given that in conformity with the Notarial Code, His Honor the Lieutenant Governor in Council, has been pleased, by an order dated the 12th December instant, to allow the minutes, repertory and index of the late Alexandre Lemoine, in his lifetime, notary public, of the city of Quebec, and of Erroll Boyd Lindsay, esquire, notary, to be transferred to J. A. Charlebois, esquire, notary, of Quebec.

PH. J. JOLICEUR,
Assistant Secretary

2882

Miscellaneous Notices.

MUNICIPALITY OF THE FIRST DIVISION OF THE COUNTY COUNCIL OF RIMOUSKI.

Public notice is hereby given that at a regular meeting of the municipal council of the first division of the county of Rimouski, duly held on the twelfth day of September last, (1883), it was proposed and unanimously resolved :

"That the petition of the freeholders of the parish of Sainte Blandine, praying this Council for the erection of the territory described in their petition and for naming the parish of Sainte-Blandine, into a parish municipality under the name of "The municipality of the parish of Sainte-Blandine," be granted according to its form and tenor."

That this resolution has been duly approved by the Lieutenant Governor in council, upon the

port d'un comité de l'honorable conseil exécutif en date du dix décembre courant (1883).

Donné en la ville de Saint-Germain de Rimouski, ce vingtième jour de décembre mil huit cent quatre-vingt-trois.

2885

F. F. ROULEAU,
Secr. très., lère D. C. R.

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND- MENTS.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Hormisdas Dufort, failli.

Le vingt-troisième jour de janvier prochain, le soussigné s'adressera à la dite cour pour obtenir sa décharge en vertu du dit acte.

HORMISDAS DUFORT,
Par L. L. CORBEIL,
Son procureur *ad litem*.

2883

report of a committee of the honorable the executive council dated the tenth December instant, (1883.)

Given in the town of Saint Germain de Rimouski, this twentieth day of December, one thousand eight hundred and eighty three.

2886

F. F. ROULEAU,
Sec. Treas. 1st Div. C. R.

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND- MENTS.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Hormisdas Dufort, an Insolvent.

On the twenty third day of January next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

HORMISDAS DUFORT,
Per L. L. CORBEIL,
His attorney *ad litem*

2884

